au cœur du social
OPTIONS

GILLES SOEN-WER / MAXPPP

LAÏCITÉ
AU-DELÀ DES MALENTENDUS…
Page 46

Crises
Atout matière grise

Emploi, industrie, croissance, transition énergétique… Tous ces enjeux d'avenir renvoient à une question : comment développer l'atout matière grise ?
Pages 16 à 27

MENSUEL DE L'UGICT-CGT N° 591 / NOVEMBRE 2013 / 4 €

GDF SUEZ : SA AU CAPITAL DE 2 412 824 089 € - RCS NANTERRE 542 107 651 - PUBLICIS CONSEIL

Acteur mondial
de l'énergie :
électricité, gaz naturel,
services à l'énergie.

Plus de réponses sur gdfsuez.com

*Source : Étude APEC

L'ÉNERGIE EST NOTRE AVENIR, ÉCONOMISONS-LA !

GDF SUEZ

au cœur du social
OPTIONS

MENSUEL
DE L'UGICT-CGT
263, rue de Paris
Case 431,
93516 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 83 60
Fax : 01 55 82 83 33
Courriel :
<options@ugict.cgt.fr>

DIRECTRICE
DE LA PUBLICATION
Marie-José Kotlicki

RÉDACTEUR EN CHEF
Pierre Tartakowsky

RÉDACTEUR GRAPHISTE
Anne Dambrin

RÉDACTION
Valérie Géraud
Martine Hassoun
Christine Labbe
Gilbert Martin
Louis Sallay

ADMINISTRATRICE
Claire Chaumeron

PUBLICITÉ
Claire Chaumeron
Tél. : 01 55 82 83 61

PHOTOGRAVURE
Anne Dambrin

IMPRESSION
Siep – Rue des Peupliers
77590 Bois-le-Roi

CONCEPTION GRAPHIQUE
Ligne neuf
84, av. de la République
75011 Paris

Commission paritaire :
0112 S 08090
du 18/01/2007
ISSN : 1154 – 5658

Dépôt légal :
4e trimestre 2013

OJD
PRESSE PAYANTE
Diffusion Certifiée
2012
www.ojd.com

éditorial

Qualification contre "low cost"

CANDILLE / OPTIONS

Jean-François Bolzinger
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT
DE L'UGICT-CGT

Le Medef remet toujours en selle la droite française lorsqu'elle est en difficulté. Son pacte national de croissance et d'emploi, associé à la demande d'un moratoire de tous les projets de loi touchant l'économie et l'entreprise, est un programme de guerre totale contre le monde du travail au profit de la finance.

Il est d'autant plus dangereux que le président de la République et son gouvernement persistent dans leur politique libérale d'austérité, anticipent et dépassent les desiderata de la commission européenne, de la Bce, bien que le Fmi reconnaisse désormais l'impact négatif de l'austérité sur la croissance.

Le mécontentement est à son comble, à la mesure des chiffres du chômage, de la baisse du pouvoir d'achat ou du nombre de plans de sauvegarde de l'emploi (mille en un an). Et lorsque les patrons, grands et petits, attisent les braises avec des comportements poujadistes de refus de l'impôt ou des cotisations sociales, le climat devient délétère et la confusion brouille toute réflexion sur la sortie de crise.

La mobilisation unitaire (Cgt, Cfdt, Solidaires, Cftc, Unsa, Cgc et Fsu) pour l'avenir de la Bretagne, portée par la proposition d'un pacte social, est un acte fort rejetant le populisme patronal et exigeant du gouvernement un changement de cap.

De la même manière, les organisations territoriales et professionnelles de la Cgt viennent de décider, avec la Confédération, de poursuivre l'action sur les retraites et de construire une puissante journée d'action interprofessionnelle et unitaire, dès janvier 2014, pour tourner le dos à l'austérité.

Que ce soit sur les salaires ou l'emploi, l'industrie ou les services publics, les ingénieurs, cadres et techniciens ont toutes les raisons de s'inscrire dans cette dynamique d'actions coordonnées.

Les luttes actuelles, comme celle des sages-femmes pour la reconnaissance salariale de leur qualification, de leur diplôme bac plus cinq et pour des moyens humains garantissant une naissance de qualité sur le territoire, révèlent les attentes de l'ensemble des professions cadres et techniciennes, des jeunes diplômés aux seniors.

Notre exigence sur la reconnaissance des qualifications et des salaires n'est-elle pas le meilleur moyen d'inverser le Wall Street management ? N'est-elle pas le meilleur moyen de mettre en valeur l'utilité sociale de notre travail, appuyée sur des moyens et sur la liberté de l'expression professionnelle ?

Notre professionnalisme est aujourd'hui attaqué de toutes parts dans la volonté de mettre en place une société *low cost*. Agir pour sa défense est un levier essentiel de la sortie de crise.

sommaire

6 **à propos** Au fil de l'actualité

mouvement

7 **Rfi**
Droit d'informer : un combat permanent

8 **Grève des sages-femmes**
Pour une évolution de leur statut

Vente de la redoute
700 suppressions d'emplois à la clé

9 **Emploi** Un climat explosif

Détachés
Les « esclaves modernes »

Enseignants
Après les rythmes, le métier

10 **Philippines**
Sale temps

LUI SIU WAI / MAXPPP

12 **Impôts**
Ce que révèle le « ras-le-bol » fiscal
Entretien avec Patricia Tejas, Secrétaire générale de la Fédération Cgt des finances

14 **Bretagne**
Faux nez rouge ou vrai pacte social ?

15 **Enseignants publics brésiliens**
Accord après deux mois de grève

Indonésie
Plus d'un million et demi de travailleurs en grève

Fonctionnaires portugais
En grève contre l'austérité

ENCARTS CENTRAUX
- Options *Mines-Energie* (16 pages)
- Options *Santé* (8 pages)

focus

CRISES

Atout matière grise

Pages 16 à 27 La fermeture annoncée de l'antenne Du Guesclin du campus de Béziers a soulevé l'émoi. C'est toute l'économie d'un territoire fortement touché par le chômage qui se trouve en suspens. La zone littorale comprise entre la deuxième ville de l'Hérault et le seuil catalan est un espace marqué par de profondes difficultés. Fermer le campus ne ferait qu'aggraver la situation des familles et hypothéquer davantage le développement économique et social local.
Dans l'industrie, la filière est l'une des réponses prometteuses pour valoriser le potentiel de la matière grise. Retour sur la mesure gouvernementale de 2005 de création de pôles de compétitivité autour de 67 projets. Comment, enfin, articuler besoins sociaux, besoins de qualification, développement industriel et économique ? Table ronde avec Simone Cassette, Danielle Tartakowsky, Laurent Terrier et Valérie Géraud.

BULLETIN D'ABONNEMENT

● **Options** *(mensuel, 10 numéros par an)* :
Edition générale ..... 32 €
Edition avec encart professionnel ..... 39 €
● **Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros)** .... **12 €**
● Retraités, étudiants, privés d'emploi ..... 25 €
● **Joindre le règlement à l'ordre d'*Options***
263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 83 60 – Fax : 01 55 82 83 33
Courriel : <options@ugict.cgt.fr>

NOM .....
PRÉNOM .....
BRANCHE PROFESSIONNELLE .....
ADRESSE .....
.....
CODE POSTAL ..... VILLE .....
COURRIEL .....

terrains

28 Télécoms
Comment sortir Alcatel-Lucent de la spirale récessive ?

PASCAL GUYOT / AFP

FREDERIC GIROU / MAXPPP

30 Prud'hommes
Licenciée, Sarah obtient sa réintégration

31 Uimm
Opération inversion des rôles

32 Bloc-notes
Ugict : agenda et rendez-vous

terrains

MAXPPP

33 Airbus
Nantes la joue collectif

34 Egalité
Manifestation pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

droits

35 Agents publics
Les conditions de création ou de reprise d'une entreprise

36 Santé au travail
Des ressources du droit à connaître et à mobiliser !

hors champs

38 Paris Exposition
Les Kanaks sortent enfin de l'ombre

39 Peinture Combas rend un hommage fervent à Maryan

40 Rétrospective
L'étonnant Félix Vallotton dans ses états successifs

© MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE DE GENEVE / B. JACOT-DESCOMBES

platines

43 Opéra baroque Furie terribili
Bach La « Passion » selon René Jacobs

bouteilles

43 Saint-Nicolas-de-Bourgueil Clos des Quarterons

lire

44 Les polars RÉUSSITES Littérature du monde entier

45 Les romans PORTRAITS La nuisance des secrets

hors champs

46 Laïcité
Au-delà des malentendus, un combat d'égalité

ALEXANDRE MARCHI / MAXPPP

grilles

50 Echecs et mots croisés

à propos

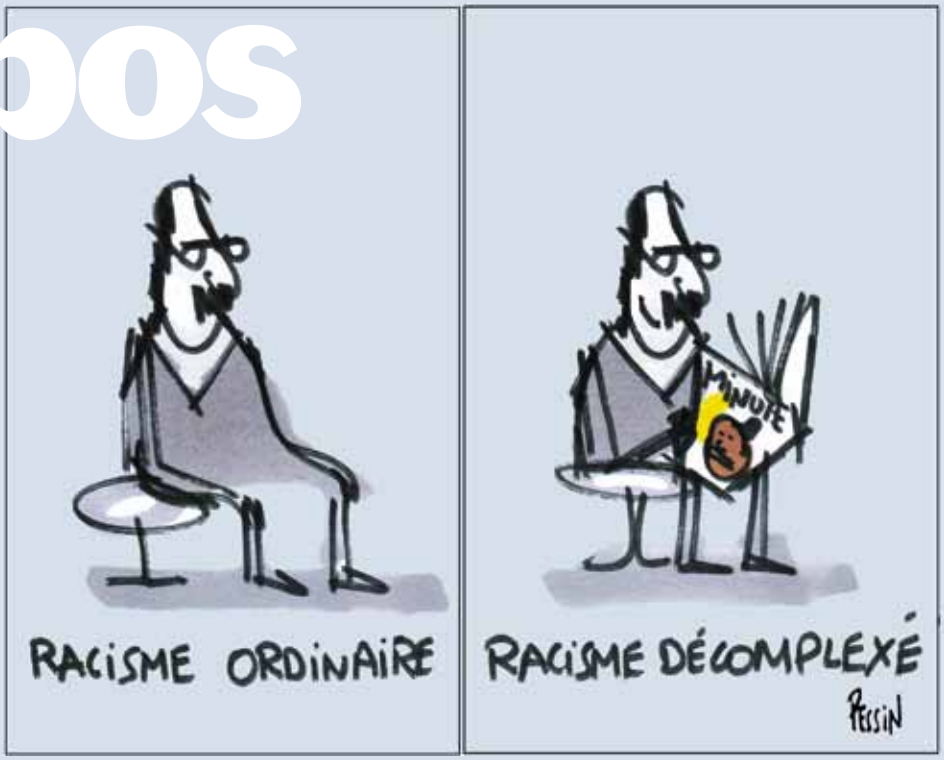

Le cœur gros comme un poing

Pierre Desproges, déjà, avait tout résumé d'une phrase : *« Au lieu de vous emmerder à lire tout Sartre, vous achetez un exemplaire de* Minute*, pour moins de dix balles, vous avez à la fois* La Nausée *et* Les Mains sales. » Desproges est mort, et la France en a largement pour ses dix balles. Pas à cause de *Minute*, dont le cœur – si tant est qu'il existe en ces lieux – bat depuis toujours aux extrêmes d'une droite qui jamais n'a fait sienne la devise républicaine. Mais du fait d'une *overdose* de peaux de bananes, de rictus postcoloniaux, de dénis racistes, d'une pluie de protestations dont nombre sont plus suspectes que vertueuses… Le cœur au bord des lèvres, les tripes à vomir, la France. Bon, on savait qu'elle avait, il y a longtemps, avalé un truc qui ne passait pas : du genre sale, pas net. Moitié guerre coloniale, moitié complexe de supériorité, moitié complexe d'infériorité. Une moitié de trop, c'est toujours dur à digérer. Mais la République faisait avec. Peut-être trop : à faire avec, mine de rien, on s'habitue. Et comme dans un cauchemar d'enfant, une nuit, les monstres ouvrent la porte du placard, s'échappent, prennent possession des lieux. En protestant de leurs bonnes intentions : voyez mon écharpe de maire, voyez mon titre de l'Intérieur, et je te sécurise le périmètre, circulez, pas de Roms ici, allez rêver ailleurs, pour le droit de vote on verra plus tard… Cauchemar ? On aimerait bien. Il suffirait de se secouer et de se réveiller. Malheureusement, tout cela est on ne peut plus réel. Un réel travaillé par des tentations égoïstes et centrifuges – les fameux *« on est chez nous »* dont on disait ici même le plus grand mal le mois dernier –, et un racisme qui tombe le masque. La France a le cœur gros comme un poing. Et de ses poings il va lui falloir faire quelque chose. Les mettre sur les « i », par exemple, pour dire et redire, sans se lasser, que le racisme est absurde, de façon infinie. Qui peut croire une seule seconde que des groupes humains partageraient de façon homogène des caractéristiques telles, qu'elles autoriseraient un classement, une hiérarchie ? Personne, à part, justement, un raciste. Rappeler aussi sa fonction sociale : en période de grandes inquiétudes et de grandes inégalités, il permet d'attiser les frustrations et les colères des pauvres contre d'autres pauvres. Ce qui en fait une arme de destruction massive ; car une fois le peloton d'exécution circulaire mise en marche, il ne s'arrête qu'au dernier cœur battant.

GUILLAUME BONNEFONT / MAXPPP

Une arme non létale ?

Coup de foudre cardiaque

Le cœur, tout est là. On en vit, il arrive qu'on en meure, au gré des rencontres qui ne sont pas toutes amoureuses. Comme une fatalité, en quelque sorte. Illustration dans la région de Crozon. Ah ! je vous vois venir : mais non, vous avez tout faux ; l'histoire ne concerne nullement un bonnet rouge, mais un Breton père de famille qui, simplement, avait la tête près du bonnet et a vu rouge. Une histoire de cœur, hélas ! banale : notre homme, connu pour être porté à la violence, singulièrement au détriment de son ex-épouse, fait irruption chez lui malgré une injonction de justice. Il crie, s'emporte, terrorise son ex et ses enfants en agitant un couteau et en tenant des propos, disons, peu rationnels. La gendarmerie arrive, flanquée de pompiers ; on discute, on négocie – propositions, refus, menaces, on se calme – et, finalement, femme et enfants peuvent quitter les lieux sans dégâts. Jusqu'ici tout va bien. L'homme est seul, la maison se remplit de gendarmes. Que se passe-t-il alors ? Voilà ce que l'enquête devra dire. Toujours est-il que le forcené, dixit les gendarmes, se met à tenir des *« propos menaçants pour lui-même »*. Ces propos doivent être très graves, au point que les forces de l'ordre se sentent atteintes dans leur monopole de violence légitime, car elles dégainent. Non pas le réglementaire Manurhin, mais le non moins réglementaire, hélas ! « Taser ».

Plus scientifiquement désignée comme pistolet à impulsions électriques, cette arme n'a rien d'un jouet. On nous la présente pourtant systématiquement comme un moindre mal en faisant remarquer que cela vaut toujours mieux qu'une balle, ce qui est finement observé. Mais pas toujours vrai si l'on considère que, aux Etats-Unis, plus de cinq cents personnes en sont mortes après usage. Mais revenons à Crozon ; notre forcené se fait, en quelque sorte, survolter. Ce qu'il vit très mal : arrêt cardiaque. Heureusement les pompiers sont là et interviennent. En vain : second arrêt cardiaque. Transport à l'hôpital : le cœur ayant ses limites, la raison médicale enregistre le décès dans la nuit d'un jour que notre homme avait sans doute imaginé tout autrement. Suite à quoi, le procureur a très gravement déclaré que l'enquête allait examiner *«s'il y a un lien entre l'utilisation de l'arme et le décès»*. Ce qui est une façon plus ou moins subtile de postuler qu'il n'y en a pas, de lien. Et que si elle avait le cœur fragile, la victime n'est finalement victime que de ses élans de cœur et de leurs arythmies. Si un jour ce procureur s'énerve, on peut le « taser » sans crainte : il ne mourra pas d'un arrêt du cœur.

Du cœur à revendre

L'électricité, c'est une affaire de dosage. Dangereuse à haute tension, voir Crozon, et bénéfique à petit voltage. Voir les *pacemakers*. On sait depuis 1780 que le cœur n'est qu'un muscle, stimulable électriquement ; d'où une industrie de petites piles destinées à délivrer des impulsions électriques au cœur pour lui permettre, par exemple, d'accélérer lorsqu'il est trop lent. La poésie y perd ce que la vie réelle y gagne. Mais que le cœur batte ou s'arrête, rien à faire, les affaires restent les affaires, et l'homme de cœur est rare. Les cinq dont il est ici question n'avaient pas de cœur mais ne manquaient pas de tête. Ils l'ont donc fait fonctionner en hommes d'affaires. Employés tous les cinq à la morgue de l'hôpital San Salvatore de Pesaro, sur la côte adriatique italienne, ils avaient noté l'inactivité totale de leur clientèle. A voir ainsi défiler, chaque jour, son lot de dépouilles, de cadavres, de corps d'ex-vivants ayant définitivement basculé du côté obscur, aller simple, ni fleurs ni couronnes, on gamberge. A quoi bon, se disent nos croque-morts, piles et impulsions électriques dans de telles conditions ? La mort a son marché ; nos cinq loustics rackettaient déjà chaussures ou cravates, histoire d'embellir les chers disparus. L'un d'eux eut l'idée lumineuse d'aller chercher au cœur même de la clientèle ces petites machines vibrantes afin d'en profiter. L'investissement était nul – quelques litres de formol – et le profit au rendez-vous. La rencontre entre l'esprit de lutte contre le gaspillage et le sens commun du capitalisme, en quelque sorte. Le reste appartient à la justice. On espère qu'elle aura le cœur solide et le poing bien placé. On l'espère comme on espère que notre société puisse se débarrasser de ce qui soulève le cœur.

Pierre TARTAKOWSKY

RFI

DROIT D'INFORMER : UN COMBAT PERMANENT

RFI, TRÈS PRÉSENTE EN AFRIQUE, CONTINUE DE PAYER UN LOURD TRIBU AU DEVOIR, AU DROIT ET À LA LIBERTÉ D'INFORMER.

TANYA BINDRA / MAXPPP

Le 2 novembre dernier, les journalistes de Radio France Internationale Ghislaine Dupont et Claude Verlon, en reportage à Kidal, dans le nord du Mali, ont été assassinés froidement quelques minutes après leur enlèvement. Le crime est revendiqué par Al-Qaïda au Maghreb islamique, mais l'enquête est toujours en cours. Les hommages se sont multipliés pour saluer la mémoire et la qualité du travail de ces deux professionnels, passionnés du terrain et de l'Afrique. Dans ce cas, en particulier, un meurtre de sang-froid sur des personnes sans défense, c'est clairement le droit d'expression et la liberté d'informer qui sont attaqués. Ils sont *«victimes de ceux qui veulent à tout prix empêcher le droit à l'information de s'exercer. Les auteurs de cette tuerie veulent, ici, comme partout où il y a conflit, imposer la loi du silence»*, souligne le Snj-Cgt qui, comme la rédaction d'*Options*, adresse ses condoléances et son soutien aux familles et sa solidarité à nos confrères de Rfi.

Sur le site de la radio, dont le logo lui-même porte la marque du deuil, leurs collègues affirment que *«continuer, c'est le meilleur hommage qu'on puisse leur rendre»*. Rfi, très présente en Afrique, paie un lourd tribu au devoir, au droit, à la liberté d'informer : en 2003, Jean Hélène, envoyé spécial en Côte d'Ivoire, avait également été victime d'un conflit armé. De même que Johanne Sutton, en 2001, reporter pour Rfi en Afghanistan. Rappelons qu'en 2012 quatre-vingt-huit journalistes sont morts dans l'exercice de leur métier.

Reporters sans frontières témoigne des dégradations de la liberté de la presse et de la situation des journalistes dans certaines parties du monde, allant de la censure à l'assassinat, en passant par l'intimidation, l'enfermement, l'enlèvement, la violence. Actuellement, l'organisation dénonce par exemple l'emprisonnement de dizaines de journalistes turcs, sous prétexte de leur supposée appartenance à un parti politique non autorisé parce que jugé terroriste, et se mobilise pour les journalistes retenus otages dans le cadre du conflit syrien. Son baromètre actuel pour 2013 indiquait, au 18 novembre, 45 journalistes tués et 183 blessés, 28 Net-citoyens ou citoyens journalistes également tués et 158 blessés. V.G.

GRÈVE DES SAGES-FEMMES
POUR UNE ÉVOLUTION DE LEUR STATUT

XAVIER DE TORRES / MAXPPP

«Sages-femmes maltraitées = bébés en danger», pouvait-on lire sur des banderoles de la manifestation intersyndicale du 7 novembre qui a réuni plusieurs milliers de participants à Paris. Depuis le 16 octobre, en effet, 70 % des vingt mille sages-femmes de France sont en grève illimitée, même si la plupart d'entre elles, réquisitionnées par les maternités, poursuivent leur activité avec un brassard portant l'inscription *«en grève»*. Considérées comme personnel non médical, elles réclament une meilleure reconnaissance de leurs compétences et une plus grande visibilité auprès du grand public. Les rémunérations (le salaire mensuel net débute à 1 400 euros) ne sont ni en rapport avec le diplôme à bac plus cinq, ni avec leurs responsabilités et leur rôle de premier recours dans la prise en charge des grossesses au sein des établissements publics et privés. Enfin, concernant leurs missions et emplois, il y a nécessité de maintenir et développer dans la fonction publique territoriale une véritable politique de prévention et de promotion de la famille et de l'enfant, avec des postes en nombre suffisant pour assurer les missions dans les services de protection maternelle et infantile dans tous les départements ainsi que des financements à hauteur des besoins. La Cgt demande l'ouverture de négociations sur le statut des sages-femmes, avec la mise en place d'un véritable plan emploi, de formation, de reconnaissance des qualifications et des responsabilités. Ce plan se déclinerait notamment en une revalorisation des salaires et en la résorption des emplois précaires au moyen de titularisations et de concours. La prise en compte des spécificités de la profession pour les retraites est aussi une nécessité. Il y a urgence à mettre en œuvre ce chantier. Marisol Touraine, ministre de la Santé, a annoncé la création d'un groupe de travail qui tiendra sa première réunion avant la fin novembre. C.P.

VENTE DE LA REDOUTE
700 SUPPRESSIONS D'EMPLOIS À LA CLÉ

La Redoute (deux mille cinq cents salariés à Roubaix, Wattrelos et Tourcoing) est en vente. Si aucun repreneur n'est encore connu, son propriétaire actuel, François-Henri Pinault est décidé à poursuivre sa stratégie du «tout luxe» (Gucci, Yves Saint Laurent…) en se délestant de toutes les autres entreprises de son groupe. Il a donc confié à l'actionnaire principal, Kering (ex-Ppr), la cession de la marque populaire de vente à distance avant le 31 décembre 2013. Elle pourrait entraîner la suppression de sept cents emplois à la Redoute… et plusieurs milliers dans les entreprises sous-traitantes. Or la Redoute a rapporté beaucoup d'argent depuis 1997 : 256 millions d'euros de dividendes et 102 millions de redevance de marque ont été versés à Ppr/Kering. De plus, Kering a réalisé 1,3 milliard de bénéfice en 2012 et reçoit de l'argent public, notamment pour assurer la compétitivité de l'entreprise. La responsabilité de François-Henri Pinault et des pouvoirs publics est donc importante, dans une région – le Nord-Pas-de-Calais – qui déplore un taux de chômage de 14 %. Exigeant *«zéro licenciement subi»* et des garanties sociales pour ceux qui resteront, une intersyndicale s'est constituée, et les salariés se sont mobilisés. La Cgt réclame également que les investissements dans la modernisation des structures soient garantis. C.P.

LUDOVIC MAILLARD / MAXPPP

ALLEMAGNE : TRAVAIL OU ENFANT, IL FAUT TOUJOURS CHOISIR

200 milliards d'euros par an, c'est le coût des quelque 156 mesures visant à inciter les Allemands à faire des enfants. Par exemple, le droit à une place en crèche inscrit dans la loi, ou un salaire versé à un parent qui arrêterait de travailler pendant un an pour élever son enfant, fixé à 60 % du salaire antérieur. Pourtant, ni la santé économique, ni la politique familiale incitatrice ne semblent régler les problèmes de natalité de nos voisins : il y a eu en 2012 deux fois moins de naissances qu'en 1964. Il semble que, malgré tout, la pression sociale sur les mères qui travaillent reste forte et que nombre d'entre elles soient encore obligées de choisir l'un ou l'autre.

EMPLOI

UN CLIMAT EXPLOSIF

FRED HASLIN / MAXPPP

A la question *« Pensez-vous que les mécontentements sociaux actuels vont déboucher sur un mouvement de grande ampleur ? »* (sondage Tilder-Lci-OpinionWay du 7 novembre 2013), la réponse est sans équivoque : 72 % des personnes interrogées le croient possible et 56 % estiment que *« l'Etat peut empêcher ou limiter les plans sociaux des entreprises privées installées en France »*. Thierry Lepaon, secrétaire général de la Cgt, enfonce le clou : *« Actuellement, il y a dix plans sociaux et mille chômeurs de plus par jour en France. Le climat est très tendu, c'est explosif partout. »* Aucune entreprise, en effet, ne semble être à l'abri de restructurations : La Redoute, Alstom, Goodyear, Alcatel-Lucent, Psa et bien d'autres pressentent le sort qui leur sera réservé. Au traitement de ces salariés s'ajoute celui des travailleurs chez leurs fournisseurs. La désindustrialisation a provoqué la perte de centaines de milliers de postes, et pourtant les externalisations n'ont pas prouvé leur efficacité économique. Pire : elles ont provoqué une perte de compétences et de maitrise de l'ensemble du processus industriel. Et que font le Premier ministre et les ministres de l'Emploi et du Redressement productif ? Ils déplorent évidemment les faillites en cascade et deviennent les comptables de l'augmentation continue du chômage. Mais ils minorent la casse sociale qui a été organisée par l'accord national interprofessionnel de janvier 2013, transformé en loi le 14 juin et présenté comme un nouveau modèle économique et social au service de la compétitivité des entreprises, de la sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels des salariés. L'affaiblissement des prérogatives des inspecteurs du travail en est un exemple. D'autres gages semblent être donnés au patronat au détriment des salariés : le gouvernement a promis de faire une réforme fiscale qui n'arrive pas et vient d'octroyer 300 millions d'euros d'aides aux entreprises en situation critique, à condition qu'elles soient sur un marché viable. Mais aucun contrôle sur leur politique de l'emploi n'est envisagé. Les ministres devraient pourtant se souvenir que l'équation est simple : plus on renonce au social, plus la crise économique progresse et plus la démocratie recule… C.P.

DÉTACHÉS

LES "ESCLAVES MODERNES"

Dans un rapport parlementaire rendu public à la fin avril, la situation des travailleurs européens détachés dans un autre pays de la Communauté était jugée *« inquiétante »*, du fait d'une législation européenne *« insuffisante et largement inefficace »*, du développement du dumping social et du *low cost* salarial faisant de certains salariés – au moins un million en Europe – des *« esclaves modernes »*. De fait, la *« prestation de services »*, en date de 1996, permet à des entreprises basées dans un pays d'embaucher des salariés détachés d'une entreprise basée dans un autre pays, en respectant certes le salaire minimum du pays d'accueil, mais pas les cotisations sociales. Ce système permet par exemple à l'économie allemande – où il n'y a pas de salaire minimum – de faire appel à des salariés venus des pays de l'Est, en particulier polonais, en leur proposant des salaires de misère – parfois rien de plus que 3 euros de l'heure. La révision de cette directive européenne, actuellement en cours entre ministres du Travail européens, s'est pour l'instant soldée par un échec à la mi-octobre. La France demande notamment que l'entreprise donneuse d'ordres soit tenue responsable en cas d'abus grave à la dignité des travailleurs ou de fraude à la sous-traitance. Les négociations reprendront en décembre… V.G.

JOEL PHILIPPON / MAXPPP

ENSEIGNANTS

APRÈS LES RYTHMES, LE MÉTIER

A la mi-novembre, la réforme des rythmes scolaires à la maternelle et dans le primaire a de nouveau fait l'objet de journées de grève de la part d'un nombre important de salariés chargés de l'appliquer. Les enseignants, d'abord, qui estiment toujours qu'elle a désorganisé les rythmes de travail des enfants, compliqué l'organisation du leur et qu'une telle réforme aurait mérité une meilleure concertation. Des personnels municipaux, également, chargés de réorganiser l'encadrement des enfants après la classe et parfois même pendant les activités périscolaires, sans avoir pour autant été gratifiés de la moindre formation ou d'un quelconque supplément de salaire. Ce alors que de nombreuses municipalités refusent toujours la perspective d'adopter la réforme à la prochaine rentrée. C'est dans ce climat de mécontentement assez général que le ministre de l'Education nationale, Vincent Peillon, ouvre le chantier de la réforme des métiers enseignants, censée remettre à plat l'ensemble de leurs missions mais également prendre en compte l'intégralité du temps que chaque enseignant consacre réellement à son activité professionnelle, en dehors de ses heures effectives de présence face aux élèves. A suivre… V.G.

PHILIPPINES: SALE TEMPS

L'archipel philippin a été frappé de plein fouet par le typhon Haiyan, le plus puissant jamais enregistré. Le bilan – plus de dix mille morts et plus de deux mille disparus – invite à la solidarité, mais aussi à la réflexion sur le changement climatique.

LUI SIU WAI / MAXPPP

UNE TRAGÉDIE DE GRANDE AMPLEUR

Le passage du typhon constitue la catastrophe naturelle la plus meurtrière de l'histoire récente des Philippines. Les pointes de vent à 315 km/h ont balayé des régions entières, laissant des champs de ruines et faisant un nombre considérable de victimes. Le bilan provisoire est de dix mille morts, les blessés se comptent par milliers, les disparus sont innombrables et les familles sont toutes frappées. Les destructions matérielles sont telles, qu'il faudra sûrement plusieurs années au peuple philippin pour se remettre et reconstruire le pays.

L'ENJEU CLIMAT RESTE SOUS-ESTIMÉ

Au moment même où le typhon ravageait les Philippines, la 19e Conférence sur le climat a, de fait, continué ses travaux sans réussir à faire le lien avec la nécessité de prendre des mesures pour réduire le réchauffement climatique. Cet immobilisme, largement dû à la prégnance du modèle de développement consumériste occidental par les pays émergents, s'inscrit dans un réel passif. Les décisions prises en 2010 au sommet de Cancún peinent à se concrétiser et, en particulier, la vérification des actions promises par les Etats. En réalité, les pays émergents demandent beaucoup plus à Varsovie qu'à Doha en termes de compensations financières, alors que les pays « développés » proposent plutôt l'adaptation, le partage d'informations et d'expériences.

ORGANISER LA SOLIDARITÉ

La Cgt, qui se sent pleinement solidaires des victimes du typhon, appelle à une mobilisation générale extraordinaire face aux dégâts humains et matériels. Avec l'Avenir social, son association de solidarité, elle presse l'ensemble de ses organisations, ses syndiqués, les salariés actifs et retraités à se mobiliser dans le cadre d'une campagne de solidarité financière visant, en lien avec la Confédération syndicale internationale (Csi), à apporter une aide dans la durée sur des projets pérennes, et ce à partir des besoins exprimés par les organisations de travailleurs philippins.
Adressez vos dons par chèque à l'ordre de :
« L'Avenir social – solidarité Philippines » – 263, rue de Paris – Case 419 – 93514 Montreuil Cedex. Ou par virement :
FR 76 4255 9000 0821 0268 5900 677 CODE BIC : CCOPFRPPXXX.

IMPÔTS : CE QUE RÉVÈLE LE

DR

Les Français ne paient pas trop d'impôts, mais ces impôts sont repartis de manière injuste et inéquitable. Une situation qui impose d'élaborer une réforme fiscale d'envergure basée sur une réhabilitation de l'impôt sur le revenu et sur un principe simple : que chacun contribue à hauteur de ses moyens.

ENTRETIEN
AVEC
PATRICIA TEJAS
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION CGT DES FINANCES

La fiscalité possède une dimension collective consistant à redistribuer les richesses, et l'impôt permet notamment de financer l'éducation, la santé, les transports publics, les routes… Sans impôts, une année de scolarité dans l'enseignement supérieur, par exemple, nous coûterait plus de 10 000 euros à titre individuel…

– Options : ***Après la suspension de l'écotaxe, comment analyser les différentes expressions du « ras-le-bol » fiscal ?***
– Patricia Téjas : Nous sommes aujourd'hui au point culminant de la colère issue d'un contexte économique et social très dégradé, et la fronde fiscale est un des révélateurs de ce profond malaise. Il faut toutefois souligner que cette fronde n'est pas nouvelle, c'est notamment ce que nous disent les agents dans les services, confrontés à un désamour des Français vis-à-vis, plus globalement, des prélèvements obligatoires. C'est pourquoi il nous faut collectivement faire œuvre de pédagogie et revenir sur ces questions fondamentales. Quelle est l'utilité de ces prélèvements obligatoires ? A quoi servent les impôts ? La fiscalité possède une dimension collective consistant à redistribuer les richesses, et l'impôt permet notamment de financer l'éducation, la santé, les transports publics, les routes… Elle est une contribution financière au bien public. Sans impôts, une année de scolarité dans l'enseignement supérieur, par exemple, nous coûterait plus de 10 000 euros à titre individuel… Il nous revient également de resituer ce ras-le-bol sur le terrain social et des revendications des salariés. Notre angle d'attaque est celui du coût du capital, dans le cadre d'une campagne décidée par la Cgt.
Mais quand Pierre Moscovici, ministre de l'Economie et des Finances, se dit lui-même très sensible au ras-le-bol fiscal des contribuables, qu'ils soient des ménages, des consommateurs ou des entreprises, il participe de cette fronde alors qu'il devrait au contraire expliquer la pertinence de l'impôt. J'ajouterai que, en dix ans, les services du ministère des Finances ont perdu un quart des effectifs alors que, dans le même temps, les missions fiscales et de contrôle n'ont pas diminué, avec une législation qui se complexifie. Les agents ont perdu en qualité du travail, ce qui pénalise aussi les contribuables, alimente leur colère mais aussi la fraude fiscale.

– Les Français payent-ils au final trop d'impôts ?
– Il n'y a pas trop d'impôts, mais ils sont répartis de manière injuste et inéquitable. A cet égard, la fronde contre la Tva procède d'une grande supercherie : ce ne sont pas les entreprises qui payent cet impôt, ce sont les consommateurs. Or, avec 141,2 milliards en 2013, la Tva arrive en tête des recettes fiscales nettes de l'Etat (47,3 % du total). Et parce qu'elle est un impôt proportionnel – c'est-à-dire que son taux est identique quels que soient les revenus –, cette taxe est particulièrement injuste, puisqu'elle pèse plus lourdement dans le budget des ménages les plus modestes. L'Insee a montré que, pour un couple avec un enfant et 20 000 euros de revenus, la part de ces revenus payée en Tva est de 10,6 % ; elle tombe à 8,3 % pour un couple totalisant 50 000 euros de revenus. A côté, l'impôt sur le revenu, plus juste car progressif, ne compte que pour 24 % des recettes fiscales nettes de l'Etat. Et encore manque-t-il en progressivité. Là encore, les plus fortunés ont été largement favorisés par les réformes précédentes, en bénéficiant notamment de l'explosion des niches fiscales et d'une baisse des taux. Si le taux maximum a été porté à 45 % par l'actuel gouvernement, précisons que ce taux était de 63 % il y a trente ans.

– Quelles sont les conditions au consentement de l'impôt ?
– Trois conditions doivent au moins être

“RAS-LE-BOL” FISCAL

réunies : la transparence, la justice fiscale et la visibilité. Aucune n’y est ! La transparence voudrait que l’on revienne sur l’utilité de l’impôt, lequel doit servir au financement des besoins de la population et à la correction des inégalités, que l’on aborde sérieusement la question de la redistribution des richesses. La justice fiscale voudrait que chacun contribue à hauteur de ses capacités, ce qui n’est pas le cas. Nous avons déjà évoqué le poids de la Tva dans le budget des ménages ; nous pourrions aussi parler de la taxe d’habitation, calculée sur la base des valeurs locatives qui n’ont pas été révisées depuis les années 1970. Conséquence : un appartement de banlieue peut être davantage taxé, à surface égale, qu’un appartement situé en centre-ville. Une aberration qui touche également la taxe foncière, également calculée sur les mêmes bases. J’ajouterai que cette injustice fiscale se ressent aussi dans la taxation des différents revenus. Une étude que nous avons menée avec l’université de Versailles-Saint-Quentin et le laboratoire Cesdip a montré que, pour 92 % des personnes interrogées, les revenus financiers et les salaires *« ne sont pas taxés équitablement »*.

Le système, enfin, manque cruellement de lisibilité. Et particulièrement en raison de l’explosion, au fil des années, des niches fiscales, dont 62 % sont par ailleurs utilisées par les 10 % de ménages les plus riches. Et si les niches fiscales vont être davantage plafonnées à partir des revenus de 2014, c’est largement insuffisant. D’autant que la politique du gouvernement, à force d’annonces – par segments ou par catégories – puis de reculs, ajoute à la confusion. La seule manière de reprendre la main sur ces trois conditions, c’est de construire une réforme fiscale d’envergure ; un engagement pris par le président de la République pendant la campagne électorale, mais qu’il n’a pas été tenu.

– Quelles sont les propositions de la Cgt pour réformer la fiscalité en profondeur ?

– Nous proposons en premier lieu de réhabiliter l’impôt sur le revenu, dans le cadre d’une grande réforme fiscale en lien aussi avec la politique familiale. Tout est lié : l’avis d’imposition est en effet le sésame pour l’accès, ou pas, à un certain nombre de droits. Réhabiliter l’impôt sur le revenu, cela veut dire gagner en progressivité en augmentant notamment le nombre de tranches et les taux les plus hauts, qui n’ont cessé de diminuer depuis trente ans. En réduisant considérablement, aussi, les niches fiscales que les plus riches, aidés par des conseillers fiscaux, savent parfaitement utiliser pour réduire leurs impôts. C’est ce que l’on appelle *« l’optimisation fiscale »* qui, bien que légale, est sévèrement critiquée par les citoyens et renforce le sentiment d’injustice. Deuxièmement, il faut baisser significativement le poids de la Tva. Nous proposons de supprimer cette taxe sur les produits de première nécessité et de baisser le taux normal de 19,6 % à 15 %. Il faut aussi réformer la fiscalité locale, dont les bases d’imposition sont obsolètes. Cette réforme devrait à la fois opérer une révision des valeurs locatives mais aussi intégrer les revenus des occupants d’un logement dans le calcul de la taxe d’habitation, afin que chacun contribue en fonction de ses moyens.

Il faut enfin s’attaquer, mais « pour de vrai », à la fraude fiscale qui pèse, en France, aux alentours de 80 milliards d’euros, le montant du déficit public prévu pour 2014… Mais cette lutte n’est pas que budgétaire : elle est aussi une nécessité de justice, de démocratie, et participe au consentement de l’impôt par l’ensemble des citoyens.

– Faut-il réformer la fiscalité des entreprises, et comment ?

– Il faut impérativement revenir sur la suppression de la taxe professionnelle qui, associée au transfert de nouvelles missions aux collectivités locales et au gel des dotations de l’Etat, a placé ces collectivités dans une situation budgétaire très compliquée, voire intenable pour beaucoup d’entre elles. Certes, une contribution économique territoriale a été créée, mais elle est insuffisante pour compenser les pertes de recettes issues de la taxe professionnelle : en 2010, le manque à gagner pour les collectivités territoriales s’est ainsi élevé à 13 milliards d’euros. Nous proposons ensuite de transformer l’impôt sur les sociétés, avec une contribution des entreprises qui serait fonction de leur responsabilité sociale. Dit autrement, leur taux d’imposition serait modulé en prenant en compte le comportement des entreprises en matière d’emploi, de salaire, d’utilisation des bénéfices, de droits et de conditions de travail (égalité professionnelle, par exemple) ou de préservation de l’environnement.

Il faut enfin s’attaquer, mais « pour de vrai », à la fraude fiscale qui pèse, en France, aux alentours de 80 milliards d’euros, le montant du déficit public prévu pour 2014… Mais cette lutte n’est pas que budgétaire : elle est aussi une nécessité de justice, de démocratie, et participe au consentement de l’impôt par l’ensemble des citoyens. Elle passe notamment par la mise en place de moyens législatifs et humains, avec la nécessité de créer les emplois publics correspondant à chaque étape du contrôle : des moyens à la hauteur de cet enjeu.

Propos recueillis par Christine LABBE

En savoir plus sur le site dédié de la Fédération Cgt des finances à l’adresse suivante : <www.justicefiscale.fr>.

DAVID ADEMAS / MAXPPP

BRETAGNE

FAUX NEZ ROUGE OU VRAI PACTE SOCIAL ?

LA BRETAGNE, LES MOBILISATIONS QU'ELLE A VÉCUES DESSINENT-ELLES UNE SORTE DE MODÈLE EXPORTABLE ET GÉNÉRALISABLE EN FRANCE ? CE N'EST NI FATAL NI IMPOSSIBLE. MAIS CE N'EST PAS SOUHAITABLE. D'OÙ L'INTÉRÊT DU PACTE SOCIAL PROPOSÉ PAR L'INTERSYNDICALE.

Au départ, une même dénonciation démagogique et mensongère : les « enfants » dans un cas, le « matraquage fiscal de gauche » d'une taxe encore non appliquée mais proposée par la droite. Ensuite, une prise en charge du dossier par des acteurs qui ne sont pas la droite classique mais des groupes satellites : réseaux d'extrême droite dans un cas, acteurs économiques néolibéraux en pointe dans l'autre. Avec, dans les deux cas, la mise en avant d'une valeur unifiante et « interclassiste » : ici, la famille traditionnelle ; là, la région traditionnelle ou supposée telle. Enfin, une même volonté d'aller à la « castagne » avec le pouvoir et avec les forces de l'ordre censées s'opposer au désordre public, surtout lorsqu'il est claironné à tout va.

En toile de fond, un contexte économique et social dégradé, inquiétant. La région voit en effet mis à mal des pans industriels entiers ; se prépare aussi un train de suppressions massives d'emplois dans tous les secteurs, singulièrement dans celui de l'agroalimentaire. Ces restructurations sont vécues d'autant plus tragiquement que rien n'a été mis en place, ni par les licencieurs, ni par les pouvoirs publics, pour permettre aux salariés de continuer à vivre de leur travail. Les employeurs ont une responsabilité première, car ils n'ont en aucune façon anticipé sur la crise d'un modèle productiviste offrant des produits médiocres – carburants aux nitrates, très bas salaires –, sur fond de subventions et de pratiques de dumping mondialisé. Mais les politiques d'austérité mises en place, la remarquable discrétion du ministre de l'Emploi – c'est quoi son nom, déjà, ah oui, Sapin ! – ont largement permis aux lobbies agroalimentaires locaux d'éluder leurs propres responsabilités.

Le fameux *« ras-le-bol fiscal »* a ainsi permis de désigner un bouc émissaire, l'Etat, habillé pour l'occasion d'un statut d'« étranger » – Paris – censé unir toutes les catégories – salariés et employeurs – pourvu qu'elles soient *« bretonnes »*. Cette dynamique régionaliste a malheureusement fait mayonnaise avec l'aimable coopération du patronat de la grande distribution, déjà en pointe dans la demande agressive de déréglementation de la semaine de travail, et de partis politiques d'opposition ainsi que d'acteurs de l'agroalimentaire connus pour leurs exactions et la quasi-impunité qui s'ensuit.

Si l'on ajoute à cela une réforme de la fiscalité inachevée, des mesures d'imposition prises puis retirées dans des conditions dignes d'un opéra-bouffe, les déclarations hallucinantes du ministre des Finances, Pierre Moscovici, légitimant le *« ras-le-bol fiscal »*, on comprend la cristallisation d'incompréhension, d'injustice et de mécontentement partagée par la plus grande partie de la population, en Bretagne comme ailleurs.

Vers une multiplication de zones franches ?

C'est ce mécontentement qui a été instrumentalisé par des forces dont le projet vise plus loin que le simple refus de l'écotaxe. Les bonnets *made in Scotland* ont ainsi été le faux nez rouge plaqué sur le visage des justes colères pour dissimuler les calculs politiciens. Ce qui est triplement préoccupant : au plan économique et social, d'abord, puisque, contrairement à ce qui se dit trop, la Bretagne est bénéficiaire des échanges fiscaux interrégionaux. Au plan environnemental, ensuite. La fiscalité sur le transport routier est indispensable à une transition énergétique et écologique seule garante d'un avenir durable.

Or l'idée mise en avant par les contestataires tend au contraire à transformer

la Bretagne en zone franche, délivrée du « poids » d'une fiscalité bonne uniquement pour les autres régions. Comme si le réchauffement climatique allait épargner telle ou telle région. Au-delà de possibles modulations – dont la région bénéficie déjà –, cette logique est celle d'une mise en concurrence territoriale sans fin. Ce combat d'un moins-disant n'est évidemment pas l'intérêt des salariés ; leurs salaires seraient les premiers otages de cette ultraconcurrence, et tout ce qui relève de politiques de solidarité en serait la victime collatérale. Sans parler de l'impact d'une dégradation écologique majeure sur la situation du travail…

Démarche unitaire forte de propositions constructives

Au plan politique, enfin. Car la vision sous-jacente des bonnets rouges est celle d'une fragmentation sociale et nationale. La mise en avant de la *« Bretagne »* comme une sorte d'absolu étouffé par *« Paris »* flirte de trop près avec de veilles antiennes de la droite monarchiste, des idéologies poujadistes et autonomistes pour que l'on ne s'en méfie pas. Elle fait trop écho à d'autres *« préférences »* du même ordre pour que l'on puisse la taxer de non républicaine. Ce pourquoi l'on est contraint de s'interroger sur l'infinie mansuétude des pouvoirs publics, peu mobilisés, c'est le moins que l'on puisse dire, autour de l'autorité de l'Etat. Une majorité parlementaire divisée, des élus locaux sensibles aux pressions, un ministre de l'Intérieur qui semble vouloir collectionner des amis dans tous les camps et qui inscrit l'appareil répressif aux abonnés absents face à des *« acteurs économiques »* annonçant fièrement un programme de casse.

Il faut donc se féliciter que les organisations syndicales de la région Bretagne (Cfdt, Cgt, Solidaires, Cftc, Unsa, Cfe-Cgc, Fsu) disputent au patronat le mécontentement social. Après une première mobilisation qui avait rassemblé trois mille personnes à Carhaix en même temps que la manifestation des bonnets rouges à Quimper, le front syndical s'est élargi et engage une *« démarche unitaire forte de propositions constructives »* dans le cadre des discussions ouvertes avec les pouvoirs publics sur un *« pacte d'avenir »*. Tout en dénonçant les discours et les postures réactionnaires et en affirmant leur refus de la violence et du vandalisme, de la destruction de biens publics à ce jour impunie, elles a appelé à une mobilisation régionale, le 23 novembre 2013, dans chaque département breton.

Louis SALLAY

ENSEIGNANTS PUBLICS BRÉSILIENS
ACCORD APRÈS DEUX MOIS DE GRÈVE

Les enseignants des écoles publiques de Rio de Janeiro, qui enseignent principalement aux six cent mille enfants les plus défavorisés, gagnent 8 euros de l'heure. Le service public est géré par la municipalité. Ne pouvant dialoguer avec elle, les enseignants ont fait grève et organisé des manifestations pendant deux mois. Une médiation a été mise en place par la Cour suprême brésilienne : un accord a été trouvé. Les enseignants se sont engagés à reprendre le travail et ont accepté que le calendrier scolaire soit prolongé. Ils ont obtenu le paiement des jours de grève, des négociations sur les plans de carrière et une première augmentation des salaires de 8 % pour ceux de l'Etat de Rio et de 15 % pour ceux de la ville de Rio de Janeiro.

INDONÉSIE
PLUS D'UN MILLION ET DEMI DE TRAVAILLEURS EN GRÈVE

A l'appel des syndicats, les Indonésiens ont arrêté le travail, les 31 octobre et 1er novembre 2013. Ils protestaient notamment contre des salaires trop bas et réclamaient une sécurité sociale stable. Plus d'un million et demi d'entre eux ont arrêté le travail. L'an dernier, le gouvernement avait augmenté le salaire minimum de 44 % à la suite de protestations massives des travailleurs, mais, en un an, l'inflation est passée de 4 % à 6 %, rendant les logements et les produits de première nécessité trop chers. A l'issue de la grève, le gouverneur et l'association patronale ont convenu d'un salaire minimum qui s'appliquera à Jakarta. Les syndicats estiment de leur côté que ce salaire augmenté de 9 % est trop faible et reste inférieur à l'inflation enregistrée ces dernières années.

TONG BINGQIANG / MAXPPP

FONCTIONNAIRES PORTUGAIS
EN GRÈVE CONTRE L'AUSTÉRITÉ

Au Portugal, des mesures d'austérité pour 2014 prévoient l'allongement du travail hebdomadaire des fonctionnaires de trente-cinq à quarante heures, des baisses de salaire comprises entre 2,5 % et 12 % pour les revenus mensuels supérieurs à 600 euros et des réductions de 10 % pour les pensions de retraite. Elles font suite à un programme d'aide de 78 milliards d'euros accordé en 2011 par l'Union européenne et le Fonds monétaire international, imposant au Portugal des réductions dans les dépenses publiques. Or 28 000 postes ont déjà été supprimé cette année, 173 000 depuis 2005. Les fonctionnaires de nombreux services publics, et en particulier des hôpitaux et des écoles, ont fait grève, le 8 novembre, contre la brutalité de ce plan.

Atout matière grise

PASCAL GUYOT / AFP

Université : on ferme ?

La fermeture annoncée, dès la rentrée 2014, de l'antenne Du Guesclin de Béziers a soulevé l'émoi. A Béziers, c'est toute l'économie locale d'un territoire fortement touché par le chômage (16 % des actifs) qui se trouve en suspens. Comme l'a montré une récente étude du Ceser (Conseil économique, social et environnemental) du Languedoc-Roussillon, la zone littorale comprise entre la deuxième ville de l'Hérault et le seuil catalan est un espace – déjà – marqué par de profondes difficultés : 32 % des ménages y vivent sous le seuil de pauvreté. Fermer le campus ne ferait qu'aggraver la situation des familles et hypothéquer davantage le développement économique et social.

Penser des filières industrielles

Dans l'industrie, la filière est l'une des réponses prometteuses pour valoriser le potentiel de la matière grise et créer des conditions favorables en vue de renforcer les spécialisations nationales. Retour sur la mesure gouvernementale de 2005 de création de pôles de compétitivité autour de soixante-sept projets. A l'époque, la Cgt partage en partie le diagnostic des pouvoirs publics mais se montre très critique en matière de financements, puisqu'une partie de ceux-ci devaient provenir des fonds de l'Agence nationale de la recherche et qu'une partie des trois mille postes créés au budget 2006 – à la suite du mouvement des chercheurs – devait être donnée aux pôles de compétitivité, et non aux universités et à la recherche fondamentale.

Quelle économie du savoir ?

Comment articuler les nécessaires interactions entre besoins sociaux, besoins de qualification, développement industriel et économique ? Notre table ronde avec Simone Cassette, ingénieure de recherche chez Thales, membre du collectif recherche-enseignement supérieur-emploi de la Cgt, membre du conseil d'administration du Cnrs ; Danielle Tartakowsky, historienne, présidente de l'université de Paris 8 Vincennes-Saint-Denis ; Laurent Terrier, ingénieur d'études à l'Institut national polytechnique (Inp) de Grenoble, membre du Collrif (collectif recherche industrie formation) de l'UD-Cgt de l'Isère.

SOMMAIRE

UNIVERSITÉ
BÉZIERS PRIVÉ DE FAC ?
PAGES 17-19
REPÈRES
PAGE 20
POINT DE VUE
D'EMMANUELLE PUISSANT
LA SCIENCE ÉCONOMIQUE
AU SERVICE DU SYNDICALISME
PAGE 21
FILIÈRES
VALORISER LA MATIÈRE GRISE
POUR RENFORCER L'INDUSTRIE
PAGES 22-23
TABLE RONDE
PAGES 24-27

C'est l'accès des jeunes aux études qui est ici en jeu.

Université : Béziers privé de fac ?

«A Paul-Va' comme ailleurs, stoppons la rigueur!» C'est unis derrière ce message que des centaines d'étudiants de l'université de Montpellier ont manifesté, au début d'octobre, contre la fermeture annoncée, dès la rentrée 2014, de l'antenne Du Guesclin de Béziers. A l'origine, le coup a été porté par la présidente de l'université Paul-Valéry Montpellier III, dénonçant un manque cruel de moyens, avec un déficit structurel de 3,5 millions d'euros par an. *«Vos prédécesseurs,* explique la présidente de l'université dans une lettre à la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Geneviève Fioraso, *ont sciemment sous-estimé la masse salariale transférée par l'Etat à l'université pour faire des économies sans l'avouer. Vos services ne peuvent s'étonner aujourd'hui de la situation de Paul-Valéry, ils sont informés depuis deux ans.»* A cela, Geneviève Fioraso a répondu *«gestion administrative de l'établissement»*, *«manque de rationalité»* des formations de mastères et promis un accompagnement de l'université si besoin. En affirmant en substance, après avoir demandé un audit : Béziers ne fermera pas !

Au centre de cette épreuve de force, les étudiants : ils sont sept cents au total à être inscrits à Du Guesclin, représentés dans cette mobilisation par l'association Iliade, soutenus par les élus et les organisations syndicales. Des étudiants aujourd'hui véritablement *«pris en otage»*. C'est ce que dénonce notamment, au niveau national, l'Unef : *«C'est l'accès des jeunes aux études qui est ici en jeu»*, insiste William Martinet, vice-président du syndicat étudiant. Ouverte en 1996 sur le site d'une ancienne caserne, l'antenne de Béziers fait partie de ce que l'on appelle les ...

Université : Béziers privé de fac ?

••• campus de proximité qui, en accueillant 20 % des étudiants sur tout le territoire, forment en réalité *« la première université de France »*, pour reprendre le constat de Geneviève Fioraso. *« Le centre Du Guesclin* […] *est un exemple d'intégration réussie dans un territoire en mutation »*, disait voici trois ans un rapport d'évaluation de l'université Montpellier III ; il se trouve au centre d'un pôle universitaire et culturel accueillant aussi un Iut, une médiathèque et un centre interrégional de culture occitane.

Avec au moins deux particularités : celle d'afficher un taux de réussite en licence qualifié « d'important » par l'audit mené par l'inspection générale de l'administration de l'Education nationale, même s'il est contrasté selon les filières (lettres, psycho, histoire…) ; celle, surtout, d'accueillir des jeunes de milieux modestes, avec 63 % d'étudiants boursiers, soit quatre cent six étudiants en 2013. Mais, là aussi, Anne Fraïsse, présidente de Montpellier III, évoque la difficulté de mener une *« politique sociale volontariste »* que les universités doivent financer sans moyens. En cinq ans, Montpellier III a connu une augmentation de 42 % de ses étudiants boursiers, a confirmé l'audit de l'inspection générale : cela représente un manque à gagner de 1,6 million d'euros en droits d'inscription *« que l'Etat ne compense qu'à hauteur de 160 000 euros »*.

Des étudiants qui renoncent à se former

Mais n'y a-t-il d'autres possibilités que de *« gérer la pénurie »* et procéder à des solutions radicales ? Pour beaucoup d'étudiants, sans moyens pour assurer une nouvelle vie à Montpellier, en particulier pour se loger, le maintien du site biterrois est en effet leur seule perspective de poursuivre leurs études, ou simplement de les commencer. *« Un coup serait ainsi porté au droit à étudier »*, dénonce l'Unef. Une perte de matière grise qui dépasse d'ailleurs largement le cas Montpellier III : au début de l'été, une étude du syndicat étudiant a montré que le pourcentage de bacheliers continuant leurs études à l'université est en constante diminution (32,2 % aujourd'hui, contre 39,1 % en 2005), et l'on estime à plus de vingt-trois mille le nombre d'étudiants qui renoncent chaque année à une formation universitaire. Parmi eux, entre six et huit mille ne poursuivent aucune étude, dans un contexte d'affaiblissement du service public et de développement de pratiques parfois totalement illégales de sélection des étudiants. A Montpellier, rien d'illégal, mais, comme cela est déjà en cours de généralisation dans la filière Staps, par exemple, le plan d'économies annoncé au début septembre prévoit l'organisation d'un tirage au sort pour le droit d'accès des bacheliers en première année de licence dans de nombreuses filières (information/communication, psychologie, administration économique et sociale…) ainsi qu'une révision à la baisse de l'encadrement des jeunes, avec une réduction du nombre d'enseignants et de personnel administratif. *« C'est symptomatique de la faillite d'un système »*, souligne ainsi William Martin.

Cette *« faillite »* puise son origine dans le processus d'autonomie des établissements, qui a notamment entraîné de nouvelles charges pour les universités sans compensations à la hauteur. Il y a déjà plusieurs mois, l'intersyndicale personnels/étudiants (Fsu, Cgt, Solidaires et Unef) de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de Montpellier dénonçait les effets de la loi Lru (loi relative aux libertés et responsabilités des universités) adoptée en 2007, amplifiés par la loi Fioraso de 2013 : faillite de certaines universités et fragilisation financière des autres, gel des postes, précarisation du personnel et dégradation de travail et d'études. Au niveau

Cette « faillite » puise son origine dans le processus d'autonomie des établissements, qui a notamment entraîné de nouvelles charges pour les universités sans compensations à la hauteur.

MATTHIEU RONDEL / MAXPPP

PASCAL GUYOT / AFP

Fermer le campus ne ferait qu'aggraver la situation des familles et hypothéquer davantage le développement économique et social.

national, ce sont une quinzaine d'universités, sur soixante-seize, qui seront ainsi en déficit à la fin de l'année, selon le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, un chiffre par ailleurs sous-évalué si l'on en croit la Conférence des présidents d'université. Et, face aux difficultés financières qui les frappent, nombreuses sont celles qui s'apprêtent à voter des budgets de rigueur en faisant porter l'essentiel des efforts sur les formations de premier cycle et, comme à Béziers, sur les campus de proximité. Clara est étudiante en première année de psycho, solidaire des étudiants de Du Guesclin, membre du collectif « jeunes » Cgt du département de l'Hérault : *« Il faut obtenir l'abrogation des lois Lru,* dit-elle. *Car si l'Etat se contente de combler le déficit, rien ne sera réglé. Il faudra recommencer à se battre dans deux ou trois ans. »*

Le risque d'une fracture territoriale

A Béziers, c'est toute l'économie locale d'un territoire fortement touché par le chômage (16 % des actifs) qui se trouve en suspens. Comme l'a montré une récente étude du Ceser (Conseil économique, social et environnemental) du Languedoc-Roussillon, la zone littorale comprise entre la deuxième ville de l'Hérault et le seuil catalan est un espace – déjà – marqué par de profondes difficultés : 32 % des ménages y vivent sous le seuil de pauvreté. Fermer le campus ne ferait qu'aggraver la situation des familles et hypothéquer davantage le développement économique et social. C'est ce qu'explique Serge Ragazzacci, secrétaire général de l'union départementale Cgt de l'Hérault, qui avec Solidaires et la Fsu réunis en intersyndicale soutiennent la mobilisation étudiante : *« En trente ans, la région s'est fortement transformée avec, d'un côté, le développement d'un pôle dynamique, hyperqualifié – mais aussi sous-payé – autour de Montpellier ; de l'autre, une zone en fort déclin, un pôle industriel quasiment à l'abandon se caractérisant par du travail moins qualifié, précaire et de moins en mois de services publics. Si le campus devait fermer, les écarts, générateurs d'injustice sociale, ne feraient que se creuser au risque d'une profonde fracture territoriale. »* Avec le FN à l'affût dans la perspective des prochaines élections municipales.

Sur place, la mobilisation, en dépit des vacances de la Toussaint, ne faiblissait pas. Réunis en assemblée générale, les étudiants de Montpellier avaient voté en faveur du blocus de la faculté de lettres jusqu'au 12 novembre et appelé les autres universités à une journée nationale de mobilisation, le jeudi 14 novembre, avec la volonté de créer une coordination nationale. Sur le campus biterrois, une banderole avait été installée à l'entrée du site : *« Du Guesclin menacé, étudiants sacrifiés. »* C'est au cours du mois de décembre qu'un conseil d'administration de Montpellier III devrait officiellement décider de la fermeture de l'antenne de Béziers. Ou pas…

Christine LABBE

LE PLAN D'ÉCONOMIES ANNONCÉ AU DÉBUT SEPTEMBRE PRÉVOIT L'ORGANISATION D'UN TIRAGE AU SORT POUR LE DROIT D'ACCÈS DES BACHELIERS EN PREMIÈRE ANNÉE DE LICENCE DANS DE NOMBREUSES FILIÈRES

JEUNES DIPLÔMÉS
FUITE DES CERVEAUX OU PAS ?

Les jeunes diplômés quittent la France, faute de trouver un emploi et un salaire correspondant à leur niveau de formation : info ou intox ? Un sondage réalisé par l'institut Harris Interactive auprès d'étudiants en dernière année des neuf plus grandes écoles françaises (Ens, Polytechnique, Centrale, Escp) témoigne en effet que, même dans ces écoles qui forment nos élites, un tiers des étudiants pensent qu'il ne leur sera pas facile de trouver un emploi en France [1]. Mais d'autres éléments entrent en jeu, en particulier l'internationalisation des cursus (79 % d'entre eux ont effectué un séjour ou un stage à l'étranger durant leur formation) et le fait qu'une expérience internationale est jugée indispensable pour valoriser un CV. Ainsi, 79 % des étudiants sondés par Harris n'excluent pas de chercher un emploi à l'étranger dès l'obtention de leur diplôme, la majorité d'entre eux mentionnant donc la carrière et le salaire, mais aussi l'environnement de travail et l'envie de faire un métier intéressant. Cela ne veut pas dire qu'ils excluent de revenir en France, à condition de pouvoir faire valoir leur expérience et leurs attentes auprès des entreprises françaises…

(1) Cf. *Le Monde* du 10 octobre.

RECHERCHE-MONDE ÉCONOMIQUE
LES PROPOSITIONS CGT EN LIGNE

Le collectif national Enseignement supérieur-Recherche-Emploi de la Cgt, animé par l'Ugict, vient de mettre en ligne sur le site de l'Ugict un document touffu présentant les analyses et propositions de la Cgt pour *« développer les capacités de production et d'innovation collectives, en créant les conditions d'une diffusion la plus large possible des connaissances et des démarches mises en œuvre par la recherche, tout en garantissant aux citoyens une véritable information sur les choix qui affecteront demain la société »*. Le document replace ces enjeux à l'échelle européenne et mondiale, et dresse le bilan des choix politiques et des réformes menés en France afin de *« repartir des quelques points d'appui dont dispose notre pays pour repenser l'interface recherche publique/entreprise, relancer la recherche privée et assurer les dynamiques »* nécessaires, car *« on ne peut pas tout attendre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche publics »*. Au sommaire, une remise à plat des structures et des dispositifs existants, de la fiscalité, la transformation des pôles de compétitivité en *« pôles de coopération et de développement »*, le développement de grands programmes, l'institution d'une cotisation patronale de contribution sociale au développement de la recherche privée, la valorisation du rôle des docteurs et de l'emploi qualifié, le renforcement du rôle des instances représentatives du personnel sur les orientations et les travaux de recherche des entreprises.

<www.ugict.cgt.fr>.

COOPÉRATIONS
POUR UNE FILIÈRE D'IMAGERIE MÉDICALE

Fruit d'une coopération au sein du Collrif [1], de l'UD-Cgt de l'Isère et du collectif national Cgt, des salariés de Thales et des secteurs de la santé ont mené une réflexion et pris contact avec de nombreux acteurs de la santé (médecins et entreprises) pour créer et développer une filière d'imagerie médicale en France. Thales voulait se séparer de cette partie de son activité, mais les salariés des diverses parties concernées – les fédérations de la métallurgie et de la santé, des Chu – ont travaillé ensemble, notamment dans le bassin d'emploi grenoblois, pour identifier les solutions adaptées aux besoins de la médecine et valoriser l'utilité de cette filière pour le pays. Les décideurs ont été interpellés au niveau local et régional, mais aussi à celui de Thales, dont l'Etat est actionnaire (à 26 %), ou encore de l'Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé (Aviesan), afin de rappeler les enjeux en termes de maîtrise publique de ce type de technologie et d'envisager un programme d'investissements et d'aide au développement des entreprises qui pourraient s'intéresser à ces perspectives.

(1) Plus de détails, notamment un quatre-pages, sur le site du Collrif de l'Isère (Collectif recherche-industrie-formation) : <www.cgt-collrif-grenoble.org>.

biblio

L'ÉTAT DE L'EMPLOI SCIENTIFIQUE EN FRANCE. RAPPORT 2013, DIRECTION GÉNÉRALE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET DIRECTION GÉNÉRALE POUR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION, 150 PAGES, SUR LE SITE DU MINISTÈRE.

CLASSES PRÉPARATOIRES. LA FABRIQUE D'UNE JEUNESSE DOMINANTE, MURIEL DARMON, ÉD. LA DÉCOUVERTE, 2013, 324 PAGES.

LA RECHERCHE MALADE DU MANAGEMENT, VINCENT DE GAULEJAC, COLL. SCIENCES EN QUESTIONS, ÉDITIONS QUÆ, 2012, 8,60 EUROS.

RECHERCHE PRÉCARISÉE, RECHERCHE ATOMISÉE, COLLECTIF PECRES, ÉD. RAISONS D'AGIR, 2011.

LES INTELLOS PRÉCAIRES, ANNE ET MARINE RAMBACH, ÉD.STOCK, 450 PAGES, 22,50 EUROS.

web

• Le site de l'Ugict (<www.ugict.cgt.fr>), en particulier au thème « Recherche », les sites du Sntrs-Cgt (<http://sntrs.free.fr>), de la Ferc-Sup (<www.ferc-sup.cgt.fr>).
• <http://sauvonslarecherche.fr>, <www.sauvonsluniversite.com>.

RICHARD VILLALON / MAXPPP

point de vue

EMMANUELLE PUISSANT [1]

Propos recueillis par Valérie GÉRAUD

La science économique au service du syndicalisme

En lien avec le comité régional Cgt, les UD, les branches, l'Adees cherche à réunir des syndicats de la production et de la recherche, du public et du privé, de l'industrie et des services, pour s'approprier les enjeux socio-économiques et comprendre le travail concret et son environnement, y compris hors des murs des entreprises.

« L'Adees est un centre de recherche associatif dont la mission est d'aider les structures et les syndicats Cgt de la région Rhône-Alpes à s'approprier des questions socio-économiques complexes. Depuis trois ans, l'Adees pilote un programme de recherche-action sur l'anticipation des mutations socio-économiques. Recherche-action, cela veut dire que nos travaux résultent d'allers-retours incessants entre la réflexion académique et les expériences syndicales. L'Adees organise régulièrement des séminaires, des journées d'étude et de formation permettant la rencontre directe entre des chercheurs et des syndicalistes (des liens étroits sont notamment tissés dans le secteur de l'aide à domicile). Les chercheurs éclairent les syndicalistes sur l'environnement de leur entreprise, les aident à prendre du recul sur leur travail. Et les chercheurs peuvent mettre leurs résultats de recherche à l'épreuve d'une partie de la réalité qu'ils étudient.

» Le programme sur l'anticipation commence à porter ses fruits. Nous partions de l'idée que l'économie régionale est en train de se transformer structurellement, sous l'effet de plusieurs éléments : les politiques d'innovation, l'évolution des besoins économiques, sociaux et environnementaux, celle des organisations du travail, les reconfigurations territoriales et la concentration sur une poignée de territoires des moyens humains et financiers. D'importants choix stratégiques impactant l'avenir de pans entiers de production industrielle, mais aussi les axes de travail dans les organismes de recherche publique, dans les universités, etc., sont de plus en plus décidés en dehors des instances "traditionnelles" de démocratie, et notamment de celles dans lesquelles les organisations syndicales sont présentes. Ce que nous essayons de faire, avec le comité régional Cgt, les UD, les branches, c'est de réunir des syndicats de la production et de la recherche, du public et du privé, de l'industrie et des services, pour comprendre le travail concret et son environnement. De manière inégale selon les territoires et les secteurs, l'appropriation syndicale progresse fortement. Par exemple avec le travail engagé autour de la notion de "filière santé" : face à la concentration sur quelques pôles ou territoires dits d'excellence dans le domaine de la santé (concentrés à Lyon et dans une moindre mesure à Grenoble en Rhône-Alpes), face à la concentration des fonds publics sur l'innovation (*quid* de la production ?), face aux incitations au regroupement, qui fragilisent les établissements hospitaliers publics, à la rationalisation parfois extrême des organisations du travail, quelle démarche Cgt ? Quelques mois avant la mise en place annoncée d'un comité stratégique de filière sur la région, l'Adees, le comité régional et la Fédération de la santé Rhône-Alpes, en lien avec les syndicats, travaillent autour de l'idée d'une filière de la santé reposant sur la solidarité entre les activités de recherche, d'innovation, de production et de recyclage, entre l'industrie (pharmaceutique, du textile médical, des équipements, de l'imagerie médicale, etc.) et les services de soins, publics notamment.

» La force de cette démarche en construction est de lier étroitement la réponse aux besoins au sens et à la qualité du travail, et de s'inscrire dans une logique tout autre que celle de quelques micro-pôles d'innovation dits "d'excellence". Au niveau des syndicats, dans un premier temps, ces initiatives sont perçues comme chronophages et d'un intérêt pas évident. Mais au final, la réflexion commune engagée à l'échelle d'un territoire, d'une filière, d'une activité sur un bassin d'emploi renforce l'activité syndicale dans l'entreprise et aide à ouvrir des perspectives aux salariés. Elle fournit des éléments utiles aux syndicats pour aller à la discussion avec les salariés. Pour les structures, comme les UD, les UL ou les branches, le contenu, travaillé de la sorte, permet d'être force de propositions, d'être porteur d'une parole collective, d'un projet syndical pour son territoire et ses salariés, dans les instances de dialogue social territorial qui se développent fortement, notamment en Rhône-Alpes. Quant aux financeurs (le conseil régional, par exemple), ils perçoivent, à travers ce travail, les conséquences des politiques régionales en matière d'innovation, de mutualisation, sur le travail concret des salariés et sur les perspectives très incertaines de développement industriel, en particulier quand les politiques d'innovation ne sont pas adossées à une politique industrielle. » ◀

(1) Economiste à l'Association pour le développement des études économiques et sociales (Adees) de la Cgt Rhône-Alpes, membre du Conseil économique, social et environnemental régional (Ceser), chercheuse associée au Centre de recherche en économie de Grenoble (Creg).
En savoir plus : <www.adeesra.org>.

Valoriser la matière grise pour ren

Dans l'industrie, la filière est l'une des réponses prometteuses pour valoriser le potentiel de la matière grise et créer des conditions favorables en vue de renforcer les spécialisations nationales.

En 2005, le gouvernement décide de conduire une nouvelle politique industrielle pour enrayer le déclin industriel et économique de la France. Au travers de pôles de compétitivité, il sélectionne soixante-sept projets. Si la Cgt partage en partie le diagnostic des pouvoirs publics (renforcer la spécialisation de l'industrie nationale et créer des conditions favorables à l'émergence de nouvelles activités porteuses sur les marchés internationaux), elle se montre très critique en matière de financements, puisqu'une partie de ceux-ci devaient provenir des fonds de l'Agence nationale de la recherche et qu'une partie des trois mille postes créés au budget 2006 – à la suite du mouvement des chercheurs – devait être donnée aux pôles de compétitivité, et non aux universités et à la recherche fondamentale.

Le Cir n'a qu'un faible impact sur le développement de l'innovation

Parallèlement, pour renforcer les services de recherche et développement (R&D), très coûteux pour les entreprises et néanmoins nécessaires au développement d'outils industriels novateurs, le dispositif « crédit impôt recherche » (Cir) a été créé. Cette mesure de soutien aux entreprises qui engagent des dépenses de recherche fondamentale et de développement expérimental, sans restriction de secteur ou de taille, possède un axe économique (doper leur attractivité) et social (donner les moyens financiers aux salariés à fort potentiel). De ce point de vue, ce dispositif n'apporte pas de réponse au cas des docteurs et des doctorants. Le sujet est toujours sensible : dans la recherche publique, les postdoctorants vivent des périodes de précarité qui peuvent les pousser à choisir l'exil. Leur sort n'est pas meilleur dans les entreprises, où ils sont souvent considérés comme surqualifiés ; les ingénieurs des grandes écoles et les titulaires de mastère leur sont régulièrement préférés dans les métiers R&D, car ils sont censés mieux s'adapter aux exigences des entreprises en termes de gestion. Or la Cgt estime que la thèse constitue une véritable expérience professionnelle de haut niveau dans un domaine spécifique : les entreprises ne devraient pas se priver des forces vives qui peuvent contribuer à développer leur R&D et recruter ces hauts potentiels.
De plus, les effets d'aubaine au profit de certaines entreprises engendrés par le Cir ont été mis en lumière dans un rapport de la Cour des comptes, publié le 11 septembre 2013, qui dresse un constat sévère sur l'efficacité du financement public de la recherche en France. En effet, si elle

constate bien une augmentation de 48 % entre 2006 et 2013 des financements de l'Etat en faveur de la recherche, la Cour note cependant que, *« en regard de cet effort consenti par les finances de l'Etat, l'activité de recherche nationale* […] *est restée stable en pourcentage du Pib et s'établit en 2010 à 2,2 % du Pib, à un niveau peu différent de celui atteint en 2000 et inférieur à celui de 1993 (2,36 % du Pib) »*.

Les "trente-quatre plans" nécessitent des collectifs de travail

Ces critiques s'ajoutent à celles qui montrent que le Cir ne profite pas aux postdoctorants ni aux Pme et n'a qu'un impact faible sur le développement de la recherche et de l'innovation. A la veille du débat budgétaire pour 2014, la Cgt appelait le gouvernement et les parlementaires à évaluer cette dépense et à la redéployer de façon à en faire un levier au service de la recherche, de l'investissement et de la compétitivité du pays. Ce constat a-t-il été pris en compte par Arnaud Montebourg, ministre du Redressement productif, après dix ans de désindustrialisation, sept cent cinquante mille emplois détruits et une perte de six points dans le Pib de la part de l'industrie ? Le

forcer l'industrie

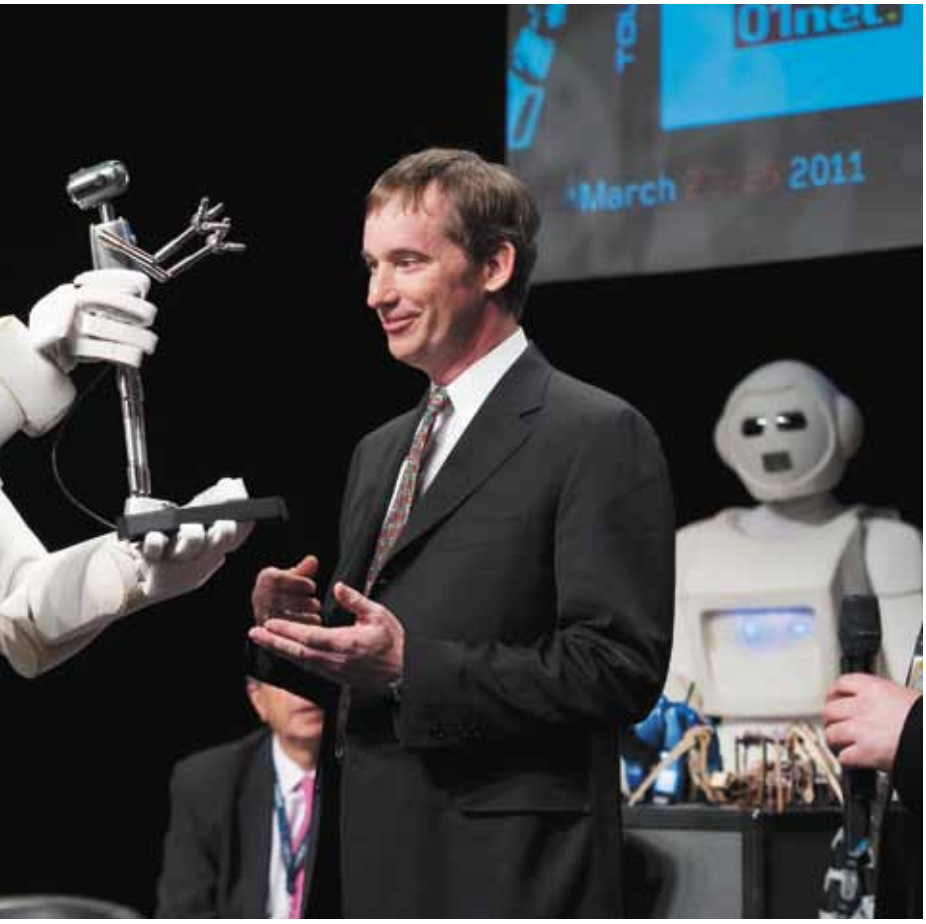

GILLES SOEN-WER / MAXPPP

L'innovation, la recherche et le développement nécessitent impérieusement des collectifs de travail, une élévation de la qualification collective et individuelle pour créer de l'emploi. En effet les compétences naissent des métiers anciens. Cela implique de créer, en complément des qualifications obtenues dans l'Education nationale, des écoles internes aux entreprises pour former les futurs professionnels aux métiers de l'industrie.

crédit d'impôt innovation (Cii) a été créé avec l'objectif de soutenir les Pme qui engagent des dépenses spécifiques pour innover. Ce nouveau dispositif d'aide aux entreprises innovantes instauré par la loi de finances 2013 complète le Cir. De plus, Arnaud Montebourg affirme désormais vouloir valoriser *« la marque France »* et a présenté trente-quatre plans de *« reconquête industrielle pour hisser au meilleur niveau de la compétition mondiale ses filières les plus prometteuses. Et réinventer son récit industriel »*. Le ministre table sur *« quatre cent quatre-vingt mille emplois préservés, renforcés, créés »* et estime que *« les trente-quatre plans transverses représentent 45,5 milliards d'euros de valeur ajoutée dont près de 40 % à l'export »*. Bernard Devert, secrétaire de la Fédération Cgt des travailleurs de la métallurgie, trouve que *« les projets sont intéressants, on ne peut qu'apprécier »*. Mais quels objectifs sont réellement poursuivis ? Certains, comme le véhicule deux litres aux cent kilomètres, *« sont déjà engagés chez Psa. S'il mérite d'être poussé, il n'est pas novateur »*. D'autres sont plus lointains. *« Les financements publics ne sont soumis à aucun contrôle, ce qui nourrit une certaine suspicion,* note Bernard Devert. *Le pilotage est donné au patronat, clés en main, sans aucune contrainte d'industrialisation sur le territoire français. Ainsi, le "Tgv du futur" devrait être destiné à l'Inde. On a l'impression que la France sera limitée à une politique de niche d'innovations avec une préindustrialisation, mais que l'industrialisation sera faite dans les pays "low cost". En termes d'emploi et de réindustrialisation, cela pose un vrai problème. Et quand on parle de "navire écologique", il faudrait déjà que l'on maintienne les chantiers navals. Il y a une contradiction… »* Il déplore que la Cgt n'ait pas sa place au conseil d'administration des pôles et n'ait aucun droit de regard dans ces organisations qui sont en partie financées par de l'argent public. Il indique aussi que ces plans *« nécessitent des collectifs de travail, une élévation de la qualification collective et individuelle pour créer de l'emploi »*. Et que *« tout le monde sait que c'est sur les métiers anciens qu'il y a des compétences »*. Cela implique de créer, en complément des qualifications obtenues dans l'Education nationale, des écoles internes aux entreprises pour former les futurs professionnels aux métiers de l'industrie, comme c'était encore le cas jusqu'en 1995 chez Snecma. Ou garantir le maintien des Iut (un temps menacés) et de leurs moyens, car ils constituent un potentiel indéniable pour le transfert des technologies.

Créer les conditions d'une rencontre entre chercheurs et entreprises

A l'occasion des Assises de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le 17 septembre 2012, l'Ugict a poursuivi sa réflexion. Elle a rappelé que le redressement productif ne s'opérera que par un investissement très important dans la formation et la qualification des salariés et dans la R&D. Elle préconise de rapprocher les *« écoles doctorales »* des entreprises – au sens de communautés de travail et non pas limitées aux seuls employeurs, comme cela l'est trop souvent. Elle indique la nécessité de créer les conditions d'une rencontre entre le fort potentiel des chercheurs et la demande des entreprises : réseaux universitaires, forums thématiques organisés par les écoles doctorales avec les grandes entreprises et les Pme des secteurs industriels et des services concernés. Elle estime important de développer une activité de recherche collaborative dans les territoires et de redonner leur place aux salariés et à leurs représentants. Elle propose de transformer les pôles de compétitivité en pôles de coopération et de développement territorial dans le cadre d'une gouvernance équilibrée formation-recherche-industrie. Le premier objectif de ces pôles serait de permettre aux Pme-Pmi qui disposent de peu de moyens à consacrer à la recherche long terme d'accéder aux fruits de ce type de recherche pour développer des produits qui sont spécifiques à leur marché. Quant aux grandes entreprises, elles pourraient trouver toutes les compétences pour développer une activité reconnue. Et créatrice d'emplois… ◀

Claire PADYCH

Economie du savoir, oui, mais…

La matière grise est une ressource indispensable mais souvent mal utilisée et pas assez reconnue. Comment articuler les nécessaires interactions entre besoins sociaux, besoins de qualification, développement industriel et économique ?

INTERVENANTS

SIMONE CASSETTE, INGÉNIEUR DE RECHERCHE CHEZ THALES, MEMBRE DU COLLECTIF RECHERCHE-ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR-EMPLOI DE LA CGT, MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS,

DANIELLE TARTAKOWSKY, HISTORIENNE, PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS 8-VINCENNES-SAINT-DENIS,

LAURENT TERRIER, INGÉNIEUR D'ÉTUDES À L'INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE (INP) DE GRENOBLE, MEMBRE DU COLLRIF (COLLECTIF RECHERCHE INDUSTRIE FORMATION) DE L'UD-CGT DE L'ISÈRE,

VALÉRIE GÉRAUD, "OPTIONS".

> C'EST BIEN DANS LA COMPLÉMENTARITÉ D'UN PREMIER CYCLE DE QUALITÉ APPUYÉ SUR LA RECHERCHE NOVATRICE QUE LES UNIVERSITÉS REMPLIRONT LEURS MISSIONS ET POURRONT INVENTER LES MÉTIERS DE DEMAIN.

– **Options :** Les besoins en qualifications vous semblent-ils réels, identifiés, reconnus dans notre pays ? On parle de fuite des cerveaux, pourquoi ce gâchis ?

– **Danielle Tartakowsky :** Le fait est que les jeunes diplômés s'insèrent moins difficilement que les sans-diplômes sur le marché du travail. Il me semble donc nécessaire de poursuivre la démocratisation et la massification de l'accès à l'enseignement supérieur, en donnant davantage de moyens à l'université, qui reste l'instrument principal de cette dynamique. Les besoins en qualifications sont réels : la France compte moins de diplômés du supérieur chez les 25-34 ans que le Japon, la Grande-Bretagne ou le Canada. Elle est également sous la moyenne des pays de l'Ocde pour le nombre de doctorats délivrés, une situation ahurissante quand on sait quelle a été la place de l'Université française dans le monde. Les universités, y compris la mienne, centrée sur les sciences humaines et sociales, doivent poursuivre dans ce sens, ce qui suppose de penser les innovations pédagogiques nécessaires, par exemple de travailler beaucoup plus sur l'orientation des étudiants en premier cycle. L'université doit également continuer à développer une diversité de diplômes, tant sur les contenus que sur les niveaux. Il ne faut pas la penser comme la juxtaposition de deux modèles différents, c'est bien dans la complémentarité d'un premier cycle de qualité appuyé sur la recherche novatrice que les universités rempliront leurs missions et pourront inventer les métiers de demain. De plus, s'il est vrai que, faute de reconnaissance dans les entreprises ou dans la fonction publique, un certain nombre de jeunes docteurs quittent la France, ce qui peut produire des déficits graves pour les universités françaises, les expériences internationales s'avèrent pourtant essentielles pour nos étudiants.

– **Simone Cassette :** La reconnaissance du diplôme est en effet fragilisée quand elle ne se traduit pas dans les conventions collectives, en particulier pour les docteurs (bac plus huit). Que les établissements universitaires soient maîtres de leurs diplômes, oui, mais à condition de conserver la référence nationale, point particulièrement important pour une reconnaissance des niveaux d'embauche, dans les filières scientifiques, par exemple, où l'on manque d'étudiants. Plus globalement, les jeunes diplômés de l'université trouvent des emplois, mais souvent à des postes qui ne correspondent pas à leurs niveaux de formation, du fait que, dans l'industrie, on privilégie les ingénieurs diplômés des écoles. Les recruteurs préfèrent des candidats avec une base scientifique mais aussi une formation orientée vers le management, qui a d'ailleurs tendance à prendre le pas sur le reste et se fait peu à l'université. C'est dommage, en particulier pour les docteurs, qui ne peuvent pas tous intégrer la recherche et qui, avec leur expertise et leur ouverture d'esprit, seraient tout aussi utiles aux entreprises. Mais on se heurte au manque de dynamisme de la R&D industrielle, malgré le soutien de l'Etat, notamment au travers du crédit impôt recherche. Même chose pour les mastères, alors que de très bonnes formations existent, par exemple dans les sciences appliquées. Cette situation pèse sur le recrutement des jeunes femmes, qui sont proportionnellement plus nombreuses à l'université que dans les écoles d'ingénieurs (17 % !). Si elles pouvaient trouver dans les entreprises une meilleure reconnaissance et une meilleure façon de travailler, ainsi qu'une véritable égalité professionnelle, les femmes iraient peut-être plus vers les métiers scientifiques.

– **Laurent Terrier :** A Grenoble (près de cinquante mille étudiants) comme ailleurs, les difficultés d'insertion professionnelle viennent surtout du marché de l'emploi. A l'université, les postes vacants deviennent rares car le nombre de départs à la retraite va être très faible dans les dix ans à venir. Pire, nombre de postes vacants sont gelés pour faire face aux déficits croissants des établissements. De nombreux jeunes formés dans nos laboratoires ne trouvent pas de débouchés dans l'Enseignement supérieur et la Recherche (Esr), ce qui ne veut pas dire que nous n'aurions pas besoin d'eux ! Il ne faut par ailleurs pas mettre en concurrence les ingénieurs et les chercheurs, car les laboratoires comme les entreprises manquent des deux. Concernant l'université, il me semble qu'elle ne doit pas perdre de vue sa mission première : l'élévation générale du niveau de connaissances, le développement de l'esprit critique et créatif, qui seuls permettent une évolution continue

PHOTOS : NICOLAS MARQUES / KR IMAGES PRESSE

> ON SE HEURTE AU MANQUE DE DYNAMISME DE LA R&D INDUSTRIELLE, MALGRÉ LE SOUTIEN DE L'ÉTAT, NOTAMMENT AU TRAVERS DU CRÉDIT IMPÔT RECHERCHE. MÊME CHOSE POUR LES MASTÈRES, ALORS QUE DE TRÈS BONNES FORMATIONS EXISTENT, PAR EXEMPLE DANS LES SCIENCES APPLIQUÉES.

dans la société comme au travail, même si tout les pousse à prioriser le « transfert technologique ». Au contraire, dans un contexte d'innovations technologiques rapides, il nous semble d'autant plus indispensable de former les étudiants de manière à ce qu'ils puissent s'adapter aux évolutions, d'où notre attachement à l'idée de *« formation tout au long de la vie »* mise en avant par la Cgt. Etre employable sur le moment ne garantit pas de pouvoir appréhender les changements tout au long d'une carrière. Dans le même esprit, les diplômes nationaux sont remis en cause parce que vécus comme figés par certains acteurs économiques ou politiques. Cela nous semble pourtant dangereux d'accepter que les universités puissent être accréditées à délivrer certains diplômes qui leur sont spécifiques. Il y a déjà dérive en matière de reconnaissance des diplômes ; sur quels référents collectifs des salariés titulaires de diplômes « régionaux » pourraient-ils s'appuyer ?

– Options : Les universités et les organismes de recherche sont en effet encouragés à développer leurs liens avec les entreprises et les acteurs territoriaux ; qu'en pensez-vous ?

– Danielle Tartakowsky : En Ile-de-France, le lien de proximité est moins évident qu'en régions, ce qui nous permet peut-être de garder une plus grande marge de manœuvre. Mais Paris 8, qui s'inscrit dans un territoire en pleine transformation, tisse des liens de plus en plus constructifs avec son environnement économique. A La Plaine-Saint-Denis, c'est très stimulant de nous trouver au cœur d'un territoire qui a souffert de la désindustrialisation mais se relève, avec l'arrivée d'entreprises de secteurs de pointe qui ont éminemment besoin des cadres que nous pouvons former. Par exemple, un cinquième de nos étudiants sont inscrits dans des disciplines artistiques et explorent, pour beaucoup, la création numérique. Nous cherchons au quotidien la multiplicité des liens possibles. De même, dans notre démarche de professionnalisation des cursus, nous développons des échanges avec des écoles d'art tels l'Ens Louis-Lumière ou le Pôle Sup'93 (enseignement supérieur de la musique). Cela relève de la responsabilité sociale des universités, de leur capacité à innover, à développer un langage et des référents communs, pour articuler au mieux les savoirs à leurs appropriations sociales. De quelles universités avons-nous besoin ? Nous y réfléchissons avec les acteurs politiques, économiques, sociaux, des chantiers sont en cours en termes de coconstruction de programmes. A Paris 8, nous sommes aussi très engagés dans la Vae (validation des acquis de l'expérience), y compris au niveau doctorat. Et nous accordons la plus grande attention à la formation continue. Tout cela, malheureusement, en ayant à faire face aux contraintes budgétaires, législatives, régionales, sur fond de concurrence et à un rythme effréné.

– Laurent Terrier : Depuis quelques années, l'union départementale a impulsé un collectif qui réunit les syndicats Cgt du secteur académique – universités, Cnrs, Cea – et ceux de l'industrie, de grandes entreprises comme STMicroelectronics, Schneider, Soitec, Thales, et plus récemment le Chu. On a fait cela parce que, à Grenoble, il y a une intrication forte du monde de l'enseignement supérieur, dans le domaine sciences et techniques, avec le monde de l'industrie. A la création des pôles de compétitivité, les discours entre syndicats Cgt, en particulier entre ceux du public et du privé, n'étaient pas convergents : ceux du privé pensaient que les pôles étaient une chance de sauver l'emploi, les autres qu'il y avait un gros risque de détournement ...

Economie du savoir, oui, mais…

LES DIPLÔMES NATIONAUX SONT REMIS EN CAUSE PARCE QUE VÉCUS COMME FIGÉS PAR CERTAINS ACTEURS ÉCONOMIQUES OU POLITIQUES. CELA NOUS SEMBLE POURTANT DANGEREUX D'ACCEPTER QUE LES UNIVERSITÉS PUISSENT ÊTRE ACCRÉDITÉES À DÉLIVRER CERTAINS DIPLÔMES QUI LEUR SONT SPÉCIFIQUES.

… de l'argent public. On a confronté nos points de vue et abordé ces enjeux ensemble : on a beaucoup avancé. Sur la « matière grise », par exemple, nous sommes d'accord pour dire que, si on la distingue de l'activité qu'elle est censée générer et donc des processus de production industriels, cela ne reste qu'un concept contre-productif. C'est cette logique « d'économie de la connaissance » qui sous-tend les politiques actuelles, obsédées par l'innovation à tous crins, mais pas par la garantie qu'elle assurera de l'activité sur nos territoires, ou même en France et en Europe. La matière grise n'est pas exploitable en elle même, on ne coupe pas les salariés en tranches. La séparation entre conception et exécution se concrétise pourtant dans les logiques de délocalisation et de mondialisation : « les labos en Europe et la production en Asie ». C'est le cas pour la microélectronique : énormément d'argent public a été investi sur la R&D à Grenoble, mais cela ne suffit pas à impulser un énorme développement sur notre territoire. Même dans les entreprises liées à Minatec, le *nec plus ultra* en matière de coopération recherche universitaire-entreprises sur les nanotechnologies, l'emploi stagne, voire régresse ! Il y a un risque, à terme, que le développement parte lui aussi en Asie, c'est légitime. L'Asie, qui forme des milliers d'ingénieurs tous les ans, développera sa R&D, car c'est dans l'échange permanent entre recherche et production que les nouveaux produits peuvent être testés et développés.

– Simone Cassette : Au niveau confédéral, il existe aussi un collectif national recherche-enseignement supérieur, animé par l'Ugict, qui regroupe des syndiqués d'entreprises, du monde académique et de la recherche. Il porte le même type de réflexions que le Collrif de Rhône-Alpes, mais les rapports sont moins directs avec les industries, la région. Nous échangeons nos expériences et diffusons nos analyses et propositions dans toute la Cgt et au-delà [1]. Sur le doctorat, par exemple [2], ou sur la nouvelle loi Esr et les transferts technologiques pour soutenir la compétitivité. De fait, tous les travaux universitaires ou de recherche ne peuvent se traduire en termes d'innovation, se décliner en termes de nouveau produit ou de création d'emplois. Et même dans cette optique, il faut du temps pour les collaborations et des moyens que les entreprises ne veulent plus engager. L'injonction qui est faite aux universités de soutenir l'entreprenariat nous semble disproportionnée par rapport aux subventions données aux entreprises, sans résultats significatifs.

– Options : L'« économie de la connaissance », cela ne suffit pas. Comment faire peser d'autres logiques de coopérations, d'autres orientations, créatrices d'emplois qualifiés ?

Danielle Tartakowsky.

– Laurent Terrier : Dans les pôles de compétitivité comme Minalogic, par exemple, la coopération se traduit par l'émergence de formes de mobilité qui précarisent, par le biais de prêts de main-d'œuvre. Des salariés vont, pendant un an ou parfois plus, prêter main-forte à une entreprise, au Cea par exemple, mais quand ils réintègrent leur poste, cette expérience n'est pas valorisée, il leur arrive même de se retrouver en difficulté ! Il faudrait plus de protection, pourquoi pas au travers du *« nouveau statut du travail salarié »* que la Cgt voudrait promouvoir ? Il garantirait la portabilité des droits, du salaire, de l'évolution de carrière. Par ailleurs, le diplôme ne protège en rien contre la mobilité et la précarité, en témoignent les « contractuels recherche », très qualifiés, toujours plus nombreux, qui au bout de deux à quatre ans sont « invités » à quitter leurs labos et leurs travaux pour que leur employeur ne soit pas obligé de les prendre en Cdi… Ce zapping est dissuasif pour les jeunes et dommageable pour les organismes comme pour les entreprises. Il serait temps de remettre en cause ces pratiques.

Les pôles de compétitivité ont parfois engendré des échanges inédits et fructueux, mais ils engendrent trop souvent de la compétition entre entreprises, territoires, personnes. Ils accentuent le pilotage par l'aval de la recherche publique, les moyens restant concentrés sur les grandes entreprises et sur certains bassins d'emploi, conséquence logique de la priorité à la *« smart specialization »*. Nous préférerions que se développe un service public de la recherche industrielle, ou à vocation industrielle, qui draine des moyens sur le long terme et garantisse plus d'indépendance. Et, à la place du Cir, on pourrait créer une taxe

(1) Lire aussi page 22.
(2) Lire *Cadres-Infos* n° 685 sur le site de l'Ugict : <www.ugict.cgt.fr>.

recherche sur les entreprises, sur le même modèle que la taxe d'apprentissage, modulable en fonction des efforts en R&D. Cela créerait le cadre de pôles que nous appellerions plus volontiers « de développement », qui supposeraient aussi l'existence de lieux démocratiques d'élaboration de décisions. Il existe des instances participatives, en particulier au niveau des territoires et des filières, mais les comités de pilotage de structures telles que Giant, pour n'en citer qu'une, s'avèrent totalement opaques. Il s'agit pourtant d'un projet impliquant une partie de la ville de Grenoble, centré sur l'énergie, les nano- et biotechnologies, qui draine des moyens considérables.

– Simone Cassette : Dans le public, les docteurs sont recrutés de plus en plus tard après obtention de leur diplôme, la précarité est le lot commun. Quant aux passerelles université-recherche-industrie, elles pourraient se développer, mais dans un cadre plus sécurisant pour les intéressés. Un exemple : Thales, avec le « Pass'compétences », met à la disposition de Pme les compétences et expertises de salariés du groupe. Plus d'échanges entre chercheurs du privé et du public seraient bénéfiques. Pour compléter les propos de Laurent, je voudrais parler des structures en « ex » *(pour « excellence » – Ndlr)* de type Idex, Labex. Elles concentrent l'essentiel des financements alors qu'elles sont déjà les mieux pourvues, au détriment de structures plus petites ou moins prestigieuses mais qui font aussi du bon travail. Pourquoi ces regroupements si ce n'est pour satisfaire au classement de Shanghai ? Les petites structures seront fragilisées par l'isolement et risquent de disparaître si elles sont exclues des logiques de financement, malgré les études qu'elles poursuivent, souvent très spécifiques et indispensables. Sur ces questions comme sur d'autres, il nous faut en effet développer nos réflexions à tous les niveaux, en particulier au territorial, en travaillant par exemple plus en lien avec les élus Cgt des Ceser. Je voudrais également insister sur la nécessité de réfléchir à une filière technologique dans l'enseignement supérieur, avec un encadrement et un accompagnement théorique renforcés pour mieux accueillir les bacheliers professionnels et technologiques. Les Sts et Iut contribueraient à l'élaboration d'une licence technologique intégrant ces cursus au système Lmd, ouvrant la possibilité de poursuite d'études en mastère, car il y a des débouchés pour une filière technologique de ce niveau… en espérant que les conventions collectives suivront du point de vue de la reconnaissance de ces formations.

> NOUS NOUS RETROUVONS, DEPUIS QUELQUES ANNÉES, AVEC UN GRAND NOMBRE DE DOCTORANTS, TOUJOURS PLUS COMPÉTENTS MAIS PAS CERTAINS DE POUVOIR EXERCER LEURS TALENTS QUELQUE PART. C'EST UNE ABERRATION, À LA FOIS DU POINT DE VUE DES POUVOIRS PUBLICS MAIS AUSSI DES ENTREPRISES.

Simone Cassette.

Laurent Terrier.

– Danielle Tartakowsky : Sur les pôles de compétitivité, Paris 8 est par exemple membre fondateur de Cap Digital, ce qui nous a permis de repenser ensemble un certain nombre de pratiques dans le domaine du numérique. Une dynamique se crée, un certain nombre de labos de sciences humaines et sociales se sont pensés dans des termes nouveaux, ont même parfois pu mettre à la disposition de nos étudiants du matériel de pointe prêté par les entreprises locales. Nous sommes également partie prenante du Labex « art et création numérique », qui nous apporte beaucoup, notamment dans le cadre de mastères « créatique ». Ces structures ont transformé les pratiques et les perspectives de nombreux enseignants et étudiants, engendré un grand nombre de contacts nouveaux et porteurs.

Reste que nous nous retrouvons, depuis quelques années, avec un grand nombre de doctorants, toujours plus compétents mais pas certains de pouvoir exercer leurs talents quelque part. C'est une aberration, à la fois du point de vue des pouvoirs publics, qui ne donnent pas à ce pays les forces dont il a besoin, mais c'est aussi un défi lancé aux entreprises, qui savent mais font semblant de ne pas savoir, sauf exceptions.

La tension reste forte entre les défis et les moyens ; des pistes pourraient nous conduire à repenser les cadres de ces coopérations. Les nouvelles communautés d'universités vont induire à la fois des phénomènes de coopération et de fusion, sur fond d'économie de moyens. Qui pourra alors garantir l'intérêt général, la place des acteurs sociaux dans les espaces de dialogue et de décisions ? A chacun de prendre ses responsabilités… ◀

LES SALARIÉS DE L'ÉQUIPEMENTIER EN TÉLÉCOMS FRANCO-AMERICAIN EN GRANDE DIFFICULTÉ SONT MOBILISÉS POUR REFUSER LE NOUVEAU PLAN DE RESTRUCTURATION. POUR LA CGT, IL FAUT TOUT FAIRE POUR SAUVEGARDER LES SAVOIR-FAIRE ET LES CAPACITÉS PRODUCTIVES.

TÉLÉCOMS

COMMENT SORTIR ALCATEL-LUCENT DE LA SPIRALE RÉCESSIVE ?

C'est au nom de la situation critique du groupe franco-américain Alcatel-Lucent que la direction a officialisé, au début d'octobre, un plan drastique de quinze mille suppressions d'emplois dans le monde (soixante-sept mille salariés au total), avec un objectif de réduction des coûts fixes de plus de 10 % d'ici à 2015. En France (8 300 salariés), 900 postes sont officiellement concernés par ces suppressions d'emplois, ce qui représente 10 % de l'effectif ; 900 autres seront *« redéployés »* alors qu'un plan de 844 licenciements est déjà en cours. Globalement, ce sont toutes les zones géographiques qui, d'une manière ou d'une autre, sont impactées par le plan Shift (littéralement *« changement »*), de Colomiers en banlieue toulousaine à Ormes dans le Loiret, en passant par le siège parisien de Suffren ou le site de Lannion dans les Côtes-d'Armor. A cela, il faut ajouter la mise en vente évoquée de la filiale Alcatel-Lucent Entreprises (services aux entreprises) qui emploie mille trois cents personnes… Un plan de la *« dernière chance »*, pour reprendre les termes du nouveau directeur général, Michel Combes, le sixième plan de restructuration en sept ans, payé au prix fort par tous les salariés, sur les treize sites français.

Mais pour aller où ? Le premier objectif affiché par la nouvelle direction, arrivée en avril 2013, est le redressement économique du groupe. Il ne vient à l'idée de quiconque de nier les profondes difficultés de l'équipementier qui, il y a peu de temps encore, était en quasi-cessation de paiement. Depuis la fusion d'Alcatel avec l'américain Lucent, voici maintenant sept ans, le bilan n'a été positif qu'une seule fois, c'était en 2011 : *« On consomme environ 800 millions d'euros de cash par an, cela ne peut pas durer indéfiniment »*, prévient Stéphane Dubled, coordinateur Cgt du groupe. Cela fait plusieurs années que la Cgt, notamment, alerte sur les mauvais choix industriels et sociaux opérés jusqu'alors, dans un contexte de concurrence internationale féroce, en particulier asiatique, et de dumping *(voir* Options *n° 590)*, avec les réductions d'effectifs comme seule variable d'ajustement. Mais encore faut-il regarder ces comptes de plus près : *« Les salariés parviennent à maintenir des résultats opérationnels globalement*

FREDERIC GIROU / MAXPPP

Ce qui plombe en grande partie les comptes, ce sont les dépréciations d'actifs et les frais de restructuration des plans précédents.

positifs», explique la Cgt. Un paradoxe apparent: un récent rapport du cabinet d'expertise Syndex pour le comité central d'entreprise a montré que ce qui plombe en grande partie les comptes, ce sont les dépréciations d'actifs et les frais de restructuration des plans précédents. Mais également les remboursements d'emprunts contractés auprès des banques Goldman Sachs et Crédit suisse, en hypothéquant vingt-neuf mille brevets: «*La charge de la dette s'élève entre 300 et 400 millions d'euros par an*», précise ainsi Stéphane Dubled. A la logique financière, la Fédération de la métallurgie répond «*maintien des compétences*» et «*stratégie industrielle*»: «*Il faut au contraire toute faire pour conserver les savoir-faire, les capacités humaines et productives, particulièrement dans une industrie technologiquement en évolution permanente.*»

Et en matière de stratégie, celle-ci a ainsi été explicitée par Michel Combes, lors de l'annonce du nouveau plan: «*Nous avons engagé le plan Shift pour permettre à Alcatel-Lucent de retrouver un avenir industriel durable.*» Ce qui passe, pour la direction, par un recentrage des activités du groupe sur les produits les plus «*innovants*», dont les réseaux IP et l'accès au très haut débit, qu'il soit fixe (fibre optique) ou mobile (4G). Un «*choix contraint*», pour la Cgt, qui parle de «*recentrages tardifs et de plus en plus étroits*».

Télécoms: quel avenir industriel?

Au risque, comme pour les réorganisations passées, d'un nouvel échec: «*Les produits innovants ne naîtront pas sur des friches, et les salariés veulent continuer à chercher et à produire.*» Il faut dire que, en sept ans à peine, c'est la moitié de l'effectif français qui aura été supprimé par les différents plans; les réorganisations ont été permanentes, sans moyens donnés pour en mesurer les conséquences, la recherche et développement a été affaiblie. Voici un an et demi, les salariés dénonçaient le pilotage du groupe par des critères exclusivement financiers et parlaient d'une «*spirale récessive*» aggravée alors par le plan Performance, avec 1 430 suppressions d'emplois sur tout le périmètre du groupe: Shift, à peine dix-huit mois plus tard, n'a fait que confirmer leur analyse.

Une fuite en avant? En réalité, «*il n'y a pas eu d'analyse des effets des plans précédents. Le doute sur leur efficacité n'est-il pas permis quand on aborde le sixième*»? interroge ainsi la Cgt. Or ce doute est bien réel à la lumière des exemples récents. C'est ce qu'explique le coordinateur du groupe: «*L'expérience nous montre que les plans de restructuration successifs se sont traduits par une grosse perte d'efficacité, des abandons de projets et des retards opérationnels: il faut environ un an et demi pour transférer totalement une activité d'un site à l'autre. Nous ne sommes pas sûrs que l'entreprise puisse se le permettre dans la situation actuelle!*» A cela il faut ajouter une nouvelle perte, probable, de compétences, de savoir-faire et d'expérience, par le biais de ce que la direction appelle les «*redéploiements*».

Prenons l'exemple des salariés du site de Colomiers, spécialistes des logiciels informatiques et de cybersécurité, un «*fort axe de connaissance pour la croissance du groupe*». Or ce site, avec celui de Rennes, doit fermer dès 2014 avec, à la clé, vingt-huit suppressions de postes et un «*transfert*» des autres salariés, en particulier sur le site de Nozay, dans le département de l'Essonne.

Des projets finalement abandonnés

Mais qui pourra suivre? Combien seront-ils à ne pouvoir accepter ces «*redéploiements*» – venir vivre et travailler en région parisienne? Plus d'une centaine de salariés, presque exclusivement des ingénieurs, sont concernés par cette fermeture annoncée. Après une nouvelle mobilisation à l'appel de l'intersyndicale (Cgt, Cfdt, Cfe-Cgc), le 25 octobre dernier, une première «*conférence sociale*» a réuni à la fin du mois la direction d'Alcatel-Lucent France et les organisations syndicales. Une première session décevante car axée essentiellement sur un accompagnement du plan social, alors que les syndicats entendent parler «*choix stratégiques*».

La Cgt en appelle aux pouvoirs publics afin de créer les conditions d'un financement et d'une recapitalisation du groupe, en imposant des contreparties en termes d'emplois, en France et en Europe, de participation aussi des représentants des salariés aux organes de décisions du groupe. «*Au lieu de financer la casse des atouts du groupe,* explique-t-elle, *il faut donner la priorité à l'investissement dans la production, les embauches, la recherche.*» La situation est grave mais, pour Stéphane Dubled, «*c'est une raison supplémentaire pour pouvoir discuter des choix stratégiques*».

Christine LABBE

En savoir plus sur le site de la Cgt d'Alcatel-Lucent: <www.cgtalcatel-lucent.org>.

PRUD'HOMMES

LICENCIÉE, SARAH OBTIENT SA RÉINTÉGRATION

ENCEINTE, SARAH EST VICTIME DE PRESSIONS RÉPÉTÉES DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES. ELLE EST LICENCIÉE PEU APRÈS SON RETOUR DE CONGÉ DE MATERNITÉ POUR INSUFFISANCE PROFESSIONNELLE.

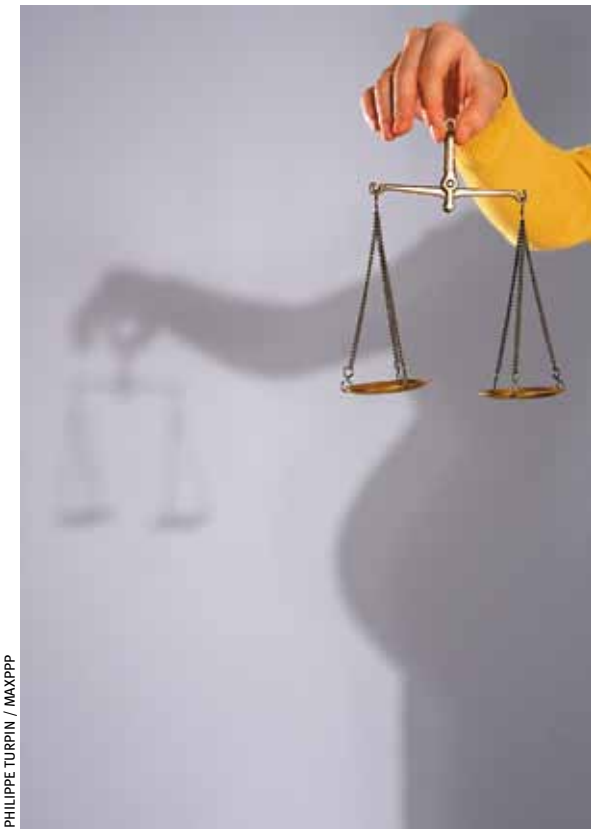

PHILIPPE TURPIN / MAXPPP

Le tribunal des prud'hommes a ordonné sa réintégration dans l'entreprise.

Embauchée en 2005 dans une entreprise industrielle de province, Sarah, responsable logistique, gère une équipe d'une vingtaine de personnes et siège au comité de direction. Elle annonce sa grossesse en mars 2010. *« Une semaine après, j'étais convoquée par le Drh qui m'a fait une proposition de rupture conventionnelle, arguant que ce serait mieux pour moi et le bébé. »* La salariée refuse. La situation empire, le Drh ayant pour consigne *« de faire le ménage »*. La jeune femme décide d'en parler à Jean-Claude, délégué Cgt central syndical, secrétaire du Cce, du comité d'établissement et du Chsct de l'entreprise. *« La Cgt n'est pas représentée chez les cadres, qui nous disent qu'ils ne veulent pas prendre de risque,* raconte Jean-Claude. *Mais ils nous font confiance. Lorsque Sarah m'a informé des pressions, j'avoue que j'ai eu du mal à la croire, j'ai cru qu'elle en rajoutait. »* Jean-Claude précise par ailleurs que, dans le service de la jeune femme, il y avait un délégué et quatre syndiqués Cgt qui se taisaient, car la jeune femme leur avait demandé une discrétion maximale. Désespérée, seule, Sarah se décide à enregistrer les propos du Drh, ce qui convainc Jean-Claude. Le délégué révise sa position. *« La Cgt a permis le sauvetage de l'entreprise. J'avais d'excellents rapports humains avec le Drh. Je me suis senti vexé de ne pas avoir été capable de reconnaître un grave problème alors que j'avais aussi un mandat régional à l'Aract Centre* [Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail – Ndlr]. *Cela a complètement remis en cause ma vision de la souffrance et des pressions que peuvent aussi subir les cadres. »*

Une cadre victime de pressions

Jean-Claude finit par obtenir l'explication : la direction avait promis le poste de Sarah à un autre salarié. *« Le 21 mai 2010, j'ai reçu la convocation à un entretien préalable à licenciement pour le 21 décembre,* raconte Sarah. *Ma fille est née le 4 septembre, l'employeur m'a envoyé un énorme bouquet de fleurs dont il a, avec élégance, produit la facture devant les prud'hommes… Le 28 décembre, j'étais licenciée pour insuffisance professionnelle. »* La Halde et l'inspection du travail sont saisies. Avec l'aide de Jean-Claude et d'une avocate spécialisée, Sarah attaque. Le 30 juin 2011, elle dépose son dossier aux prud'hommes. Devant le bureau de jugement, le 15 février 2012, elle demande notamment au conseil de *« dire que le licenciement est nul et de nul effet ; d'ordonner* [sa] *réintégration dans les effectifs de l'entreprise à compter du 28 mars 2011 et de condamner l'entreprise aux sommes suivantes : salaires fixes échus depuis le 28 mars 2011, 64 409 euros à titre de dommages et intérêts pour préjudice financier et 100 000 euros pour préjudice moral »*. Son avocate évoque la dégradation de ses conditions de travail et *« la rupture des relations contractuelles qui, en réalité, s'expliquent par sa situation de future mère »*. De plus, ses collègues masculins à responsabilités équivalentes ont un salaire supérieur et son poste est promis à un collègue. Le 4 avril 2012, le conseil des prud'hommes reconnaît que, d'une part, Sarah *« a été de fait remplacée »* par un autre salarié *« qui souhaitait abandonner définitivement son poste de Hongkong »*. Il note que la société *« n'explique pas ce choix »*. Et, d'autre part, *« la convocation en vue d'un entretien préalable constitue bien un acte préparatoire (et obligatoire) au licenciement. Or, le 21 mai 2010,* [son] *état de grossesse était connu car elle en avait avisé son employeur dès le 11 mars 2010.* […] [L'entreprise] *évoque encore des règles de prescriptions pour justifier de l'urgence de cette convocation. Or celles-ci ne concernent que le droit disciplinaire et sont inopérantes sur le plan de "l'insuffisance professionnelle" qui est retenue pour justifier* [son] *éviction le 24 décembre 2010 »*. Il conclut à l'annulation de la procédure de licenciement et ordonne que Sarah soit *« réintégrée physiquement dans l'entreprise »* et que celle-ci lui paie ses salaires depuis le 27 mars 2011 jusqu'à la date du prononcé de la décision. Il ordonne en outre le paiement de 20 000 euros nets en dommages et intérêts pour exécution déloyale du contrat de travail. En revanche, ni la disparité de salaire, ni le harcèlement moral ne sont reconnus. Sarah a été réintégrée dans l'entreprise, sous les applaudissements de la Cgt… et des salariés !

Claire PADYCH

UIMM

OPÉRATION INVERSION DES RÔLES

LE PROCÈS D'UNE BONNE DIZAINE DE DIRIGEANTS DE L'UIMM A FAIT L'OBJET D'UN BIEN CURIEUX TRAITEMENT MÉDIATIQUE.

Certes, la fédération patronale de la métallurgie a fait la une de l'actualité, et ce durant plusieurs jours. On aurait pu s'attendre à ce que le jugement des dirigeants patronaux en correctionnelle soit l'occasion de rappeler leur rôle dans une machine à corrompre. Or ce sont étrangement les organisations syndicales de salariés, et étudiantes dans une moindre mesure, qui ont été placées sur la sellette médiatique.

Il faut donc rappeler quelques faits. L'affaire Uimm se ramène à une longue suite de pratiques financières, illégales la plupart du temps, organisées et orchestrées par le syndicat patronal, et dont les premiers bénéficiaires en ont été les anciens dirigeants eux-mêmes. L'ordonnance de renvoi en correctionnelle rappelle ainsi que les dirigeants en question touchaient, en plus de salaires généreux, des primes en espèces pouvant atteindre annuellement quelque 27 000 euros. D'autres versements en chèques sont évoqués avec des montants plus importants dépassant pour certains les 100 000 euros. A quoi s'ajoutaient des frais de représentation et bien d'autres choses : 600 millions d'euros volatilisés, dont plus de 17 millions sont ainsi sortis en liquide des caisses du patronat de la métallurgie.

Le procès a également confirmé l'existence d'une caisse antigrève de 600 millions d'euros qui servait, comme son nom l'indique, à aider les directions d'entreprises lors de conflits du travail. Cet argent permettait de rembourser les journées de travail *« perdues »*. Ces faits seraient confirmés par des Drh de grandes entreprises, comme Psa, par exemple, à propos du conflit d'Aulnay en 2007.

La cellule du Tracfin (Traitement et actions courtes contre les circuits financiers clandestins), un service dépendant du ministère de l'Economie et des Finances, a mis en évidence ces financements opaques. Elle évoque également des flux financiers entre l'Uimm et les syndicats de salariés mais aussi étudiants.

Dans son enquête, le Tracfin a perquisitionné les locaux de l'Uimm et de tous les différents syndicats, fédérations, voire confédérations, hormis ceux de la fédération Cgt et de la confédération Cgt.

Toutes les autres organisations syndicales ont, semble t-il, selon l'enquête, reçu des versements. Ces affirmations ont été démenties par les syndicats. Ainsi, officiellement, la Fgmm-Cfdt a publié un communiqué indiquant qu'elle avait reçu la somme de 21 626,13 euros, de 2002 à 2006, correspondant à des remboursements de frais de participation à des réunions paritaires.

Pour sa part, en revanche la Ftm-Cgt fait savoir que ces remboursements lui ont toujours été refusés jusqu'à il y a trois ans. *« Il a fallu attendre l'année 2010 avec la négociation et la signature d'un accord sur l'exercice du droit syndical pour que nous puissions percevoir ces remboursements. Ils sont limités dans l'accord à 20 000 euros par an, sur présentation de factures ou titres de transport, bien évidemment »*, précise la Fédération de la métallurgie.

La Cgt, quant à elle, a exige la restitution des sommes détournées et souligné l'indécence de ces comportements au moment où des syndicalistes comme ceux de Roanne sont traînés en justice pour avoir défendu leurs droits et ceux des salariés.

Louis SALLAY

UGICT-CGT

Calendrier

• Débat
L'Ugict-Cgt et l'université Paris 1 Sorbonne organisent une rencontre-débat sur la fonction Drh. Deux tables rondes sont au programme : les évolutions du métier de Drh et les impacts sur l'entreprise ; revaloriser la fonction Drh et rénover le dialogue social. Cette rencontre se tiendra le jeudi 5 décembre à partir de 13 h 30, à la Sorbonne, salle Louis-Liard, 75005 Paris.

• Congrès (I)
Le 11e Congrès de l'Ufict-Métallurgie se tiendra du 17 au 19 décembre 2013, à Metz, sur le thème : « Se réapproprier le travail. »

• Travail
Avec le soutien de l'Anact (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail), l'université Lumière Lyon II organise, le 17 décembre 2013, une journée d'étude sur le travail dans les très petites entreprises.

• Ugict-Cgt
La prochaine commission exécutive de l'Ugict-Cgt se réunira le mercredi 18 décembre.

• Formation
Sur l'initiative du Centre Inffo, l'université d'hiver de la formation professionnelle aura pour sujet : « Croissance, emploi et compétences, quand la formation créée la valeur. » Cette manifestation se déroulera sur trois jours, du 29 au 31 janvier 2014, au Centre des congrès de Biarritz.

• Rencontre
« Intelligence collective, vers une matière grise 2.0 ? » est le thème d'un prochain Café des techniques, le 14 février 2014, au musée des Arts et Métiers, rue Réaumur, à Paris.

• Congrès (II)
Le prochain congrès de l'Ugict-Cgt aura lieu du 20 au 23 mai 2014, à Dijon.

Formations

• Egalité
Initialement programmé du 18 au 22 novembre 2013 à l'Isst (Institut des sciences sociales du travail) de Bourg-la-Reine, en région parisienne, le stage de l'Ugict-Cgt « Les femmes dans le management, des différences sexuées ? » a été repoussé à la semaine du 23 juin 2014.

• Management alternatif
Du 11 au 13 décembre 2013, l'Ugict-Cgt organise, au centre Benoît-Frachon à Courcelle, un stage sur : « Construire le management alternatif au quotidien. » Sur la base, notamment, d'exemples concrets d'interventions syndicales, les objectifs de ce stage sont triples : amener les syndicats à intégrer la question de la transformation du travail dans l'activité syndicale ; leur permettre de construire des initiatives autour des besoins de transformation des modes de management ; aider à la syndicalisation des ingénieurs, cadres et techniciens, à partir de leur place et de leur rôle dans le travail.

Calendrier des formations

Pour consulter le calendrier des formations proposées par l'Ugict-Cgt et s'inscrire à une session, une seule adresse : <www.ugict.cgt.fr/ugict/formation>.
Contact : <formation.syndicale@ugict.cgt.fr>.

la revue des revues

Discriminations *« Les hommes sont plus fonceurs mais les femmes mieux organisées »* : en matière de recrutement, les poncifs ont la vie dure. C'est ce que montre une récente analyse du Céreq (Centre d'études et de recherches sur les qualifications) à partir d'une étude qualitative sur les discriminations à l'embauche, menée pour le compte du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse. Si, dans le discours théorique, tous les individus ont des chances égales lors des différentes phases de recrutement, en pratique, l'étude montre que le critère du sexe est rarement neutre. Ou que tout un ensemble de traits de personnalité « naturellement » assignés aux femmes et aux hommes peut venir biaiser la sélection… *Bref du Céreq*, n° 315, octobre 2013.

Encadrement Pourquoi a-t-on encore besoin de managers de proximité ? C'est en étudiant le travail d'encadrement à Edf – agents de maîtrise et cadres encadrant des agents d'exécution – qu'Emmanuel Martin apporte un éclairage très constructif dans un récent numéro de la *Revue de l'Ires* (Institut de recherches économiques et sociales). En partant d'une question classique (quel travail l'encadrement effectue-t-il ?), il montre comment les encadrants sont en réalité ce qu'il appelle des *« juges du travail »*. A lire dans la *Revue de l'Ires* (n° 76, 2013), qui consacre par ailleurs son dossier aux systèmes d'emploi et aux pratiques de recrutement.

Mondialisation Les *« savoirs sur l'eau »* sont au cœur du dernier numéro de la revue *Autrepart* (n° 65, 2013). Une série d'articles montre ainsi que *« l'eau demeure toujours au centre des relations sociales »* et invite *« à réfléchir aux rapports que les sociétés devront à l'avenir entretenir avec cette ressource »*. Une ressource qui, rappelle la revue, est un enjeu crucial, tant politique qu'économique, dans les pays du Sud, comme le souligne l'analyse d'une grande variété d'exemples et de cas traités dans ce numéro.

Insertion C'est aux *« normes sociales »* et aux *« bifurcations dans les parcours de vie des jeunes »* que s'intéresse le dernier numéro (n° 65, 2013) de la revue *Agora débats/jeunesses*. Au sommaire, notamment : la manière dont les jeunes construisent progressivement les étapes de leur insertion dans le monde adulte ; les différences de parcours en fonction de leurs ressources et de leurs expériences ; la manière également dont les dispositifs institutionnels marquent leurs trajectoires et influent sur leurs projets… L'idée, dans cette série d'articles, est ainsi de croiser enjeux sociétaux et choix individuels pour saisir les dynamiques à l'œuvre dans les parcours des jeunes.

MAXPPP

AIRBUS

NANTES LA JOUE COLLECTIF

A AIRBUS NANTES, L'UGICT MANQUE, ET LES CADRES, LORSQU'ILS CONSIDÈRENT LA CGT, LA CONSIDÈRENT… DE LOIN. COMMENT RAPPROCHER L'ENSEMBLE DES SALARIÉS, CADRES ET TECHNICIENS, ET ENGAGER UNE RÉFLEXION COMMUNE ?

Le diagnostic est sans ambiguïté : *« Nous ne présentons personne au troisième collège, c'est un véritable manque »*, déplore Jérémie Brochard, ouvrier de production et délégué syndical Cgt. La thérapie semble évidente : sensibiliser les Ict (ingénieurs, cadres et techniciens) au combat quotidien de la Cgt. La méthode… Ah ! la méthode s'avère compliquée. Car les cadres ont de toute évidence des difficultés à « fréquenter » les syndicalistes de la Cgt. *« Nous avons une image négative. Sans nous connaître, ils préfèrent nous éviter. Et, pour plusieurs d'entre eux, il existe une réelle peur de s'afficher avec la Cgt. D'une façon générale, nous passons pour de "grandes gueules". Et cela semble suffire pour que nombre d'ingénieurs, de cadres ou de techniciens évacuent l'idée même d'une adhésion à la Cgt »*, explique Jérémie Brochard, qui refuse d'en rester là.

La ténacité paie : le collectif commence à prendre

D'où la méthode… La Cgt a décidé de mettre en place, avec des salariés, un collectif, une structure informelle dans laquelle tout le monde peut librement discuter. *« Cela remonte à 2010, mais ce premier collectif n'a malheureusement pas pris »*, raconte Jérémie Brochard. Ce qui n'a pas entamé la détermination de la Cgt. Cent fois sur le métier… *« Le premier travail,* explique-t-il, *c'est d'aller vers les salariés, leur serrer la main… »* Et puis, en fonction des demandes, du contact, leur donner des éléments sur les salaires, les qualifications, afin de les amener à réfléchir sur les disparités engendrées par l'individualisme. Les tracts suivent. Si, dans un premier temps, la méthode ne semble pas payer, les syndicalistes ne se découragent pas : en 2012, trois nouveaux découvrent le collectif et entrent à la Cgt. *« Ils* •••

... *sont restés syndiqués en passant de l'atelier au bureau*», se réjouit Jérémie Brochard.
A cette première victoire s'en ajoutent d'autres : en février 2013, «*le collectif commence à prendre*». Les membres de la Cgt qui avaient organisé les premières réunions au sein de l'union locale ont modifié le lieu de rendez-vous : les rencontres se déroulent désormais au sein de l'entreprise, et à la pause déjeuner d'autres non-syndiqués osent franchir la porte. «*Tout en mangeant, on discute.*» Le syndicalisme et l'engagement sont au centre des conversations, mais aussi ce qui préoccupe les participants dans leur travail quotidien. Des comptes rendus sont faits à la fin de chaque rencontre. La ténacité paie : en juillet 2013, une dizaine de personnes viennent au collectif. Ce syndicalisme de proximité de la Cgt ouvert à une démarche démocratique de dialogue et d'information permet d'approcher les collègues «*des bureaux*», si méfiants jusqu'alors.
Par ailleurs, la dégradation des conditions de travail dans l'industrie entraîne une modification des mentalités : lorsque les Ict vivent des moments difficiles dans leur service, notamment quand les embauches se font rares et que la charge de travail se reporte sur eux, ils modifient leur approche du syndicalisme. De même, le quatre-pages sur l'Ani (accord national interprofessionnel) est un gros succès dans les bureaux, et le guide de l'entretien Ufict est particulièrement bien perçu. La réussite est là, puisque, «*aujourd'hui, on nous invite à prendre un café, on nous parle, les mentalités ont changé*».
Mais il reste encore beaucoup à faire. Et, pour 2014, le collectif, jusqu'alors conçu pour le secteur «mécanique», sera ouvert à tous les autres du site de Nantes, soit six gros ateliers et bureaux. Il sera conduit à travailler sur les revendications de tous les Ict, notamment pour les prochaines négociations annuelles obligatoires qui auront lieu en mars. Quant à la Cgt, elle poursuit sa mission d'information sur la stratégie industrielle et les salaires par des tracts et prépare un questionnaire sur les surcharges de travail. Enfin, elle s'attelle à préparer les élections qui devraient se dérouler aux alentours de l'été. Si elle souhaite progresser dans les premier et deuxième collèges, elle se donne un autre défi de taille : présenter des candidats dans le troisième collège. Il reste quelques mois pour que l'Ugict en formation dans le collectif d'Airbus se cristallise comme force. Elections en vue ; les salariés diront ce qu'ils en pensent.

Claire PADYCH

ÉGALITÉ
MANIFESTATION POUR L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES

LA CGT A APPELÉ À PARTICIPER AUX INITIATIVES DÉCENTRALISÉES DANS LES RÉGIONS ET À LA MANIFESTATION PARISIENNE DU 23 NOVEMBRE À PARIS.

CHRISTOPHE PETIT TESSON / MAXPPP

La Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes s'est tenue sur un fond d'inégalités persistantes, malgré les luttes syndicales et féministes ayant débouché sur des dispositions réglementaires et législatives. De fait, les inégalités résistent, notamment en raison de l'enfermement des femmes et des hommes dans des identités hiérarchisées. Les femmes sont toujours rémunérées en moyenne 27 % de moins que les hommes. L'ampleur des violences sexistes et sexuelles faites aux femmes reste intolérable. Ces violences reposent sur l'idée que les femmes sont des objets au service des désirs des hommes et s'appuient sur les stéréotypes sexués et sexistes, véhiculés notamment dans les publicités et les médias. Les chiffres connus sur les réalités des violences subies par les femmes, qu'il s'agisse de violences conjugales, d'agressions sexuelles, de viols ou encore de prostitution, attestent que nous sommes face à un phénomène social qui a des conséquences sur la société et sur la vie au travail.

La journée d'action ayant eu lieu à quelques jours de l'examen par l'Assemblée nationale d'un projet de loi sur la prostitution, la Cgt rappelle que la prostitution est l'une des expressions les plus violentes de la domination masculine et ne saurait être considérée ni comme un métier, ni comme une «*offre de service*». La Cgt s'oppose à toute marchandisation des corps et des êtres humains, et appelle de ses vœux une politique publique de lutte contre le système prostitutionnel, qui s'appuie sur quatre piliers :
• la lutte contre les réseaux de traite et de proxénétisme, à l'échelle nationale et internationale ;
• l'accompagnement des personnes prostituées. Cela passe par l'abolition du délit de racolage passif, par un accompagnement social et par l'accès aux droits sociaux pour les personnes prostituées (titre de séjour, accès à l'emploi, au logement...). Cela nécessite des moyens financiers et humains conséquents ;
• le renforcement de l'éducation à la sexualité et de la prévention ;
• concernant les clients, elle en appelle à leur responsabilisation et condamne les initiatives provocatrices qui visent à présenter l'usage de la prostitution comme un «droit».
La Cgt apprécie donc favorablement la proposition de loi «*renforçant la lutte contre le système prostitutionnel*» qui s'inscrit dans le prolongement de ces principes. Cependant, la Cgt ne se contentera pas d'effet d'annonce et attend que les moyens financiers et humains à la hauteur soient dégagés. Enfin, la prostitution, en France comme dans le reste du monde, se développe sur le terreau de la misère, de la privation des droits, particulièrement chez les femmes immigrées. Il est donc nécessaire d'agir sur le volet économique et social, sur les politiques d'immigration, de faire reculer la pauvreté, la précarité, la flexibilité et les inégalités entre les femmes et les hommes : agir pour sécuriser le travail.

Gilbert MARTIN

Agents publics

Les conditions de création ou de reprise d'une entreprise

Un agent public (fonctionnaire ou non titulaire) peut bénéficier, pour une durée limitée, d'une autorisation de cumul lui permettant, tout en exerçant son activité publique, de créer ou de reprendre une entreprise, ou de continuer à diriger une société ou une association.

Edoardo MARQUÈS

Afin de faciliter son projet, l'agent public qui souhaite créer ou reprendre une entreprise bénéficie sur sa demande, de droit, d'une autorisation de service à temps partiel [1].

L'interdiction d'exercer à titre professionnel une activité privée lucrative ainsi que l'interdiction de participer à l'organe de direction d'une société ou d'une association ne sont pas applicables au fonctionnaire ou agent non titulaire qui crée ou reprend une entreprise [1]. En outre, cette entreprise peut être industrielle, commerciale, artisanale, libérale ou agricole [2].

LA PROCÉDURE PRÉALABLE À LA CRÉATION OU LA REPRISE D'UNE ENTREPRISE PAR UN AGENT PUBLIC

Deux mois au moins avant la date de création ou de reprise de l'entreprise, l'agent doit présenter une déclaration à son employeur public. Cette déclaration doit mentionner :

- la forme et l'objet social de l'entreprise ;
- son secteur et sa branche d'activités ;
- le cas échéant, la nature et le montant des subventions publiques accordées.

La déclaration est soumise à l'examen de la commission de déontologie, qui est saisie par l'autorité dont relève l'agent dans un délai de quinze jours à compter de la réception. Cette commission doit rendre son avis dans un délai d'un mois à compter de l'enregistrement de la saisine par son secrétariat. Elle peut cependant proroger une fois ce délai pour une durée d'un mois. L'absence d'avis de la commission dans les délais impartis vaut avis favorable. L'avis de la commission doit être transmis par celle-ci à l'employeur, qui en informe l'agent. La dérogation est accordée pour une durée maximale de deux ans à compter de la création ou de la reprise ; elle peut être prolongée pour une durée maximale d'un an.

LE CAS DU RECRUTEMENT D'UN DIRIGEANT DE SOCIÉTÉ OU D'ASSOCIATION

Un dirigeant de société ou d'association peut, tout en continuant à exercer son activité privée, être recruté en qualité de fonctionnaire, s'il est lauréat de concours, ou en qualité d'agent non titulaire. L'interdiction faite aux agents publics d'exercer à titre professionnel une activité privée lucrative ainsi que l'interdiction de participer à l'organe de direction d'une société ou d'une association à but lucratif ne leur sont donc pas applicables [3]. L'agent doit déclarer par écrit à l'employeur dont il est appelé à relever son intention de continuer à exercer une activité privée. Cette déclaration doit être transmise :

- en cas de recrutement comme fonctionnaire, dès la nomination en qualité de stagiaire ;
- en cas de recrutement comme agent non titulaire, avant la signature du contrat.

La déclaration est soumise à l'examen de la commission de déontologie [4], qui est saisie pour avis dans un délai de quinze jours à compter du jour où l'autorité compétente est informée du projet. La commission rend son avis dans un délai d'un mois. Elle peut cependant, dans un délai de quinze jours à compter de la réception de la déclaration, inviter l'intéressé à fournir des informations complémentaires ; dans ce cas, le délai de réponse est porté à deux mois. L'avis de la commission est transmis à l'employeur, qui doit en informer l'agent.

Lorsque l'agent sollicite la prolongation de son autorisation, sa déclaration ne fait pas l'objet d'une nouvelle saisine de la commission de déontologie [5].

La dérogation est accordée pour une durée maximale d'un an à compter du recrutement ; elle peut être prolongée pour une durée maximale d'un an [3].

LES AUTRES RÔLES DE LA COMMISSION DE DÉONTOLOGIE

La commission de déontologie, en sus des avis qu'elle remet à l'employeur [6] :

- contrôle les projets présentés au vu des dispositions pénales relatives à la prise illégale d'intérêts [7] ;
- examine si l'activité envisagée porte atteinte à la dignité des fonctions publiques exercées par l'agent ou risque de compromettre ou de mettre en cause le fonctionnement normal, l'indépendance ou la neutralité du service auquel il appartient.

Elle peut entendre l'agent à la demande de celui-ci, soit sur convocation ; l'agent ainsi entendu peut se faire assister par toute personne de son choix.

La commission peut recueillir auprès des personnes publiques et privées toute information nécessaire [8].

LA DÉCISION DE L'EMPLOYEUR

L'employeur public dont relève l'agent doit se prononcer sur la déclaration de cumul d'activités au vu de l'avis rendu par la commission de déontologie et en appréciant la compatibilité du projet avec les obligations de service de l'agent [5]. La prolongation de l'autorisation de cumul est subordonnée au dépôt, un mois au moins avant le terme de la période initiale, d'une nouvelle déclaration.

L'employeur dont relève l'agent peut à tout moment s'opposer au cumul d'activités, dès lors que les conditions exigées (obligations de service de l'intéressé, dispositions pénales relatives à la prise illégale d'intérêts, dignité des fonctions publiques exercées, fonctionnement, indépendance ou neutralité du service auquel appartient l'agent) ne sont pas ou plus respectées.

L'agent ayant bénéficié d'une autorisation de cumul lui ayant permis de créer ou de reprendre une entreprise, ou de continuer à diriger une société ou une association, ne peut solliciter un nouveau cumul au titre de la création ou de la reprise d'une entreprise avant l'écoulement d'un délai de trois ans à compter de la fin du précédent cumul [5].

(1) Article 25 II 1° de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires.
(2) Article 11 du décret n° 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat.
(3) Article 25 II 2° de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, précitée.
(4) Article 12 du décret n° 2007-658 du 2 mai 2007, précité.
(5) Article 14 du décret n° 2007-658 du 2 mai 2007, précité.
(6) Article 13 du décret n 2007-658 du 2 mai 2007, précité.
(7) Article 432-12 du Code pénal.
(8) Article 13-1 du décret n° 2007-658 du 2 mai 2007, précité.

Santé au travail

Des ressources du droit à connaître et à mobiliser !

Dans le prolongement des orientations et des conventions de l'Organisation internationale du travail (Oit) en matière de santé et de sécurité au travail, l'Union européenne et les Etats membres ont pour objectif *« l'amélioration des conditions de vie et de travail, permettant leur égalisation dans le progrès »* [1]. En application des dispositions du traité de Lisbonne, la directive du 12 juin 1989 concernant *« la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs au travail »* prévoit que *« L'employeur est obligé d'assurer la sécurité et la santé des travailleurs dans tous les aspects liés au travail* [article 5, paragraphe 1]. » Sur le fondement de cette disposition, le juge interne a affirmé l'obligation de sécurité de résultat de l'employeur et développe depuis une jurisprudence favorable aux salariés. Plusieurs juridictions peuvent être saisies en cas d'atteinte à la santé du fait du travail (au civil, le conseil des prud'hommes et le tribunal des affaires de sécurité sociale ; au pénal, le tribunal correctionnel).

Michel CHAPUIS

Sur le plan civil, à l'issue de procédures engagées devant le conseil de prud'hommes, le droit à réparation du préjudice d'anxiété est confirmé [2]. Des salariés, qui avaient travaillé dans un établissement pendant une période où y étaient fabriqués ou traités l'amiante ou des matériaux contenant de l'amiante se trouvaient, par le fait de l'employeur, dans une situation d'inquiétude permanente face au risque de déclaration à tout moment d'une maladie liée à la manipulation de cette substance, qu'ils se soumettent ou non à des contrôles et examens médicaux réguliers ; le juge a ainsi caractérisé l'existence d'un préjudice spécifique d'anxiété. Ce préjudice doit être évalué et indemnisé. Cette *« indemnisation accordée au titre du préjudice d'anxiété répare l'ensemble des troubles psychologiques, y compris ceux liés au bouleversement dans les conditions d'existence, résultant du risque de déclaration à tout moment d'une maladie »* [3]. Ainsi, en l'absence de déclaration d'accident du travail ou de maladie professionnelle, *« les demandes indemnitaires fondées sur le manquement de l'employeur à son obligation de sécurité de résultat relevaient de la compétence de la juridiction prud'homale »*.

Même en cas de déclaration de maladie professionnelle, le juge prud'homal peut demeurer compétent pour la période antérieure à la déclaration : *« la déclaration de la maladie et le contentieux auquel elle a donné lieu ne privent pas le salarié du droit de demander à la juridiction prud'homale la réparation des conséquences du trouble psychologique, compris dans le préjudice d'anxiété, subi avant la déclaration de la maladie »* [4].

Les indemnisations ne se cumulent pas (confirmation) : *« l'indemnisation accordée au titre du préjudice d'anxiété répare l'ensemble des troubles psychologiques, y compris ceux liés au bouleversement dans les conditions d'existence, résultant du risque de déclaration à tout moment d'une maladie liée à l'amiante ; le trouble lié au bouleversement dans les conditions d'existence et au changement de situation sociale, par suite de la cessation d'activité intervenue, n'ouvrait pas droit à une indemnisation distincte de celle accordée en réparation du préjudice d'anxiété »* [5].

Cette jurisprudence concernant le risque « amiante » peut être mobilisée au regard d'autres risques, notamment des risques organisationnels (risques psychosociaux, harcèlement moral, etc.). Sur le plan civil, à l'issue d'une procédure engagée devant le tribunal des affaires de sécurité sociale, la faute inexcusable de l'employeur est reconnue [6]. Le salarié a été retrouvé mort noyé dans un plan d'eau situé sur un terrain appartenant à l'employeur, jouxtant le Technocentre de Guyencourt où il occupait un poste de gestionnaire de données techniques ; la caisse primaire d'assurance maladie des Yvelines a reconnu le caractère professionnel de l'accident. Or *« il résulte des investigations effectuées au cours des enquêtes réalisées par la caisse primaire d'assurance maladie, l'inspection du travail et les services du commissariat de Versailles, que Hervé X… a, dès son arrivée au sein de la direction des méthodes de conception, rencontré de graves difficultés pour assurer des fonctions pour lesquelles il n'avait pas les connaissances requises ; l'équipe en place n'a pu assurer la formation prévue en raison du départ précipité de la personne chargée de la dispenser ; que cette*

(1) Article 136 du traité sur le fonctionnement de l'UE du Traité de Lisbonne ; cf. article 118 A de l'Acte unique de 1986.

(2) Cinq décisions de la Cour de cassation, chambre sociale, 25 septembre 2013.

(3) Cour de cassation, chambre sociale, 25 septembre 2013, M. Y… et trente-quatre autres salariés de la société ZF Masson ; voir également Cour de cassation, chambre sociale, 25 septembre 2013, anciens salariés de la société ZF Masson, dont Ramdane X… ; Cour de cassation, chambre sociale, 25 septembre 2013, M. X…, salarié de la société ZF Masson.

(4) Cour de cassation, chambre sociale, 25 septembre 2013, M. X… et quatre autres salariés de la société Babcock Wanson.

(5) Cour de cassation, chambre sociale, 25 septembre 2013, M. X… et seize autres salariés de la société Ahlstrom Labelpack.

(6) Cour de cassation, 2e chambre civile, 19 septembre 2013, Sas Renault.

situation a provoqué chez Hervé X… un profond désarroi se traduisant par des échanges de courriels avec les membres de son équipe et son supérieur hiérarchique dans lesquels il sollicitait l'aide nécessaire pour effectuer les missions confiées dans les délais impartis ; cette situation a entraîné l'hospitalisation d'Hervé X… pendant quinze jours pour des troubles dépressifs sévères, l'intéressé ayant fait appel aux services de police le 14 mai 2006 afin d'éviter de mettre sa vie en danger ; en dépit des préconisations du médecin du travail, une nouvelle affectation n'a été effective que plusieurs mois plus tard, en octobre 2006 ; si son nouveau poste a placé Hervé X… dans des conditions de travail moins stressantes, il n'a pu bénéficier d'aucune réelle formation, puisqu'il résulte des enquêtes réalisées qu'il a simplement été accompagné dans son travail par un autre collaborateur exerçant les mêmes fonctions, sans réduction d'activité compensant cette aide ponctuelle ; les supérieurs hiérarchiques d'Hervé X… n'ont jamais réellement recherché à améliorer ses conditions de travail ; ils n'ont jamais contrôlé ses horaires de travail qui, selon les relevés de l'inspection du travail, avaient atteint une amplitude de dix à douze heures par jour en janvier 2007 et révélaient l'incapacité du salarié à assurer l'exécution de ses nouvelles attributions dans des conditions satisfaisantes respectant l'exigence d'un repos quotidien suffisant ». Par conséquent, *« l'employeur avait ou aurait dû avoir conscience du danger auquel son salarié était exposé et il n'avait pas pris de mesures suffisantes pour l'en préserver, de sorte qu'était établie une faute inexcusable à l'origine de l'accident »*.

Sur le plan pénal, à l'issue d'une procédure engagée devant le tribunal correctionnel, une importante décision a été rendue en matière de harcèlement moral [7].

Par l'arrêt de la cour d'appel de Paris, chambre 6-1, en date du 22 novembre 2011, le juge a condamné deux cadres dirigeants, pour harcèlement moral, le premier à 7 000 euros d'amende, le second à 4 000 euros d'amende et s'est prononcé sur les intérêts civils (dommages et intérêts – constitution de partie civile de Mme J…, épouse de M. G…, à raison du préjudice personnel par elle subi du fait du délit de harcèlement moral retenu, et constitution de partie civile du syndicat Cgt Bourse Investissements) : *« les agissements poursuivis, en ce qu'ils ont eu pour effet de porter atteinte, à l'occasion de la réorganisation de la société Euronext Paris, aux conditions d'emploi et à la santé au travail d'un salarié de cette entreprise, ont nécessairement porté atteinte aux intérêts collectifs de la profession »*. La cour d'appel avait également condamné l'entreprise (société Euronext Paris SA), qui n'a pas fait de pourvoi en cassation.

La Cour de cassation rejette les pourvois des deux cadres dirigeants et confirme leurs condamnations au regard de leurs agissements répétés à l'égard d'un salarié (cadre), excédant l'exercice de leur pouvoir de direction, ayant pour objet ou pour effet d'entraîner une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé ou de compromettre son avenir professionnel [8] : mise à l'écart effective de M. Pierre-André G… de ses tâches et prérogatives, mutation de poste sans lui assigner des attributions précises, déménagement physique de bureau avec brutalité, dégradation des conditions de travail, etc. (le salarié avait mis fin à ses jours le 20 octobre 2007).

Bibliographie

M. Miné, C. Boudineau, A. Le Nouvel, M. Mercat-Bruns, D. Roux-Rossi, B. Silhol, *Le Droit social international et européen en pratique,* Ed. Eyrolles, Paris, 2e éd., 2013, 402 p., 35 euros (spéc. chapitre V). L'ouvrage vient de se voir décerner la mention spéciale du prix Francis Blanchard par le jury de l'Association française de l'Organisation internationale du travail (Afoit).

(7) Cour de cassation, chambre criminelle, 5 février 2013, M. Edward X… et M. Christian I…

(8) Article 222-33-2 du Code pénal.

Offre d'emploi

La Cgt recherche un-e analyste programmeur-se/développeur-se

Rattaché-e au Directeur informatique et en collaboration avec le responsable des développements informatiques vous aurez pour mission de **concevoir, développer et mettre au point des projets d'applications informatiques** conformes aux attentes de l'organisation confédérale dans le respect des besoins fonctionnels et des cahiers des charges.

De formation ingénieur ou Master professionnel, vous devez connaître :
- Systèmes d'exploitations : Windows server et Linux
- Bases de données : MSSQL server, Mysql Postgres SQL
- Langages de développement : NET framework 3.5, C#, VB.NET, PHP, XML, Javascript, Shell, Perl
- Outil de développement : Visual studio

Ce poste est basé au siège de la Confédération à Montreuil.

Les candidatures sont à adresser à :

La Cgt – Administration confédérale
Case 2-1
263 rue de Paris
93516 Montreuil Cedex
ou
adconf@cgt.fr

PARIS/ **EXPOSITION**

LES KANAKS SORTENT ENFIN DE L'OMBRE

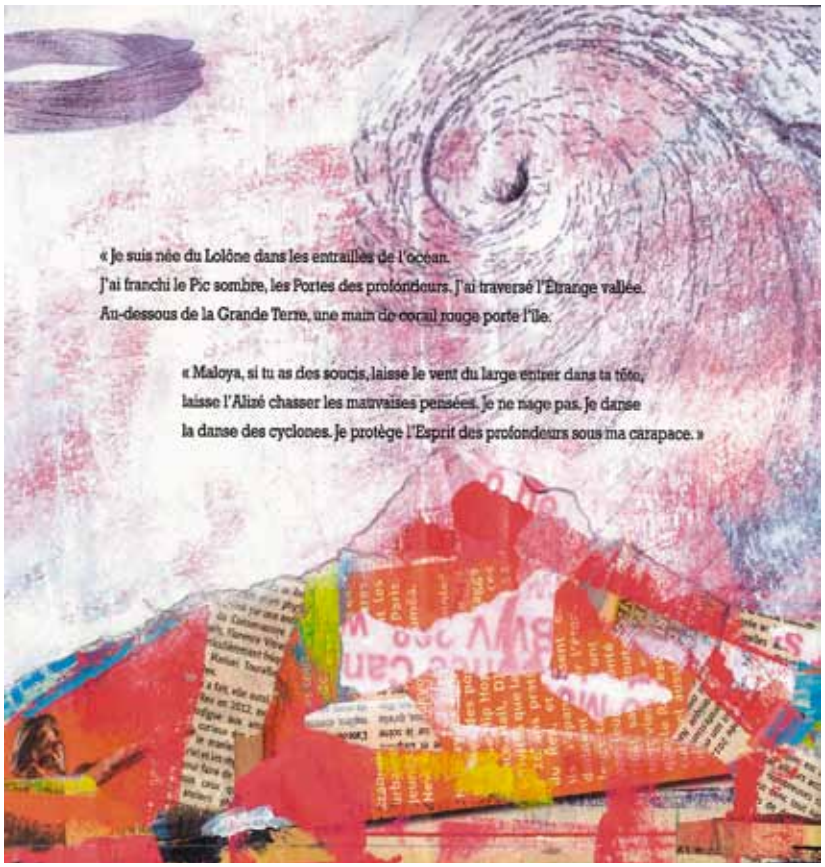

DR

Illustration tirée du livre « Maloya », de Manuel Touraille et Lydie Gardet.

L'exposition « Kanak, l'art est une parole » du musée du quai Branly permet de saisir en majesté tout ce qui fait la richesse spirituelle d'un peuple trop longtemps méprisé et méconnu. Masques, statuettes, sculptures monumentales, épis de faîtage de cases de chefs, armes et colliers, etc., témoignent d'une culture très ancienne qui sait tirer le meilleur parti de la nature sans jamais la blesser. A quelque temps d'un choix politique crucial (la Nouvelle-Calédonie va se prononcer sur l'autodétermination entre 2014 et 2018), la manifestation a valeur de symbole. On doit remonter à 1934 pour que Paris prenne enfin un peu connaissance de ce monde alors encore lointain, grâce à des objets glanés depuis le XVIIIe siècle par navigateurs, missionnaires et administrateurs coloniaux. L'igname et le taro, figurant le masculin et le féminin, sont leur yin et leur yang, en somme. Rien de ce qui fit l'histoire tragique de la grande île n'est passé sous silence, ni l'arrivée du capitaine Cook, suivie de la marine française, ni les luttes tribales et les révoltes matées dans le sang sous le joug colonial, ni la concurrence sur les âmes entre catholiques et protestants, ni les représentations haineuses de la presse française du début du XXe siècle sur ce peuple dont Jean-Marie Tjibaou a pu devenir la conscience moderne. Harmonieusement distribués dans un espace favorable, les objets d'art ouvragés stimulent l'imagination et l'empathie. La graphie anglo-saxonne « kanak » est désormais de rigueur en toute neutralité, tant le mot français « canaque » connote des siècles d'asservissement et leur semble désormais péjoratif. Un conte pour l'enfance et la jeunesse, *Maloya* (L'Herbier de feu, éditeur à Nouméa, 16 euros), en vente au musée du quai Branly, dit bien l'imaginaire marin et les mythes de là-bas, où chaque élément de la nature, en une étonnante osmose, est lesté de signes parlants.

Stéphane HARCOURT

• MUSÉE DU QUAI BRANLY, JUSQU'AU 26 JANVIER 2014.

L'AQUARIUM/ **TRAGÉDIE**

ŒDIPE, UN ROI NON SANS COMPLEXE

Antoine Caubet a mis en scène *Œdipe roi*, de Sophocle (495-406 avant J.-C.). Vingt ans après avoir tué son père de ses mains, Œdipe, qui règne sur Thèbes frappé par la peste, mène l'enquête pour savoir les causes du malheur qui assaille ainsi la cité. A la fois juge et coupable, meurtrier de son géniteur, époux de sa mère et frère de ses enfants, le souverain maudit va devoir endurer l'épreuve de l'aveuglante vérité qui lui saute aux yeux… De cette plus que parfaite tragédie qui inspira Freud, Antoine Caubet estime que, se pencher sur elle, *« c'est dire à la fois la distance qui nous en sépare et dans le même temps cette trace parlante qu'est le texte »*. Il convie donc les spectateurs *« à cette tragédie "au présent" de la représentation et non comme un texte littéraire lointain et fermé sur lui-même »*.

• JUSQU'AU 13 DÉCEMBRE, L'AQUARIUM, À LA CARTOUCHERIE, ROUTE DU CHAMP-DE-MANŒUVRE, 75012 PARIS, TÉL. : 01 43 74 72 74, <WWW.THEATREDELAQUARIUM.COM>.

SORTIES FILMS

La Vénus à la fourrure
ROMAN POLANSKI (FR)
A partir du roman de l'autrichien Sacher Masoch (1836-1895), parrain du masochisme, le cinéaste organise de brillantes variations actualisées sur la fascination et l'assujettissement absolu exercés par une femme, Wanda (Emmanuelle Seigner), sur un homme (Mathieu Amalric).

Inside Llewyn Davis
ETHAN ET JOEL COEN (USA)
La vie en long, en large et en travers d'un jeune chanteur de folk en quête de notoriété, qui en attendant bouffe de la vache enragée dans Greenwich Village, en 1961. Une fiction tellement aboutie et jouée « vrai », que l'on jurerait un documentaire sociologique.

Il était une forêt
LUC JACQUET (FR)
En voilà un de documentaire, littéralement exceptionnel : le fruit d'un travail de longue haleine sur la forêt tropicale, depuis les racines jusqu'à la canopée, mené de concert avec l'expert botaniste Francis Hallé. De la science écologique bien comprise.

Mes séances de lutte
JACQUES DOILLON (FR)
Elle (Sara Forestier) et Lui (James Thierrée) commencent par s'envoyer des vannes puis en viennent aux mains et se font des prises, jusqu'à se livrer à un véritable corps-à-corps où tous les coups – ou presque – semblent permis. De l'amour comme sport de combat.

COURTESY MICHEL SOSKINE INC., MADRID-NEW YORK, © DR

PARIS/ **PEINTURE**

COMBAS REND UN HOMMAGE FERVENT **À MARYAN**

Maryan, « Personnage » (détail), 1962, collection particulière.

Pinchas Burstein (alias Maryan) naît en Pologne en 1927. Jeune homme doué pour le dessin, pour le théâtre, il voit sa vie basculer en 1939… En 1947, seul rescapé de sa famille, de Jérusalem à Paris puis de Paris à New York – il y meurt en 1977 –, il se jette furieusement dans la peinture. A la tête d'un monde peuplé de gardiens de camps et d'inquisiteurs, de clowns grotesques, d'hommes-animaux, de robots, d'imbéciles heureux, il refuse néanmoins que son art soit rapporté à sa terrible expérience concentrationnaire et précise, subtilement : *« Tout ce que je fais est forcément autobiographique ; je dois être moi-même dans chaque couleur que j'applique sur la toile. »* Combas, quant à lui, propose en regard de celles de Maryan, sous le titre « Dans les tuyaux », de ses toiles échevelées, lesquelles, elles aussi, sont loin d'être de tout repos dans leur foisonnement singulier.

Antoine SARRAZIN

• JUSQU'AU 9 FÉVRIER 2014, AU MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE DU JUDAÏSME, HÔTEL DE SAINT-AIGNAN, 71, RUE DU TEMPLE, 75003 PARIS, <WWW.MAHJ.ORG>.

AVION/ **MUSIQUE**

LAKSHMI MITTAL ENLEVÉ !

Le collectif Mensuel va créer *L'homme qui valait 35 milliards*, adaptation du roman éponyme de l'écrivain liégeois Nicolas Ancion. L'argument ne manque pas d'être percutant, puisqu'il s'agit d'un thriller politico-social dans lequel une bande de pieds nickelés – conduits par un artiste en veine de consécration et un ouvrier licencié de la métallurgie – se met en tête d'enlever Lakshmi Mittal, patron du plus grand groupe mondial de la sidérurgie, afin de le contraindre à réaliser une œuvre artistique révolutionnaire. Il y a du rock en *live*, des acteurs, bien sûr, et une création vidéo, le tout destiné à produire une satire implacable à l'humour ravageur.

• C'EST À AVION (CHEF-LIEU DE CANTON DU PAS-DE-CALAIS), À L'ESPACE CULTUREL JEAN-FERRAT, LES 17, 18, 19 ET 20 DÉCEMBRE, SOUS L'ÉGIDE DE CULTURE COMMUNE (SCÈNE NATIONALE DU BASSIN MINIER DU PAS-DE-CALAIS), <WWW.CULTURECOMMUNE.FR>.

CAEN/ **DEWASNE**

L'ABSTRACTION MULTIPLIÉE PAR DIX

Jean Dewasne, « Sans titre », laque glycérophtalique, musée des Beaux-Arts de Caen.

ADAGP

En 2011, la veuve de Jean Dewasne (1921-1999), un maître de l'abstraction géométrique, donnait la majeure partie de l'œuvre de son mari à l'Etat, qui a réparti cet ensemble exceptionnel dans quelque douze musées. Celui des Beaux-Arts de Caen bénéficia de dix toiles, désormais en collection permanente, représentatives des années 1960 et 1970 de l'artiste, si fécondes.

• LE CHÂTEAU, 14000 CAEN, TÉL. : 02 31 30 47 70, <MBA.CAEN.FR>.

BORDEAUX/ **VERRERIE**

LA PASSION D'UN AMATEUR

Sous le titre « Verres d'usage et d'apparat, de la Renaissance au XIXe siècle », le musée des Arts décoratifs de Bordeaux accueille la collection du Mesnil, composée de verres anciens allant de la Renaissance au XIXe siècle avec, notamment, un ensemble extraordinaire de verres vénitiens. Deux visions de collectionneur sont ainsi rassemblées sous le même toit, l'une publique et l'autre intime. La première a pour objectif la constitution d'un patrimoine, tandis que la seconde n'a procédé qu'au gré de la passion d'un amateur qui a souhaité transporter lui-même au musée, comme autant d'enfants fragiles, les quelque cent trente pièces d'exception qu'il a collectées avec un grand amour.

• DU 13 DÉCEMBRE AU 30 MARS 2014, AU MUSÉE DES ARTS DÉCORATIFS DE BORDEAUX, HÔTEL DE LALANDE – 39, RUE BOUFFARD, 33000 BORDEAUX, TÉL. : 05 56 10 14 00.

RÉTROSPECTIVE

L'ÉTONNANT FÉLIX VALLOTTON DANS SES ÉTATS SUCCESSIFS

IL PARAÎT QU'IL AVAIT PLEURÉ DEVANT "LE BAIN TURC" D'INGRES. LE GRAND PALAIS PROPOSE UN PANORAMA SIGNIFICATIF DE L'ŒUVRE DE CET ARTISTE ÉNIGMATIQUE, INCLASSABLE, PROTÉIFORME, À QUI L'ON DOIT, EN QUELQUE TRENTE-CINQ ANS, MILLE SEPT CENTS TABLEAUX ET DES CENTAINES DE GRAVURES [1].

© COLLECTION PARTICULIERE

Félix Vallotton, « La Loge de théâtre, le monsieur et la dame », 1909, huile sur toile, 46 x 38 cm. Suisse, collection pafrticulière.

C'est une bien riche moisson que proposent conjointement, au Grand Palais, sous le titre « Félix Vallotton, le feu sous la glace », le musée d'Orsay, la Réunion des musées nationaux, le Van Gogh Museum d'Amsterdam et le musée Mitsubishi Ichogokan/Nikkei Inc. de Tokyo. Maintes institutions publiques et privées, telle la Fondation Félix-Vallotton de Lausanne, ont été sollicitées pour l'occasion. L'ensemble autorise un parcours fascinant dans l'univers contrasté d'un peintre apte à toutes les audaces, dont l'existence à cheval sur deux siècles témoigne d'une stupéfiante variété d'inspiration.

Né à Lausanne le 28 décembre 1865 dans une famille de bonne bourgeoisie calviniste, Vallotton se voue à la peinture dès l'âge de dix-huit ans. Il se forme à Paris, à l'Académie Julian. Il s'y lie notamment avec le graveur Félix Jasinski, dont il produit en 1887 un portrait d'une savante rigueur. Le sujet nous regarde, son huit-reflets à la main. De ce couvre-chef envahissant on fera grief à l'artiste débutant déjà doté de maîtrise académique. L'année d'avant, il avait obtenu une mention honorable au Salon de la Société des artistes français avec son *Autoportrait à l'âge de vingt ans*. On y découvre un jeune homme sagement coiffé, à l'air puritain, au col blanc comme d'un pasteur. Tout au long de sa vie, d'ailleurs, il se figurera en toute gravité anxieuse. C'est l'époque des vaches maigres, au cours de laquelle il a une liaison avec une petite ouvrière, Hélène Chatenay. Il entame une activité de critique d'art pour *la Gazette de Lausanne*. C'est qu'il écrit. Ne lui devra-t-on pas dix pièces de théâtre et trois romans, surtout, en 1907, *la Vie meurtrière*, conçue autour d'un homme dont les actes sèment la mort et dont l'esprit, à tout prendre, n'est pas loin de celui d'Alfred Jarry ? N'anticipons pas.

© MUSEE CANTONAL DES BEAUX-ARTS DE LAUSANNE / PHOTO J.-C. DUCRET

Félix Vallotton, « Autoportrait à l'âge de vingt ans », 1885, huile sur toile, 70 x 55,2 cm. Lausanne, Musée cantonal des Beaux-Arts, acquisition 1896.

Une collection de femmes à tous les âges de la vie

De 1901 datent ses premiers essais de xylographie (gravure sur bois avec encrage). Ce qu'il signifie en usant de cette technique lui vaut d'emblée un succès fou à l'échelle internationale. Ce sont autant de visions sombres sur la société (quant à l'assassinat, l'adultère, les mensonges de la vie de couple, les scènes de la vie quotidienne, l'exécution capitale, la répression policière…), révélées par ce moraliste libertaire à coups de noirs aplats escortés par le trait sûr d'une main qui ne tremble pas. Les nabis (en hébreu « prophètes ») qui regroupent sur une décennie des gens aussi différents que Bonnard, Maurice Denis, Sérusier ou Vuillard – dont Vallotton sera très proche – remarquent ses gravures et l'admettent dans leur cénacle. En 1893, il montre, au Salon des Indépendants, *le Bain au soir d'été*, bizarre chef-d'œuvre où l'on découvre une collection de femmes à tous les âges de la vie, nues, demi-nues ou vêtues, en maintes postures d'abandon, en groupe et pourtant chacune semble seule. Cela fait

(1) Jusqu'au 24 janvier 2014, au Grand Palais, Galeries nationales. Beau catalogue : 45 euros.

© MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE DE LA VILLE DE GENEVE / PHOTO BETTINA JACOT-DESCOMBES

Félix Vallotton, « Le Bain turc », 1907, huile sur toile, 130,5 x 195,5 cm. Genève, musée d'Art et d'Histoire de la Ville de Genève.

Peintre de l'intimité et de la sphère domestique, sur laquelle on dirait que pèse une sourde menace à partir de portes ouvertes sur la perspective en enfilade de chambres mystérieuses.

scandale et lui vaut, au mieux, *« un succès de fou rire »*, ainsi que dit alors un critique. L'œil aujourd'hui a changé. On ne se lasse pas de scruter cette toile, que l'on pourrait dire surréaliste avant la lettre. Le 10 mai 1899, Vallotton se marie avec Gabrielle Rodriguez-Henriques, jeune veuve, mère de trois enfants. L'année suivante, il est naturalisé français, sans toutefois renoncer à sa nationalité suisse. Dès 1902, il délaisse la gravure pour se consacrer exclusivement à la peinture. Peu après sa première exposition personnelle à la galerie Bernheim-Jeune, en 1903, il attaque ses nus de grand format, tels *Trois Femmes et une petite fille jouant dans l'eau* ou encore *la Salamandre*, *le Sommeil*, le si impressionnant *Repos des modèles* et *le Bain turc*, lequel en apparence ne doit rien à celui d'Ingres, dont on rapporte qu'il le fit fondre en larmes, en 1905, lorsqu'il fut montré au Salon d'Automne. Ces nus n'idéalisent rien. Ils témoignent d'un souci de vérité froide, laissent entendre un fort soupçon de déni devant le désir. Voir, pour preuve, cette *Etude de fesses* (1884), ô combien hyperréaliste, cellulite comprise. •••

© KUNSTHAUS ZURICH 2013 / DROITS RESERVES

Félix Vallotton, « Intérieur avec femme en rouge de dos », 1903, huile sur toile, 93 x 71 cm. Zurich, Kunsthaus Zürich, legs Hans Naef.

Féru de photographie, Vallotton se sert de son Kodak à boîte carrée (il est en vitrine) et rapporte volontiers sur la toile l'exact cadrage du cliché. *La Chambre rouge, Etretat* (1899) en est un exemple flagrant. Si la photo initiale figure son épouse en noir et blanc, c'est rehaussée de couleurs chaudes qu'elle revit à jamais sur le tableau, un enfançon tout en rose jouant cette fois à ses pieds. Peintre de l'intimité et de la sphère domestique, sur laquelle on dirait que pèse une sourde menace à partir de portes ouvertes sur la perspective en enfilade de chambres mystérieuses, Vallotton pourrait là mériter la définition de *«peintre de la vie moderne»* dont Baudelaire gratifia généreusement Constantin Guys. La même science du cadrage, ne la retrouve-t-on pas dans *la Loge de théâtre, le monsieur et la dame* (1909), qui sert d'affiche à l'exposition ? Le gant blanc de la femme dans l'ombre se détache sur un petit pan de mur jaune, tandis que de l'époux ne paraît au second plan que le haut d'un visage au front soucieux. On n'ignore pas que Vallotton souffrit du conjungo et que, au temps de Strindberg et de la misogynie galopante face aux premières tentatives d'émancipation féminine, il put voir en la femme un adversaire, sinon une ennemie.

Au grand galop de ses pattes puissantes et velues

Cela éclate bel et bien dans *la Haine* (1908) : un couple surprenant (lui moustache en croc, elle en gros chignon) règle ses comptes à poil. Incompatibilité d'humeur à la Belle Epoque ! Et que dire d'*Homme et femme ou le Viol*, une huile sur toile de 1913 sur laquelle s'exhibe une sorte de gymnastique brutale. Et *Orphée dépecé par quatre ménades en furie* ! Pour son sens de la famille, je renvoie sarcastiquement au *Dîner, effet de lampe* (1899). Le pater familias, de dos, se découpe en une considérable tache noire, angoissante, massivement opposée aux deux enfants et à la mère attablés dans l'indifférence. Dans son *Journal*, le 13 août 1919, il notait ceci : *«Il me semble que je peins pour des gens équilibrés, mais non dénués toutefois – très à l'intérieur – d'un peu de vice inavoué. J'aime d'ailleurs cet état qui m'est aussi propre.»*

"Il me semble que je peins pour des gens équilibrés, mais non dénués toutefois – très à l'intérieur – d'un peu de vice inavoué. J'aime d'ailleurs cet état qui m'est aussi propre."

Un autre volet de l'inspiration vagabonde de Vallotton ne laisse pas de surprendre. C'est tout ce qui a trait au monde mythologique. Son *Satyre enlevant une nymphe* (1910), au grand galop de ses pattes puissantes et velues, et la même année son *Persée tuant le dragon*, lequel est un simple crocodile, tandis que le héros bodybuildé le cloue avec sa lance et qu'une femme nue accroupie ne semble voir qu'un cafard ou une souris, ne manquent pas d'humour, volontaire ou pas. On ne sait trop. En tout cas, cela a pu ouvrir la porte à une pléiade d'illustrateurs contemporains, voire à des auteurs de bandes dessinées. A l'époque, déjà, Vallotton là-dessus fut sacrément mis en boîte. Apollinaire conseilla de ne pas s'arrêter devant ça au Salon d'Automne. Cela lui était égal : *«Je crois que mon tableau*, avait-il prévu, *me vaudra quelques sévères appréciations, ce qui n'a aucune espèce d'importance et ne peut me donner plus de talent.»* On éprouve dans chaque œuvre que le dessin est primordial et la peinture délibérément lisse, suivant en cela l'enseignement de l'école classique. Cette sagesse dans la facture est démentie par ce que l'on peut bien nommer l'inquiétante étrangeté née d'une âme tourmentée. Ses natures mortes sont magnifiques, porteuses d'un sens inné de la matière. *Les Poivrons rouges*, de 1915, que côtoie un couteau au bout sanglant, n'évoquent-ils pas, en sourdine, la boucherie d'hommes commencée ? *Idem* pour l'allégorique *Homme poignardé* (1916), allongé maigre et nu sous un terrible ciel d'orage. Sur le conflit proprement dit, Vallotton a rapporté du front de surprenantes allusions dénuées de représentations humaines (entre autres, *Cimetière de Châlons* (1917), avec ses croix à perte de vue, et *Verdun*, avec des flammes et des faisceaux de projecteurs trouant la nuit, d'une modernité saisissante. Et toujours des nus en expectative, presque jusqu'à son dernier souffle en 1925 à Paris, le 29 décembre. Il avait exécuté son dernier tableau avant d'entrer en clinique pour être opéré d'un cancer. Trois jours après l'opération, il s'éteignait à la veille de ses soixante ans.

Jean-Pierre LÉONARDINI

Félix Vallotton, «Verdun», 1917, huile sur toile, 114 x 146 cm. Paris, musée de l'Armée.

© MUSEE DE L'ARMÉE, DIST. RMN-GRAND PALAIS / PASCAL SEGRETTE

platines

André HOFMANN

OPÉRA BAROQUE Furie terribili

Sous son titre de « terribles fureurs », cet album est un voyage dans l'opéra baroque des XVIIe et XVIIIe siècles. Bien entendu, le point de départ nous mène en Italie avec le prologue de l'*Orfeo* de Monteverdi, dans le goût des festivités de la Renaissance, et sa mélodieuse imprécation de *la Musica*. Elle est suivie par le duo du *Ritorno d'Ulisse in patria* et celui, sublime, entre Poppée et Néron sur lequel s'achève *L'Incoronazione di Poppea*, interprété ici, sous la direction de René Jacobs, par deux voix féminines – Danielle Borst, soprano, et Guillemette Laurens, mezzo –, ce qui n'est plus tellement courant en ces temps de *furia* de castrats, contre-ténors et hautes-contre, mais bien agréable. Suivent les airs d'Armide et de Renaud de l'*Armide* de Lulli, devenu à la cour du Roi-Soleil le champion de la tragédie lyrique, influencée par la déclamation de la tragédie classique ornée et accompagnée de musique. La célébrissime *Danse du grand calumet de la paix* des *Indes galantes* illustre le passage à l'opéra-ballet de Rameau. Et ce parcours nous emmène outre-Manche : visite à Purcell et à son chef-d'œuvre, *Dido and Æneas* (sublimes airs de Didon par Lynne Dawson !). Le Saxon Haendel part étudier à Venise avant de s'imposer à Londres, lui aussi – en Italien, bien entendu ! – ce dont témoignent le *Furie terribili* d'Armide et le célèbre *Lascia ch'io pianga* d'Almirena de son opéra *Rinaldo*, de même que les airs de *Serse* (ici par Andreas Scholl) et de *Tolomeo, re d'Egitto*. Les castrats font alors fureur sur scène, partout, et les compositeurs écrivent pour eux, à l'instar de Riccardo Broschi, le propre frère de Farinelli, féru de vocalises et de prouesses vocales. Et l'horizon de l'opéra baroque s'élargit outre-Rhin avec Telemann, Keiser et Graun, ce dernier compositeur favori de Frédéric II de Prusse, protecteur des arts. Son air de *Cleopatra* est splendide et splendidement chanté par Janet Williams… Arrive enfin Gluck, dernière étape du voyage : son *Orfeo ed Euridice*, un siècle et demi après celui de Monteverdi, sonne la fin de l'opéra baroque au profit de l'opéra moderne de Mozart. Au total ce sont trente étapes, semées de moments de pure beauté (et de lacunes : *quid* de Vivaldi ! ?) qui mènent ici aux sommets du chant baroque.

• "FURIE TERRIBILI", RENÉ JACOBS, DEUX CD HARMONIA MUNDI, ENVIRON 14 EUROS.

BACH La "Passion" selon René Jacobs

En somme, avec les messes de Jean–Sébastien Bach, nous restons dans une forme d'opéra, dans lequel le drame, individuel ou collectif, se déploie à l'intérieur de l'église au lieu de la scène théâtrale. La *Passion selon saint Mathieu*, la « grande », est la plus connue de Jean-Sébastien Bach, et il en existe de multiples et splendides versions enregistrées, à commencer par celles, récentes, de Gustav Leonhardt et de Philippe Herreweghe avec ensembles instrumentaux baroques. Celle de René Jacobs, qui chanta dans les chœurs à Gand avant de se faire connaître comme contre-ténor et chef d'orchestre, se situe dans les sommets de cette discographie. A son actif, la rondeur et la présence des chœurs, un duo de solistes exceptionnels – le ténor Werner Güra en Evangeliste et la basse Johann Weisser en Christ – et une réelle ferveur, renforcée par l'étroite symbiose entre les voix et l'orchestre imprimée par le chef.

• BACH, "PASSION SELON SAINT MATTHIEU", RENÉ JACOBS ET L'AKADEMIE FÜR ALTE MUSIK BERLIN, 2 CD SUPER AUDIO HARMONIA MUNDI, 2013, ENVIRON 24 EUROS.

ANDERSEN
Edouard Signolet signe la mise en scène de *la Princesse au petit pois*, d'après le conte de Hans Christian Andersen. Les interprètes en sont Elsa Lepoivre (la Reine), Georgia Scalliet (la Princesse), Jérémy Lopez (le Prince) et Elliot Janicot (le Roi). La scénographie est de Dominique Schmitt et les lumières d'Eric Dumas. (Au Studio-Théâtre de le Comédie-Française, jusqu'au 5 janvier 2014, à 18 h 30, tél. loc. : 0825 10 1680).

SAX
L'année 2014 sera celle du bicentenaire de la naissance du facteur d'instruments Adolphe Sax (né en Belgique en 1834, mort à Paris en 1894). On lui doit notamment, comme le nom l'indique, l'invention du saxophone. Sous le titre *Mystère Sax*, la compagnie « Les Désaxés » (composée de Michel Oberli, saxo ténor, Frédéric Saumagne, saxo baryton, Guy Rebreyend, saxo soprano et Samuel Maingaud, saxo alto) lui rend hommage. Mise en scène de Philippe Martz (jusqu'au 12 janvier 2014, au Vingtième Théâtre, 7, rue des Plâtrières, 75020 Paris, tél. loc. : 01 48 65 97 90).

FEYDEAU
Feu la mère de Madame, le fameux vaudeville de Georges Feydeau (1862-1921), est à l'affiche du Théâtre de Belleville jusqu'au 2 févier 2014. Il s'agit d'une création collective de l'Hoceima Théâtre, interprétée par Géry Clappier, Julien Large, Claire Pouderoux, Damien Prévot et Lise Quet (94, rue du Faubourg-du-Temple, 75011 Paris, tél. rés. : 01 48 06 72 34).

bouteilles

Saint-Nicolas-de-Bourgueil
Clos des Quarterons

Au bénéfice d'une bonne communication, le Saint-Nicolas de Bourgueil jouit d'une solide réputation de vin léger, souple, facile à boire, que l'on ne retrouve pas chez son voisin de Bourgueil. Et pourtant, la différence n'est pas si flagrante que cela. Dans les deux appellations, il est possible de trouver sur des sols comparables de bons cousins germains.

Sur des sables et des graviers – certes plus nombreux à Saint-Nicolas qu'à Bourgueil –, les vins seront appréciables dès leur jeunesse après avoir fait leurs pâques. Ils développent alors des arômes de fruits rouges et parfois de violettes. Leurs tanins, ronds et fruités, accompagneront les délicieuses charcuteries tourangelles.

Sur le tuffeau, c'est une autre musique à des degrés divers. La couleur devient plus soutenue, les arômes virent aux fruits noirs. Denses et charnus, ces vins aptes au vieillissement nécessitent deux ans d'attente, les meilleurs millésimes pouvant se bonifier facilement pendant dix ans et plus.

Le Clos des Quarterons offre le choix entre ces deux types de vin. Sur trente hectares, au cœur de Saint-Nicolas, Thierry Amirault propose :

• le Clos des Quarterons, vin de plaisir, gouleyant et peu tannique, en rouge et en rosé, 7,50 euros le 2012 ;

• la cuvée Vieilles Vignes, à la robe sombre, au nez puissant, charnu et épicé, tout en conservant des tanins élégants, 11 euros le 2011, vin de grande garde pour grillades et gibiers.

Les vendanges 2013 viennent de se terminer, autre année difficile, avec une récolte peu abondante. Ce sera de nouveau un millésime de vignerons.

Excellente adresse.

Georges SULIAC

• LE CLOS DES QUARTERONS, 46, AV. SAINT-VINCENT, 37140 SAINT-NICOLAS-DE-BOURGUEIL, TÉL. : 02 47 97 75 25.

RÉUSSITES

Littérature du monde entier

LE POLAR NE S'EST JAMAIS AUSSI BIEN PORTÉ. ET, CERISE SUR LE GÂTEAU, LE PRIX GONCOURT VIENT MÊME D'ÊTRE DÉCERNÉ À UN SPÉCIALISTE DU GENRE.

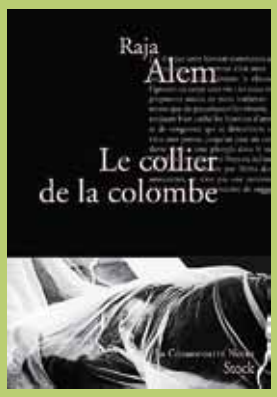

Fresque cruelle et tragique sur la Première Guerre mondiale, *Au revoir là-haut*, de Pierre Lemaitre, qui conte les tribulations de deux rescapés des tranchées, a reçu le prix Goncourt 2013. Nous nous en réjouissons car, avec ce livre d'une grande qualité, c'est la deuxième fois dans l'histoire de ce prix, après Jean Vautrin en 1989, que le Goncourt est attribué à un auteur de polars. Dans ce domaine, c'est aussi la saison des prix chez les polardeux. En voici une brassée : grand prix de littérature policière domaine français à Sandrine Collette pour *Des nœuds d'acier* (Denoël), domaine étranger à James Sallis pour *Le Tueur se meurt* (Rivages). Le salon de Cognac a notamment couronné meilleur roman : *Et si Notre-Dame la nuit…* (L'Aube) de Catherine Bessonart ; meilleur livre jeunesse : *Interception* de Marin Ledun (Rageot). Le jury du festival Toulouse Polars du Sud a attribué son prix Violeta Negra au roman *Le Prix de mon père* (Rivages), de l'écrivain basque Willy Uribe. J'ai rendu compte de cet excellent roman noir dans le numéro de janvier d'*Options*. Le prix spécial du jury a distingué *Le Collier de la colombe*, de Raja Alem, une romancière originaire d'Arabie Saoudite. Née en 1975 à La Mecque, elle a publié une douzaine d'ouvrages, et le titre primé avait reçu le Prix international du roman arabe. L'originalité de cet ouvrage est évidente. Il n'est en effet pas si courant de dénicher un polar arabe, de plus, écrit par une jeune femme. Durant plus de sept cent vingt pages, l'inspecteur Nasser mène l'enquête à la suite de l'assassinat d'une femme, retrouvée nue, le visage défoncé, dans un passage de La Mecque. Port du voile oblige, personne n'a jamais vu le visage de la victime, et son identification n'est pas de tout repos. Cette situation permet à la romancière de mettre en évidence que, tout en usant du progrès technique dans son quotidien, la population reste tributaire des pratiques religieuses assorties du poids des traditions. Ultime innovation : faire raconter par le passage lui-même, qui se confie au lecteur, la vie de ses habitants et les enjeux dont il fait l'objet. Le tout baigne dans une écriture qui alterne modernisme du roman noir et tradition orientale à la mesure de l'apparition de ces deux thèmes dans le récit.

Quelques éléments sur l'évolution du polar : ces dernières années, les statistiques émanant du ministère de la Culture recensent bon an mal an autour de trois mille six cents romans policiers. De ce chiffre énorme découlent plus d'une centaine de collections, phénomène typiquement français. J'ajoute qu'une majorité des éditeurs ou directeurs desdites collections sont des femmes. Pour subsister dans un tel déferlement de livres et de collections, deux éléments sont essentiels : privilégier une qualité littéraire de bon niveau, innover dans le choix des auteurs et de leurs pays. C'est ainsi que, depuis quelques années, diverses collections dont la production n'excède pas une douzaine de titres dans l'année se sont manifestées en apportant au lecteur des nouveautés indéniables. Sans prétendre à l'exhaustivité, on peut citer La Manufacture de livres avec *Un long moment de silence*, de Paul Colize ; Toucan noir, qui édite Jean-Luc Bizien *(La Frontière des ténèbres)* et Alexis Aubenque *(Stone Island)* ; Au-delà du raisonnable, avec Elena Piacentini *(Le Cimetière des chimères)* et Laurence Biberfeld *(Les Enfants de Lilith)*. Tous ces éditeurs publient prioritairement des auteurs francophones. D'autres nous font faire le tour du monde. Mirobole, petit nouveau, affiche à ce jour deux titres : le Danois Inger Wolf *(Nid de guêpes)* et une découverte, le Polonais Zygmunt Miloszewski *(Les Impliqués)*. Ombres noires, après un an d'existence, possède un catalogue éclectique dans lequel font bon ménage Russe, Africain du Sud, Allemande, Mexicain, Argentin ainsi que le poète équatorien Alfredo Noriega *(Mourir, la belle affaire)*. Chez Asphalte, prédominent les auteurs de langue espagnole avec Leonardo Oyola (*Chamamé*, Argentine), Carlos Zanòn (*Soudain trop tard*, Catalogne), Francisco Suniaga (*L'Ile invisible*, Venezuela) et Lorenzo Lunar (*La Vie est un tango*, Cuba). Ce dernier roman raconte avec humour et beaucoup de dérision la vie des habitants d'un quartier de la ville cubaine de Santa Clara. C'est à travers les yeux de Leo Martin, qui vient d'être nommé commissaire du quartier, que défilent toutes ces petites magouilles pour faire face aux difficultés de la vie à Cuba, avec ses pannes programmées de courant électrique, ses files d'attente pour obtenir la moindre chose et le métier qui en a découlé : technicien en file d'attente qui fait la queue pour les autres. A la faveur d'une enquête pour retrouver les meurtriers d'un jeune homme, tout un quartier prend vie au cœur d'une tragi-comédie excellemment traduite par Morgane Le Roy.

Claude MESPLÈDE

BIBLIOGRAPHIE

- RAJA ALEM, *LE COLLIER DE LA COLOMBE*, STOCK COSMOPOLITE NOIRE, TRADUIT DE L'ARABE (ARABIE SAOUDITE) PAR KHALED OSMAN ET OLA MEHANNA, 760 PAGES, 24 EUROS.
- LORENZO LUNAR, *LA VIE EST UN TANGO*, ASPHALTE, TRADUIT DE L'ESPAGNOL (CUBA) PAR MORGANE LE ROY, 160 PAGES, 18 EUROS.

PORTRAITS

La nuisance des secrets

QUAND LE ROMANCIER FRAPPE SES PROPRES FANTÔMES, QU'IL TOUCHE SON ÂME À LA POINTE DES MOTS, C'EST DU "SHADOW-BOXING" LITTÉRAIRE.

A quarante-huit ans, Alexandre Jardin se cherche encore. Et cherche aussi à se renouveler, ce qui aurait pu être une bonne nouvelle. En délicatesse avec son histoire familiale, Alexandre Jardin s'est lancé dans des recherches en paternité intellectuelle et littéraire. Dans *Mes trois zèbres*, il chante la gloire du libérateur Charles de Gaulle, s'émerveille devant l'acteur Sacha Guitry et salue le jouisseur Casanova. Pour lui, leurs vies furent *« exemple-père »*. Alexandre Jardin a changé : il ne réinvente plus l'amour au jour le jour mais fait l'amour au quotidien à la liberté de penser et de créer. Il y a quelque chose de cocasse à voir Alexandre, le futur Grand, houspiller le Grand Charles sur ses erreurs d'analyse ou Guitry sur ses complaisances vichyssoises. Mais il est comme ça, Alexandre : il dit tout à tous ceux qu'il aime. Il les vénère et les malmène avec le même enthousiasme débordant et parfois répétitif. Il piétine d'aise à chaque page mais trépigne devant leurs égarements comme si c'étaient les siens, parce qu'il faut bien dire qu'il leur ressemble un peu, lui, l'ennemi intime des frileux et des précautionneux… Et ce n'est d'ailleurs pas sans une certaine audace qu'il distille un syllogisme biographique le long des trois portraits inégaux : ces trois génies ne furent pas toujours compris. Or moi-même je suis décrié par la critique… Donc n'appartiendrais-je pas, par hasard, à cette confrérie exceptionnelle ? Cqfd. Alexandre Jardin, en hagiographe égotique, la liberté en marche, et même à grands pas, plante comme toujours son propre drapeau au milieu du tableau.

Lorsque Yasmina Khadra ne se prend pas pour Albert Camus, il retrouve toute son efficacité de conteur qui sait manier la langue française et maîtrise son récit. *Les Anges meurent de nos blessures* n'a rien de la fable politique. Il s'agit du récit de la grandeur et décadence d'un boxeur algérien entre les deux guerres, sorte de Raging Bull du Maghreb, qui va être victime de la mafia locale, du racisme, des trahisons, mais surtout de lui-même. Le roman est le récit d'une vie gâchée et d'une carrière arrêtée en pleine ascension. Une trame classique et bien connue que Khadra suit à la lettre pour un récit découpé en rounds narratifs. Chaque chapitre est un combat pour s'en sortir. Mais, dans *les Anges*, il est perdu d'avance : en boxe, un champion s'entraîne en frappant dans le vide. Il fait ce que l'on appelle du *« shadow-boxing »*. Mais quand il frappe ses propres fantômes, qu'il touche son âme à la pointe du menton et se met KO lui-même, c'est du *shadow-boxing* existentiel. La littérature et Hollywood ont usé ce thème jusqu'à la corde du ring. Khadra n'invente donc rien, mais il le fait très bien, pour offrir un roman populaire au sens noble du terme, comme la boxe qui, malgré ses scandales à répétition, reste le noble art par excellence.

Que celui qui n'a jamais été mal interprété lui lance la première pierre, comme l'ont fait ses voisins qui l'ont haï ou la presse qui, à l'époque, a bien ri. Pierre Jourde, auteur, universitaire et critique littéraire qui ne mâche pas ses mots *(la Littérature sans estomac)*, revient sur un fait-divers qui, en 2005, a défrayé la chronique et dont lui et sa famille furent les victimes : après la publication d'un texte presque anodin, *Pays perdu*, qui se voulait un éloge de l'Auvergne et qui fut lu comme un réquisitoire, l'écrivain s'est retrouvé pris à partie par ses voisins, ceux-là mêmes qui l'avaient vu grandir, dans un déchaînement de violence aussi soudain que surprenant. Dans *la Première Pierre*, Jourde en fait d'abord le récit. Puis il creuse. Chaque ligne devient un sillon qui retourne les raisons enfouies de cette haine. Jourde, en écrivant l'éloge d'une enfant morte, avait réveillé les morts du village, et certains avaient aussi compris, instinctivement, que ses mots les avaient dépossédés de leur propre histoire. Ce sont les Erinyes auvergnates, ivres de vengeance, qui attendaient l'auteur ce jour-là pour lui hurler à la face, comme on crache au visage, des secrets qu'il n'avait jamais voulu entendre. Qu'il ne serait jamais qu'un étranger. De même que son père sera pour toujours un bâtard. *La Première Pierre* est un récit introspectif, surprenant d'âpreté, de vérité. Une réflexion passionnante aussi sur la puissance des mots et la nuisance des secrets. Plus qu'une leçon de vie, c'est surtout une leçon sur la littérature. Et, au bout de cette histoire sinueuse comme une route d'Auvergne, rude comme la région, Jourde retrouve enfin la sérénité du premier Pierre, celui sur lequel il a bâti sa vie.

Jean-Paul VERMILLET

BIBLIOGRAPHIE

- ALEXANDRE JARDIN, *MES TROIS ZÈBRES*, GRASSET, 331 PAGES, 20 EUROS.
- YASMINA KHADRA, *LES ANGES MEURENT DE NOS BLESSURES*, JULLIARD, 401 PAGES, 21 EUROS.
- PIERRE JOURDE, *LA PREMIÈRE PIERRE, GALLIMARD, 189 PAGES, 17,90 EUROS.*

LAÏCITÉ

Au-delà des malentendus, un combat d'égalité

MAXPPP

LA LAÏCITÉ ALIMENTE DÉBATS ET CONTROVERSES. L'EXTRÊME DROITE S'EN EMPARE POUR STIGMATISER L'ISLAM, UN MINISTRE EN FAIT UNE "MORALE" TANDIS QUE D'AUTRES SONNENT LE TOCSIN POUR DÉNONCER LES PÉRILS D'UNE SOCIÉTÉ MENACÉE PAR LA DIVERSITÉ. DANS SON OUVRAGE "LA LAÏCITÉ N'EST PAS CE QUE VOUS CROYEZ" [1], PIERRE DHARRÉVILLE SE LIVRE À UN TRAVAIL DE DÉCRYPTAGE AUSSI SAVANT QUE SALUTAIRE.

– Options : ***Au fur et à mesure que la laïcité défraye la chronique, on a le sentiment d'une définition très fluctuante qui obéit davantage à des considérations d'opportunité qu'à autre chose. Comment expliquez-vous cet aspect « liquide », et quelle définition précise lui opposeriez-vous ?***

– Pierre Dharréville : De fait, la laïcité n'en finit pas d'être convoquée devant l'opinion publique ; une fois pour les prières de rue, une autre pour cause de foulard, une troisième il s'agit de viande halal… Ces récurrences souvent agressives dont l'extrême droite est à l'origine, même si elle n'en a pas – hélas ! – le monopole, visent plus à stigmatiser une religion, l'islam, qu'à faire progresser un débat public responsable. Or nous en avons besoin, car la laïcité mérite mieux que cette instrumentalisation.

La laïcité est souvent réduite à sa racine carrée, à savoir la séparation entre les Eglises et l'Etat. Mais il ne s'agit que d'un aspect, qui est essentiel. La laïcité repose sur quatre piliers qui sont la souveraineté populaire, la liberté de conscience, l'égalité des droits, la fraternité universaliste. La souveraineté populaire ne peut être que la souveraineté du peuple tout entier, ce qui exclut que quiconque soit privé de ses droits en raison de ses convictions et qu'une fraction du peuple s'arroge le pouvoir, pas plus au nom de Dieu que d'autre chose. L'égalité des droits est garante de la réalité de souveraineté ; elle doit donc être promue dans des droits pleins et entiers. En cela, la laïcité est porteuse d'une charge révolutionnaire, ce qui explique que son interprétation soit un véritable enjeu idéologique, singulièrement au regard des controverses et des discriminations qui agitent l'opinion autour de la question identitaire et de ce que l'on appelle le « vivre ensemble ».

– Les débats à rebonds sur le « foulard islamique » en sont l'illustration la plus spectaculaire ; comment expliquer cette sorte de centralité dans le débat public ?

– Le sujet a ses fans, cela ne fait pas de doute. Parmi lesquels l'ex-président de la République a joué un rôle majeur. D'une part en réaffirmant les *« racines chrétiennes de la France »*, en décembre 2007, et d'autre part en enclenchant une course poursuite nauséabonde avec l'extrême droite. Souvenons-nous de ses déclarations de campagne : *« Il faut que l'Ump lance un débat sur l'islam. Moi je veux aller plus loin : je ne veux pas de mina-*

(1) Pierre Dharréville, préface de Jean Baubérot, *La Laïcité n'est pas ce que vous croyez*, Editions de l'Atelier, 143 pages, 16 euros.

rets ; pas d'appels à la prière dans l'espace public, pas de prières dans la rue.» Cette instrumentalisation a évidemment un objectif, même si le débat sur le foulard – et, au-delà, sur la place du religieux – n'est pas sans pertinence. Surtout, elle permet de faire l'impasse sur d'autres facteurs, d'une tout autre ampleur, qui agressent la laïcité. Je pense notamment au mouvement massif de privatisation des services publics, à l'envahissement de l'espace public, médiatique et scolaire par la publicité, aux mécaniques d'exclusion sociale et civique, à la toute-puissance des forces financières. Autant de phénomènes qui, en réduisant l'égalité des droits, s'en prennent de façon essentielle à la laïcité, sans pour autant être dénoncés au bon niveau.

– Etes-vous en train de sous-entendre que le débat portant sur le port du voile dans l'espace public est une simple diversion ?
– Evidemment non. C'est au contraire un débat symptomatique des craintes et des tensions qui traversent le pays. Le voile n'est pas un objet neutre, il relève historiquement de la domination des femmes. Mais, au fil des polémiques, sa signification symbolique s'est chargée d'autres dimensions. La République a aidé, par l'attitude sectaire d'un certain nombre de ses gouvernants, à en faire aussi un symbole ethnoculturel de «résistance» à une forme de stigmatisation et de discrimination sociale, à une forme d'ordre mondial lié au fameux *«choc des civilisations»*. On trouve ainsi, parmi les femmes qui portent le voile, des intégristes, des femmes simplement religieuses, des jeunes filles qui veulent se faire respecter, d'autres qui sont en rébellion face à leur condition sociale, des progressistes, des femmes en recherche de racines… Face à quoi, l'Etat aurait dû s'atteler à une bataille d'idées autour de l'émancipation. Au lieu de quoi, il s'est replié sur des lois d'interdiction qui ne solutionnent rien et ne convainquent personne, quand elles n'affaiblissent pas, justement, la légitimité de l'Etat. Les

L'Etat aurait dû s'atteler à une bataille d'idées autour de l'émancipation. Au lieu de quoi, il s'est replié sur des lois d'interdiction qui ne solutionnent rien et ne convainquent personne, quand elles n'affaiblissent pas, justement, la légitimité de l'Etat.

•••

DELPHINE GOLDSZTEJN / MAXPPP

L'aspiration démocratique, donc laïque, est universelle et s'oppose aux intégrismes aliénants.

• • • lois adoptées ont ajouté aux crispations identitaires ; la République est tombée dans ce piège, donnant le sentiment de prendre pour cible les femmes voilées elles-mêmes. Au-delà, on a activé une dynamique sans fin : chasse aux signes d'abord ostensibles, puis ostentatoires ou même visibles ; des écolières, on est passé aux mères d'élèves, puis on a ciblé les étudiantes. Après l'affaire de la crèche Baby-Loup, le gouvernement travaille encore à un élargissement des interdits frappant les convictions religieuses, jugées par nature obscènes. Jusqu'où ira-t-on ?

– On a souvent entendu dire que ces nombreux retours seraient justifiés par le besoin de combler un vide juridique ; qu'en est-il ?

– Il n'y a aucun vide juridique. La loi donne toute possibilité de limiter dans les entreprises privées le port de signes religieux lorsque cela entrave le travail, porte atteinte à la sécurité ou provoque un sentiment de partialité dans la mission. Pour les agents de la fonction publique, il s'agit donc de se prononcer sur les missions et de définir des règles applicables à tous. Garants de l'égalité des droits, ils sont donc à la pointe de la mise en œuvre de la laïcité. Les usagers, en revanche, doivent être accueillis comme ils sont, dans la mesure où ils ne troublent pas l'ordre public. Au-delà, les problèmes doivent être examinés pour ce qu'ils sont, en fonction des possibles, et dans le cadre de lois et de règles bien humaines qui s'appliquent à tous. Lorsque se posent des revendications qui mettent en cause la mixité hommes-femmes, il faut s'attacher à leur répondre de façon concrète dans le cadre du droit (par exemple, un patient a le droit de choisir son médecin si c'est possible). Mais cela invite à mener le débat politique et idéologique, et à provoquer des espaces de mixité incontournables pour décloisonner et peut-être désacraliser des séparations qui font obstacle au vivre ensemble.

– Cette approche est-elle valable dans cet espace particulier qu'est l'école ?

– Tout d'abord, personne ne souhaite que les établissements scolaires se changent en lieux d'affrontement religieux ; mais faire de la religion un tabou ne la fait pas disparaître. Ensuite, l'école n'est pas là pour formater des citoyennes et des citoyens, mais pour les former, ce qui fait une différence. Enfin, l'école est dans la société, pas en dehors. Que penser des élèves qui arborent des tee-shirts avec l'effigie du Che ou le logo de Nike ? Au-delà de ce qui peut prêter à des arguties sans fin, le fond de l'affaire est que l'école n'est pas un lieu neutre mais un lieu d'apprentissage de la citoyenneté et que, pour la faire advenir, l'école ne peut se concevoir en dehors du monde, d'autant qu'elle a cessé d'être le seul acteur d'éducation. Elle est le lieu où commence le vivre ensemble, où la laïcité fonctionne comme garantie d'une société de paix, ce qui implique la reconnaissance de la diversité dans la liberté.

– Est-ce que l'enseignement de la « morale laïque » préconisé par Vincent Peillon s'inscrit dans cette perspective ?

– Je m'avoue dubitatif sur la notion de « morale laïque » ; n'est-on pas plutôt dans la philosophie, l'enseignement de la culture et des cultures ? Au-delà, le vivre ensemble s'apprend… par le vivre ensemble. Dans le sport, dans le concret de la démocratie, dans l'éducation populaire, plus que par des cours magistraux. Le risque, ici, est grand de confondre morale et préceptes d'obéissance à l'ordre établi. Et si c'est de cela qu'il est question, un retour à l'ordre autoritaire d'« avant », on fait fausse route. Les valeurs de la République, de mon point de vue, ne sont pas morales mais politiques. Plus qu'une morale commune, il existe une culture commune, qui n'est pas le tout de la culture des individus. Tous les élèves ont une histoire, la leur, qui fait sens, et les familles ont un rôle éducatif à jouer. Nous sommes le produit d'une histoire sociale. Opposer une école garante d'égalité et d'émancipation à une famille qui serait, elle, porteuse d'aliénation, c'est se condamner à l'échec. D'autant que l'école n'est plus perçue comme un facteur de promotion et d'égalité. Plus que de morale, la jeunesse, et notamment celle des quartiers populaires, a besoin de respect, un respect concret qui se traduise au présent et engage l'avenir.

Il faut donc combattre l'intégrisme en tant qu'aliénation et volonté de captation du pouvoir. Tous les intégrismes, y compris celui du marché. La laïcité est un principe politique : qui exerce le pouvoir et au nom de quoi ? Une petite oligarchie prive aujourd'hui le peuple d'une grande part de sa souveraineté. Le grand défi laïque contemporain consiste moins à se « garder » du religieux qu'à savoir s'unir sans s'uniformiser, à se reconnaître semblables et différents, à passer des peurs identiques, dans lesquelles on nous confine, aux intérêts communs et aux aspirations convergentes. Vers l'égalité réelle. Travailler à faire du commun, dans une société fragmentée et en proie à tous les appétits de domination, est inséparable des valeurs de la République de liberté, égalité, fraternité ; cela suppose aussi de s'attaquer à une dimension proprement anthropologique de sociétés en déficit d'humanité.

Propos recueillis par Louis SALLAY

À LA MACIF, CHAQUE VOIX COMPTE.

Du 14 novembre au 1er décembre 2013,
on vote et chaque voix compte

Pierre GROS
Administrateur du groupe Macif,
Coordinateur national CGT
et délégué de sociétaires Macif

2000 délégués (dont 496 pour la CGT) vont être soumis au suffrage des 5 millions de Sociétaires Macif et adhérents Macif-Mutualité.

Des élections de délégués au sein du groupe Macif pourquoi ?

Depuis l'origine de la Macif, la présence des organisations syndicales et la forte implication de la CGT ont permis à la Macif de rester une mutuelle d'assurance appartenant à ses sociétaires, à ses adhérents. Participer à l'élection d'un maximum de délégués CGT présents sur la liste d'union mutualiste est un acte fort dans la vie de la mutuelle, et est donc un gage que la Macif reste dans le secteur de l'économie sociale et solidaire.

Qui vote ?

L'élection des délégués Macif est un moment important dans la vie de la mutuelle.
Plus de cinq millions de sociétaires Macif et adhérents Macif-Mutualité, sont appelés à voter entre le 14 novembre et le 1er décembre prochains. Qu'ils soient une personne morale telle qu'une structure syndicale, un comité d'entreprise, une association ou une personne physique, parce qu'ayant souscrit un contrat d'assurance auto, habitation, ou risques divers, ou encore adhérents à Macif-Mutualité au titre d'un contrat santé ou Prévoyance, toutes et tous votent.

Pour quelle raison la CGT est concernée ?

Depuis 1982, la CGT puis les autres confédérations syndicales, ont signé une charte de partenariat et de ce fait intégré la gouvernance de la Macif. Les élus CGT veillent en permanence à ce que les principes de l'économie sociale et solidaire soient préservés en évitant les dérives marchandes d'un secteur de plus en plus concurrentiel. La CGT est la première force syndicale du pays. Elle propose 496 candidats pour être élus délégués et y représenter les sociétaires et les adhérents. La démocratie n'est pas qu'un mot. Les délégués des sociétaires doivent disposer d'une réelle légitimité pour que leurs voix comptent plus fortement encore dans les instances où ils vont siéger. Il dépend donc de chacune et de chacun des syndiqués CGT (sociétaires ou adhérents) de participer à ce scrutin.

Comment voter ?

Le vote a lieu par Internet ou correspondance entre le 14 novembre et le 1er décembre 2013. Les sociétaires Macif et adhérents Macif-Mutualité (personne physique ou morale), vont recevoir les informations et les bulletins de vote à retourner avant le 1er décembre 2013.
Quelques minutes ou quelques clics pour être efficace. C'est peu, mais c'est bien pour un acte démocratique.

crédit photo : Mourad Chefai/Macif

Adhérente MUTUALITÉ FRANÇAISE

Macif-Mutualité, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité, adhérente à la Mutualité Française. SIREN : 779 558 501. Siège social : Carré Haussmann – 22/28, rue Joubert–75435 Paris Cedex 9.

MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue de Pied de Fond 79 000 Niort

MACIF

grilles echecs ERIC BIRMINGHAM

Tactique

Etude de V. Kalandadze, 1973. Les Blancs jouent et gagnent (VOIR DIAGRAMME).

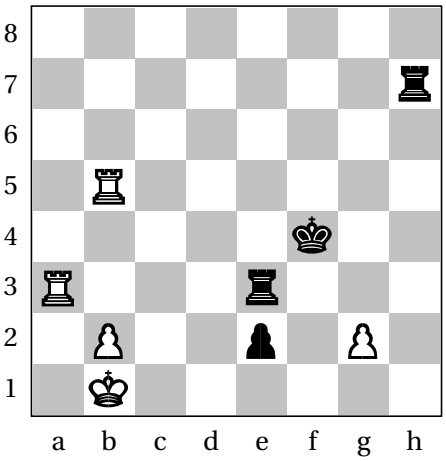

Eliminer l'impossible

Regardez le diagramme de la partie, après le onzième coup noir entre Ni Hua et Alekseï Aleksandrov, disputée en 2004 : comment prendre l'avantage avec les Blancs ? Un avantage certes pas décisif, mais néanmoins plus que substantiel. C'est très difficile : sur un retrait logique du Fou blanc, les Noirs vont développer leur Fou f8 puis roquer et enfin s'occuper du développement de leur aile dame. Le grand maître chinois a trouvé un coup étonnant et apparemment illogique. Pourtant, son idée gêne considérablement le développement noir à l'aile Roi. Lorsque vous aurez éliminé les coups impossibles, il ne vous restera que les coups improbables. La solution est l'un de ceux-là !

Ni Hua (2 611) – Aleksandrov Alekseï (2 659)

Calcutta, Inde, neuvième ronde, 2004, partie anglaise

1. c4, Cf6 ; 2. Cc3, e6 ; 3. e4 (3. d4 est plus courant), **3… d5 ; 4. e5, d4** (4… Cfd7 ; 5. d4, avec un certain avantage blanc) ; **5. exf6, dxc3 ; 6. bxc3, Dxf6** (6… gxf6 !?) ; **7. d4, e5 ; 8. Cf3, exd4** [sur 8… e4 ; 9. De2, Ff5 ; 10. Cg5, De7 ; 11. g4, Fg6 (11… h6 ; 12. Cxf7, Rxf7 ; 13. gxf5+–) ; 12. Fg2 gagne le pion e4] ; **9. Fg5 !** (9. cxd4, Fb4+ ; 10. Fd2, Fxd2+ ; 11. Dxd2, 0-0), **9… De6+ ; 10. Fe2, f6** (10… Fe7 ; 11. Fxe7, Dxe7 ; 12. cxd4, 0-0 ; 13. 0-0, les Blancs sont mieux) ; **11. Cxd4** (11. Ff4, dxc3 ; 12. 0-0, Fd6=), **11… Df7** (VOIR DIAGRAMME).

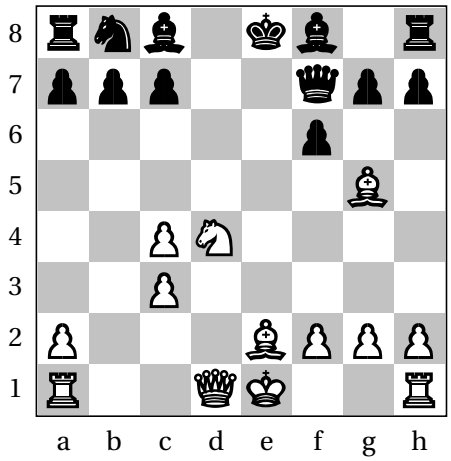

12. Fh6 !! (ce coup n'est pas vraiment gagnant, mais il est très spectaculaire et parfaitement correct, apportant un avantage certain aux Blancs), **12… c5 ?** (sur 12… gxh6 ; 13. Fh5+– gagne la Dame. Et après 12… Fe7 ; 13. Fh5, g6 ; 14. Fg4, f5 ; 15. Fe2, Ff8 ; 16. Dd2, avec une position désagréable à jouer pour les Noirs. Le coup du texte est pire, car le Roi noir demeure trop longtemps au centre) ; **13. Cb5, Ff5 ; 14. 0-0, Dd7** (après : 14… gxh6 ; 15. Fh5, Fg6 ; 16. Te1+, Fe7 ; 17. Cd6+, gagne la Dame) ; **15. Ff4 !, Ca6** (15… Dxd1 ??; 16. Cc7+, Rf7 ; 17. Taxd1, gagne la Tour a8) ; **16. Te1, Rf7** (16… Fe7 ; 17. Ff3, et les Noirs ne peuvent roquer : 17… 0-0 ? ; 18. Dxd7, Fxd7 ; 19. Txe7+–) ; **17. Ff3, Td8 ; 18. Fxb7 !, g5 ; 19. Fg3, Cb8 ; 20. Dh5+, Rg7** [si 20… Fg6 ; 21. Df3, Dd3 (21… Rg7 ; 22. Tad1+–=) ; 22. Dxd3, Fxd3 ; 23. Tad1, Fe7 ; 24. Fxb8, Fxc4 (24… Txb8 ; 25. Fd5++-) ; 25. Fd6 !+–] ; **21. Tad1, Dxb7 ; 22. Txd8** (une qualité, un pion d'avance et le Roi noir en mauvaise posture, les Blancs sont gagnants), **22… Cc6 ; 23. Td5, Fg6 ; 24. Dg4, h5 ; 25. Td7+, Rh6 ; 26. De6, Da8 ; 27. Dxf6, Fe7** (en jouant ce coup, Aleksandrov abandonne. La suite la plus violente serait : 28. Texe7, Cxe7 ; 29. h4 !, et le mat n'est pas loin) ; **1-0.**

Ni Hua (2 701) – Timofeev Artyom (2 681)

Match Chine-Russie, Sotchi, Blitz, 2009, défense sicilienne

Même en Blitz, la vision de Ni Hua est étonnante. Tactiquement, il punit la faute noire au 27e coup. **1. e4, c5 ; 2. Cf3, d6 ; 3. d4, cxd4 ; 4. Dxd4, a6 ; 5. c4, Cc6 ; 6. De3, Fg4 ; 7. Cbd2, g6 ; 8. h3, Fxf3 ; 9. Cxf3, Fg7 ; 10. Fe2, Cf6 ; 11. 0-0, 0-0 ; 12. Td1, Cd7 ; 13. Tb1, Dc7 ; 14. b3, Tab8 ; 15. a4, a5 ; 16. Fd2, Cc5 ; 17. Ff1, e5 ; 18. Fc3, Ce6 ; 19. Dd2, Tbd8 ; 20. g3, Db6 ; 21. h4, Cc5 ; 22. Dc2, Cb4 ; 23. De2, f5 ; 24. exf5, gxf5 ; 25. Fg2, Rh8 ; 26. Cg5, h6 ; 27. Dh5, Ccd3 ?** (une faute peu évidente, mais les Noirs abandonnent le contrôle de la case d5) ; **28. Txd3 !, Cxd3 ; 29. Dg6 !, Dxf2+ ; 30. Rh1, Dxg2+** (forcé, car après 30… hxg5 ; 31. Dh5+, Rg8 ; 32. Fd5+, Tf7 ; 33. Dxf7+, Rh7 ; 34. Dh5+, Fh6 ; 35. hxg5+–) ; **31. Rxg2, hxg5 ; 32. hxg5, Rg8 ; 33. Tf1, b6 ; 34. De6+ !** [les Noirs abandonnent : après 34… Tf7 (34… Rh7 ; 35. Th1+, Fh6 ; 36. Txh6+, Rg7 ; 37. Dg6#) ; 35. g6+–], **1-0.**

mots croisés

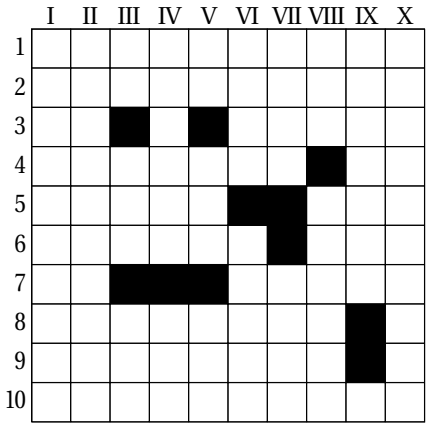

HORIZONTALEMENT

1. Atteint de hollandite aiguë ? – 2. On en cherche vainement dans le programme du gouvernement. – 3. Dans dans. Dangereux activiste. – 4. Délicieux petit crabe. En prime. – 5. Démonstratif. Petite surface. – 6. N'est pas provoqué par un reniement syndical. Une cuve sans fond. – 7. Société. Court plutôt vers l'avant sur le terrain. – 8. Rayonnai. – 9. Se rapporte à l'odorat. – 10. Une perte de temps encore plus prononcée dans ce sens.

VERTICALEMENT

I. Dans le caractère de Hollande ? – II. Capitale de rupins. – III. Vient de pouvoir. Un acquis de plus en plus remis en cause. Récemment endeuillée au Mali. – IV. Œil rouge et photophobie. En avant. – V. C'est-à-dire c'est-à-dire. Tête de lérot. Pour lutter contre une invasion de coucous. – VI. Premier roi d'Israël. Titre déclassé. – VII. Pagode au centre de Rangoun. Lettres du mégalithique. – VIII. Opérateur téléphonique aux Etats-Unis. Eléments du patrimoine. – IX. Arbuste. – X. Héritier d'empereur déchu.

SOLUTION DU PROBLÈME DE MOTS CROISÉS

Horizontalement : 1. Impuissant. – 2. Nouveautés. – 3. Dn. Ultra. – 4. Entille. Pr. – 5. Cette. Are. – 6. Icière. Cuv. – 7. SA. Retni (inter). – 8. Iradial. – 9. Olfactif. – 10. Notaisèh (hésitation).
Verticalement : I. Indécision. – II. Monte-Carlo. – III. Pu. Rtt. Rfi. – IV. Uvéite. Aat. – V. IE. Léir. Dca. – VI. Saül. Eritt (titre). – VII. Sule. Eail. – VIII. Att. Actifs. – IX. Nerprun. – Tsaréviitch.

SOLUTION DU PROBLÈME D'ÉCHECS

Les Blancs ont un pion d'avance, mais le pion noir est très menaçant : **1. Tb4+!, Te4** (forcé pour ne pas perdre la Tour en e3) ; **2. g3+, Rf5 ; 3. Ta5+, Te5 ; 4. g4+** (le même mécanisme !), **4… Rf6 ; 5. Tb6+, Te6 ; 6. g5+, Rf7 ; 7. Ta7+, Te7 ; 8. g6+, Rf8 ; 9. Tb8+, Te8 ; 10. Txe8+, Rxe8 ; 11. gxh7** (menace 12. Dh8 ou Th8 mat), **11… eID+ ; 12. Ra2, De6+** (sur 12… Des ; 13. h8D+, Dxh8 ; 14. Ta8++–) ; **13. b3, De2+ ; 14. Ra3** (il n'y a plus de défense), **1-0.**

Partenaires sociaux

DOC0632-03HUMANIS10-13

PARCE QUE LE DIALOGUE SOCIAL EST PRIMORDIAL, NOUS NOUS ENGAGEONS À VOS CÔTÉS.

Notre ambition : accompagner les partenaires sociaux dans la négociation, la mise en place et le suivi des accords collectifs prévoyance, santé et épargne.

Notre différence : à travers notre nom, nous plaçons l'humain au cœur de notre stratégie comme de nos actions. Nous entendons mener nos activités et accompagner nos clients en apportant notre regard différent d'acteur paritaire et mutualiste. C'est pour cette raison que notre modèle de développement conjugue l'efficacité économique et l'utilité sociale.

Contactez-nous : **os-contact@humanis.com**

RETRAITE | PRÉVOYANCE | SANTÉ | ÉPARGNE

Humanis
Protéger c'est s'engager

LE SOIR, LORSQUE NOUS FERMONS NOS GARES, NOUS NE LAISSONS PAS LES SANS-ABRIS SANS ABRI.

GRÂCE AU SOUTIEN DE SNCF, PRÈS DE 100 000 PERSONNES EN SITUATION DE GRANDE PRÉCARITÉ BÉNÉFICIENT DE POINTS D'ACCUEIL EN GARE ET D'HÉBERGEMENTS D'URGENCE.

SNCF

SNCF - 2 place aux Étoiles - C.S. 70001 - 93633 LA PLAINE SAINT-DENIS CEDEX - R.C.S. BOBIGNY B 552 049 447 TBWA\PARIS